



CÔTE D'IVOIRE

décembre 2015

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION, D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES DU FMI ET DE PROLONGATION DE 12 MOIS DE L'ACCORD EN VIGUEUR — RAPPORT DES SERVICES DU FMI, COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA CÔTE D'IVOIRE

Dans le cadre de la sixième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demandes de dérogation pour non observation d'un critère de réalisation, d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI et de prolongation de 12 mois de l'accord en vigueur, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** sur la sixième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demandes de dérogation pour non observation d'un critère de réalisation, d'augmentation de l'accès aux ressources et de prolongation de 12 mois de l'accord en vigueur, préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 5 décembre 2014. Le rapport a été préparé à la suite des discussions qui ont pris fin le 2 octobre 2014 avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution de la situation économique et les politiques qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 20 novembre 2014.
- Une **annexe d'information** préparée par le FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **communiqué de presse** contenant une déclaration de la Présidence du Conseil d'administration.
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour la Côte d'Ivoire

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

- Lettre d'intention adressée par les autorités ivoiriennes au FMI*
- Supplément au Mémoire de politiques économiques et financières des autorités ivoiriennes*
- Protocole d'accord technique*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



CÔTE D'IVOIRE

20 Novembre 2014

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION, D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES DU FMI ET DE PROLONGATION DE 12 MOIS DE L'ACCORD EN VIGUEUR

THÈMES PRINCIPAUX

Les résultats du programme sont bons. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs pour fin juin au titre de l'accord FEC ont été atteints, de même que tous les repères structurels, quoique avec des retards légers. Cependant, le critère de réalisation continu relatif au plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels n'a pas été rempli en raison de l'émission en juillet de l'Eurobond pour un montant de 750 millions de dollars (au-dessus du plafond de 500 millions de dollars fixé dans le programme).

Discussions : Les discussions ont principalement porté sur les politiques budgétaire et de financement pour 2014 et 2015, ainsi que sur les réformes nécessaires pour mobiliser davantage le secteur privé et pérenniser un taux de croissance élevé.

Les perspectives sont soumises à des risques baissiers. Une sévère épidémie due au virus Ébola constituerait le principal risque de perturbation de l'activité économique. La période précédant les élections présidentielles d'octobre 2015 présente un risque modéré de relâchement de la discipline budgétaire et de la dynamique de réforme structurelle. Pour atténuer les risques budgétaires, les projections des recettes reposent sur des hypothèses prudentes et les autorités ont identifié dans le budget une provision pour dépenses imprévues.

Les services du FMI appuient l'achèvement de la sixième revue de l'accord FEC et les demandes i) d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI ; ii) de prolongation de 12 mois de l'accord FEC en vigueur; iii) de dérogation pour inobservation du critère de réalisation relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels, et iv) de relèvement du plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels en 2015. L'achèvement de la revue débouchera sur un décaissement d'un montant équivalant à 65,04 millions de DTS (soit 20 % de la quote-part).

Approuvé par
A. Aemro Selassie
(Département
Afrique) et Peter
Allum (Département
de la stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)

Les discussions se sont déroulées du 17 septembre au 2 octobre 2014 à Abidjan (Côte d'Ivoire). L'équipe des services du FMI était composée de MM. Lazare (chef de mission) et Koulet-Vickot, de Mme Macario (tous du Département Afrique), ainsi que de MM. Dicks-Mireaux (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Queyranne (Département des finances publiques) et Metreau (Département des statistiques). M. Feler (représentant résident) et Mme Coulibaly, économiste au bureau du représentant résident, ont apporté leur aide à la mission. M. Allé (Bureau de l'Administrateur du FMI pour la Côte d'Ivoire) a participé à certaines réunions.

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	4
ÉVOLUTION RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES À COURT TERME	5
DISCUSSIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE	10
A. Politiques budgétaire et de financement pour 2014 et 2015	10
B. Mobiliser le secteur privé pour pérenniser une croissance élevée	15
C. Améliorer les statistiques économiques	19
SUIVI DU PROGRAMME, FINANCEMENT ET RISQUES	19
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	20
ENCADRÉS	
1. Mise en œuvre d'une couverture universelle	14
2. Impact de la crise Ébola en Côte d'Ivoire	14
3. Règlement des arriérés intérieurs	16
GRAPHIQUES	
1. Secteur réel et extérieur, 2012–15	8
2. Évolution budgétaire, 2012–15	9
3. Climat des affaires et revenu par habitant dans les pays d'Afrique subsaharienne	18
4. Indicateurs de climat des affaires	18
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques, 2012–17	26
2. Balance des paiements, 2012–17	27
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012–17 (milliards de francs CFA)	28
3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012–17 (pourcentage du PIB)	29
4. Situation monétaire, 2012–17	30
5. Besoins de financement extérieur, 2012–16	31

6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–14	32
7. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2014–25	33
8. Calendrier proposé pour les décaissements et les revues de l'accord FEC, 2011–15	34

APPENDIX

I. Lettre d'intention	35
Pièce jointe I. Supplément au Mémoire de politiques économiques et financières	38
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique – Accord sous la Facilité Élargie de Crédit	62

GLOSSAIRE

AFD	Agence française de développement
AfSS	Afrique subsaharienne
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAfD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CGRAE	Caisse générale de retraite des agents de l'État
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
FAD	Département des finances publiques
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FEC	Facilité élargie de crédit
FIRST	Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier
FMI	Fonds monétaire international
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PETROCI	Société nationale d'opérations pétrolières de la Côte d'Ivoire
PME	Petites et moyennes entreprises
PND	Plan national de développement
PPTÉ	Pays pauvres très endettés
SFI	Société financière internationale
SIGFAE	Système intégré de gestion des fonctionnaires et agents de l'État
SIR	Société ivoirienne de raffinage
TPCI	Titre public Côte d'Ivoire
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

ÉVOLUTION RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES À COURT TERME

1. **La croissance a été vigoureuse au premier semestre de 2014, tandis que l'inflation est restée modérée du fait de la baisse des prix des produits alimentaires.** L'expansion de la production est portée par le dynamisme de la production agricole (notamment dans le secteur du cacao où la mise en œuvre de la réforme de 2012, conjuguée au niveau élevé des prix sur les marchés internationaux, a entraîné une hausse des revenus des planteurs), du bâtiment et des travaux publics, ainsi que du commerce. L'inflation est restée modérée. La croissance des exportations a été robuste et généralisée, tandis que les termes de l'échange se sont améliorés sous l'effet conjugué d'une hausse des prix du cacao et d'une baisse des prix du pétrole.
2. **Le crédit au secteur privé a augmenté rapidement.** Si la hausse du crédit à l'économie (plus de 25 % en glissement annuel par rapport à juillet) s'explique en partie par les emprunts des entreprises publiques, elle indique aussi une augmentation progressive et continue de l'investissement du secteur privé. Cependant, l'intermédiation financière reste limitée, le crédit à l'économie ne représentant qu'environ 17 % du PIB¹.
3. **Les résultats budgétaires jusqu'à fin juin 2014 ont été meilleurs que prévu dans le programme.** Les recettes ont dépassé l'objectif fixé dans le programme grâce à la bonne tenue des taxes sur le pétrole et le cacao, qui a plus que compensé la perte d'impôts sur les sociétés (en partie à cause de l'investissement élevé en 2013 et des provisions dans le secteur bancaire) et de droits de douane (en raison de problèmes administratifs). Les dépenses se sont inscrites en deçà de l'objectif fixé dans le programme (94,4 % de l'objectif) car des projets d'investissement financés sur ressources extérieures ont été sous-exécutés, et les subventions et transferts ont été inférieurs au montant prévu dans le programme. Les dépenses de lutte contre la pauvreté ont été supérieures à l'objectif du programme (106,1 %). Le solde de base primaire est ressorti excédentaire, alors qu'un déficit était prévu dans le programme.
4. **Pour la première fois, la Côte d'Ivoire a recouru avec succès au marché obligataire international.** En juillet 2014, l'émission Eurobond à 10 ans de 750 millions de dollars a été souscrite plus de six fois. Elle a été précédée par des notations —les premières jamais obtenues par la Côte d'Ivoire— positives du risque souverain ivoirien. Le rendement a été de 5,625% à l'émission, niveau inférieur au coût d'emprunt sur le marché régional et à celui de toutes les autres émissions de pays africains sur le marché obligataire international en 2014 (*tableau du texte 1*).

¹ Le système bancaire a continué de se renforcer, avec un ratio global de fonds propres de près de 9 %, bien que les fonds propres de deux plus petites banques restent en deçà de 8 %. Les prêts improductifs ont diminué, pour avoisiner 12 %, et sont bien provisionnés (tableau 6).

Tableau du Texte 1. Afrique subsaharienne : notations de crédit (novembre 2014)

	S&P		Moody's		Fitch	
	Classement	Perspective	Classement	Perspective	Classement	Perspective
Cameroun	B	stable			B	stable
Ethiopie	B	stable	B1	stable	B	stable
Gabon	BB-	stable			BB-	stable
Ghana	B-	stable	B2	négative	B	négative
Côte d'Ivoire			B1	positive	B	positive
Kenya	B+	stable	B1	stable	B+	stable
Ile Maurice			Baa1	stable		
Nigeria	BB-	négative	Ba3	stable	BB-	stable
Senegal	B+	stable	B1	stable		
Afrique du Sud	BBB-	stable	Baa1	négative	BBB	négative
Ouganda	B	stable	B1	stable	B	positive
Zambie	B+	négative	B1	stable	B	positive

Sources: S&P, Moody's, Fitch.

5. Les résultats du programme sont restés bons :

- Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs pour fin juin 2014 ont été atteints.* Néanmoins, le critère de réalisation continu relatif au plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels n'a pas été observé du fait de l'émission en juillet de l'Eurobond pour un montant de 750 millions de dollars (au-dessus du plafond de 500 millions de dollars prévu dans le programme). Les ressources excédentaires de 250 millions de dollars ont été utilisées principalement pour atténuer les contraintes de financement intérieur sur les marchés financiers régionaux et pour régler des arriérés intérieurs. Les autorités ont sollicité une dérogation pour inobservation de ce critère de réalisation. Les services du FMI souscrivent à cette demande car ces ressources excédentaires ont été utilisées pour atteindre les objectifs globaux du programme, à savoir réduire les arriérés intérieurs et améliorer la structure des échéances de la dette intérieure. En outre, l'écart par rapport au critère est relativement faible (0,7 % du PIB, ou 3,2 % de la dette extérieure totale) ; par ailleurs, l'inobservation n'a pas d'impact significatif sur le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire, ni sur le succès global du programme.
- Tous les repères structurels de fin juin 2014 ont été mis en œuvre, quoique avec de légers retards (tableaux 1 et 2 du MPEF).* En particulier, le Conseil des ministres a adopté en juillet les projets de décret relatifs à la transposition des quatre directives restantes de l'UEMOA sur les finances publiques ; le Ministre des finances a adopté une stratégie et un plan d'actions assorti de délais précis en vue de la mise en place d'un compte unique du Trésor ; et la chaîne de la dépense, ainsi que les procédures de clôture de l'exercice budgétaire, ont été auditées avec l'assistance technique du FMI.

- En outre, pendant le premier semestre de 2014, le montant des marchés publics de gré à gré est tombé à 5,8 % de la valeur des contrats (contre 65 % au premier semestre de 2013), tandis que le cadre réglementaire a été renforcé et que le délai d'approbation des contrats a été raccourci. Enfin, le 30 septembre 2014, le gouvernement a fermé la Banque de financement de l'agriculture, une petite banque publique en difficulté.

6. Sur le front politique, les préparatifs des élections d'octobre 2015 commencent à occuper l'avant-plan.

L'ancien Président Bédié, Président du parti PDCI, a apporté son soutien à la candidature du Président Ouattara. Des progrès supplémentaires ont été accomplis sur la voie de la réconciliation politique, avec le retour d'exil de partisans de l'ancien Président Gbagbo et des avancées en vue de la restitution de leurs biens. Cependant, le paysage politique reste marqué par les divisions, notamment au sein du FPI, le parti au pouvoir sous la Présidence Gbagbo. Du fait de ces divisions, il s'est avéré difficile de maintenir un consensus durable concernant la participation de ce parti à la nouvelle Commission électorale indépendante. Les progrès sur la voie de la réconciliation nationale pourraient aussi être mis à l'épreuve lors du procès de l'ancien Président Gbagbo, qui devrait débiter en juillet 2015 comme en a décidé la Cour pénale internationale. En dépit d'incidents sporadiques, la sécurité continue de s'améliorer. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a prolongé le mandat de l'UNOCI jusqu'à la fin juin 2015, tout en indiquant qu'il envisagerait de réduire ses effectifs et d'y mettre fin après les élections présidentielles d'octobre 2015.

7. Les perspectives macroéconomiques à court terme demeurent positives :

- *La croissance du PIB réel devrait atteindre 8,0 % en 2014, soit légèrement en deçà des 8,5 % prévus précédemment². Portée par le dynamisme de l'agriculture de subsistance, du secteur de l'énergie, du bâtiment et des travaux publics, des services et du commerce, la croissance devrait avoisiner 8 % en 2015, avant de tomber aux environs de 7½ % en 2016–17.*
- *Le déficit des transactions extérieures courantes devrait baisser à 3,1 % du PIB en 2014 et à environ 2 % du PIB en 2015. Cette diminution serait due à la vigueur des exportations de cacao et à la croissance modérée des importations, ainsi qu'à une amélioration des termes de l'échange (plus de 9 %). La balance globale passerait d'un léger déficit (0,4 % du PIB) à un excédent (0,7 % du PIB), grâce à l'augmentation des investissements directs étrangers et des prêts-projets³.*

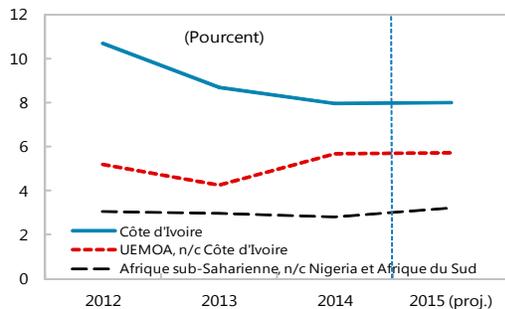
² Les autorités ont aussi révisé à la baisse leurs projections de croissance pour 2014, de 10,0 % à 9,0 %. La différence principale tient à la projection plus prudente des services du FMI en ce qui concerne le commerce et les services.

³ Le cadre macroéconomique reflète les prix du pétrole plus bas en vigueur début novembre 2014. Cette baisse des prix du pétrole a un effet global positif mais limité sur l'économie ivoirienne, car le pays est un petit importateur net (il importe et exporte des produits bruts et raffinés). Une évaluation plus approfondie de l'impact des cours des produits de base et des variations du taux de change sera effectuée lors de la prochaine revue de l'accord.

Graphique 1. Côte d'Ivoire : Secteur réel et extérieur, 2012-15 (Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

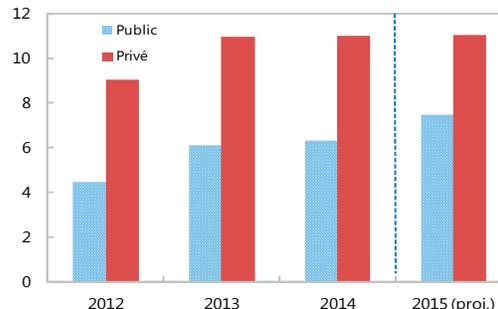
PIB réel

Le taux de croissance de la Côte d'Ivoire resterait au-dessus de la moyenne régionale



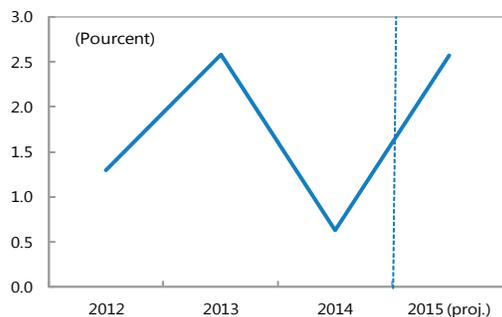
Investissement

... grâce à un fort taux d'investissement public et privé.



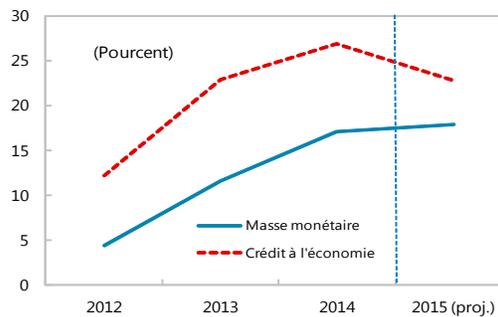
Inflation

L'inflation resterait modérée...



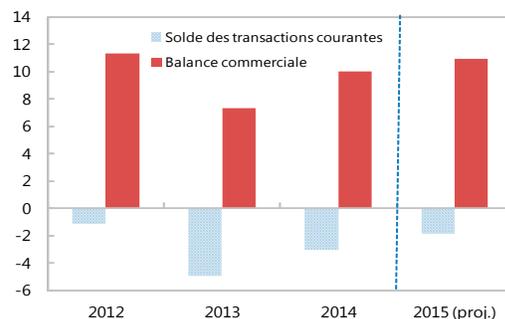
Secteur monétaire

....Le crédit au secteur privé continuerait de s'accroître.



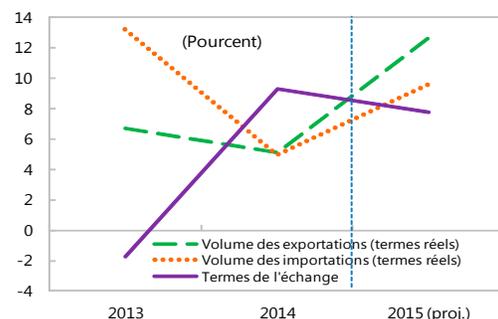
Secteur extérieur

Le solde des transactions courantes se réduirait.



Exportations, importations et termes de l'échange

.... reflétant une amélioration des termes de l'échange.



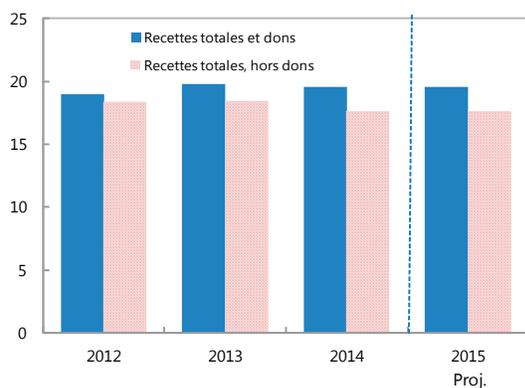
Sources: Autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : Évolution budgétaire, 2012–15

(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

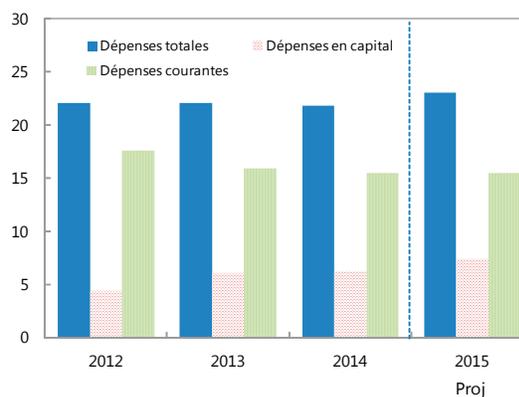
Recettes totales et dons

Le niveau des recettes resterait inchangé.



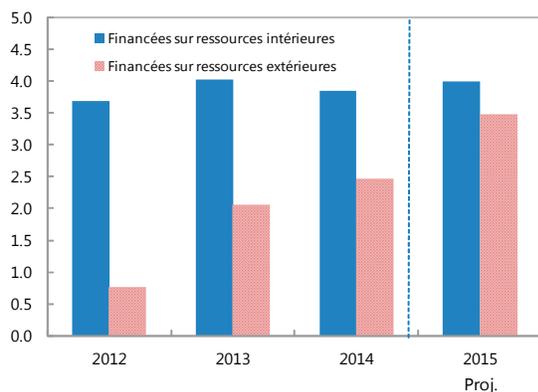
Dépenses totales

...tandis que les dépenses totales augmenteraient...



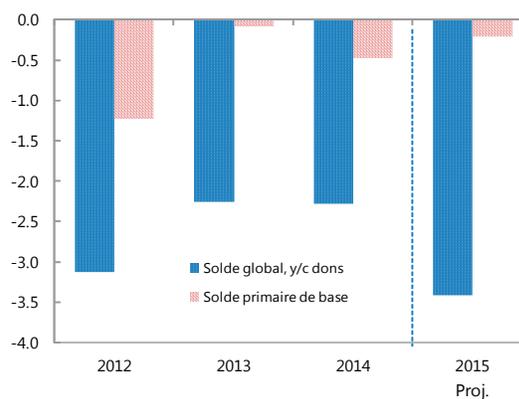
Dépenses en capital

...reflétant un niveau plus élevé des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.



Solde global et solde primaire de base

Le déficit du solde global s'élargirait, tandis que celui du solde primaire de base s'améliorerait.



Sources: Autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Les discussions ont principalement porté sur les politiques budgétaire et de financement pour 2014 et 2015, ainsi que sur les réformes nécessaires pour mobiliser davantage le secteur privé et pérenniser un taux de croissance élevé à moyen terme.

A. Politiques budgétaire et de financement pour 2014 et 2015

Politiques budgétaire et de financement pour le reste de 2014

8. Les autorités ont sollicité une révision des objectifs budgétaires pour fin décembre 2014 compte tenu des évolutions récentes, tout en veillant à ce que l'orientation de la politique budgétaire reste globalement inchangée. Les recettes et les dons ont été révisés à la baisse d'environ 1,2 % du PIB, du fait d'une performance plus faible qu'attendu initialement de l'impôt sur les sociétés (augmentation de l'investissement privé en 2013 et provisions bancaires) et des taxes à l'importation (baisse des prix à l'importation et difficultés persistantes des administrations fiscale et douanières au port d'Abidjan), ainsi que des retards dans la mobilisation des dons-projets. Cette perte de recettes serait entièrement compensée par une baisse des dépenses totales (principalement des projets financés sur ressources extérieures), ce qui laisserait le déficit global inchangé à 2,3 % du PIB. Cependant, le déficit primaire de base augmenterait légèrement pour atteindre 0,5 % du PIB (contre une prévision antérieure de 0,2 % du PIB).

9. Les services du FMI ont noté avec satisfaction que les autorités sont déterminées à maintenir leur position budgétaire globalement inchangée en 2014, mais ils ont demandé au Trésor de gérer avec soin son plan de trésorerie. En particulier, le Trésor fait face à une situation de trésorerie tendue, quoique gérable, notamment au dernier trimestre de 2014. Cela s'explique par le remboursement pendant les premiers mois de 2014 de la dette flottante considérable accumulée à la fin de 2013 et par la concentration de l'exécution du budget au deuxième semestre. Les autorités sont déterminées à continuer d'améliorer la gestion de trésorerie en mettant en œuvre le plan d'actions assorti de délais précis pour la mise en place d'un compte unique du Trésor. Pour commencer, un calendrier détaillé prévoyant la fermeture des comptes de l'État dans les banques privées sera adopté d'ici fin décembre 2014 et appliqué en 2015.

Politiques budgétaire et de financement pour 2015

10. Les autorités ont adopté un projet de loi de finances 2015 qui prévoit une augmentation modérée du déficit global, l'émission d'un nouvel Eurobond et un recours accru aux emprunts extérieurs non concessionnels.

- L'augmentation du déficit budgétaire, qui passerait à 3,4 % du PIB, vise à soutenir la croissance grâce à une hausse de l'investissement, principalement des dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures⁴. Le projet de loi de finances 2015 prévoit aussi des crédits plus élevés pour la masse salariale (ce qui correspond tout à fait à la stratégie à moyen terme approuvée au printemps de 2014 et décrite dans le rapport des services du FMI pour la cinquième revue du programme), la prévention du virus Ébola, les élections présidentielles et la poursuite des restructurations bancaires, ainsi qu'une subvention modeste au lancement de la Couverture maladie universelle (CMU) (encadré 1) et une provision importante pour dépenses imprévues. Les recettes resteraient inchangées en pourcentage du PIB, reflétant à la fois l'absence de mesures fiscales significatives en 2015 et la prudence des projections de recettes.
- Après l'accueil favorable reçu par l'Eurobond de 750 millions de dollars en 2014, les autorités ont l'intention d'émettre un nouvel Eurobond de 1 milliard de dollars au premier trimestre de 2015 pour financer le déficit budgétaire⁵. Elles envisagent aussi de mobiliser des financements extérieurs non concessionnels supplémentaires, car il est difficile d'obtenir des ressources concessionnelles extérieures adéquates pour les grands projets d'infrastructures qui sont nécessaires pour pérenniser la croissance.

11. Les autorités sollicitent un relèvement du plafond fixé dans le programme pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels en 2015 afin de satisfaire les besoins d'investissement du secteur public (voir tableau du texte 2). En particulier, les autorités demandent i) un relèvement de la fenêtre existante⁶ pour les nouveaux emprunts non concessionnels extérieurs de 400 millions de dollars et ii) un relèvement additionnel pour intégrer le nouvel Eurobond 2015. En outre, les autorités demandent une augmentation supplémentaire de 1.620 millions de dollars de cette fenêtre afin d'intégrer deux prêts pour des projets structurants concernant l'extension du port d'Abidjan (800 millions de dollars), ainsi que la remise en état et l'expansion du réseau de distribution d'électricité (820 millions de dollars), au cas où des conditions concessionnelles ne seraient pas être obtenues⁷.

⁴ Cela résulterait de projets reportés de 2014, mais aussi du lancement de deux nouveaux grands projets dans les infrastructures (voir ci-dessous).

⁵ Si l'Eurobond n'est pas émis en 2015, les autorités mobiliseront des financements supplémentaires sur le marché régional et, si nécessaire, réduiront leurs dépenses.

⁶ Le programme avait prévu une dotation pour de nouveaux emprunts non concessionnels extérieurs (sur la base des contrats) pour 2013–14 afin d'intégrer une série de projets de 900 millions de dollars dans des secteurs clés. Fin septembre 2014, des prêts d'un montant de près de 740 millions de dollars avaient été contractés pour ces projets. Le plafond révisé de la dette non concessionnelle pour 2014–15 (tableau du texte 2) est calculé en supposant que les financements des projets restants, qui sont actuellement à l'étude, seront contractés sous peu.

⁷ Les conditions examinées pour deux prêts éventuels pourraient déboucher sur un élément don légèrement inférieur aux 35 % exigés dans le programme.

Tableau du Texte 2. Dette extérieure non concessionnelle, 2014–15

(Millions de dollars)

Plafond existant pour l'énergie, l'infrastructure et projets de transports	900
Eurobond (2014)	750
Nouvelles requêtes	1,400
<i>dont</i> : Eurobond 2015	1,000
Energie, infrastructure et projets de transport	400
Total nouvelle dette non-concessionnelle	3,050
Ajusteurs	1,620
<i>dont</i> : Port d'Abidjan	800
Réseau de transmission d'électricité	820
Total nouvelle dette non-concessionnelle (y/c ajusteurs)	4,670

Sources: autorités ivoiriennes; et services du FMI.

12. Les autorités demandent aussi une augmentation de leur accès aux ressources du FMI (10 % de la quote-part) au moment de la sixième revue de l'accord FEC pour financer leurs besoins de balance des paiements générés par le plan de prévention contre la maladie à virus Ébola (voir encadré 2). L'augmentation demandée couvrirait environ 40 % des dépenses liées au virus Ébola que le gouvernement prévoit d'engager en 2015. Les partenaires au développement devraient couvrir le montant restant : la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la France ont déjà annoncé des financements importants. Si nécessaire, le gouvernement financerait le solde en réorientant certaines de ses dépenses publiques au pour la lutte contre le virus Ebola.

13. Point de vue des services du FMI :

- **Les services du FMI estiment que la politique budgétaire prévue pour 2015 est globalement appropriée.** Premièrement, les projections des recettes reposent sur des hypothèses relativement prudentes, ce qui reflète la prédominance des risques baissiers (voir ci-dessous). Deuxièmement, l'augmentation des dépenses et du déficit global s'explique principalement par des investissements dans des projets d'infrastructures importants et économiquement viables favorables à la croissance. Troisièmement, le projet de loi de finances 2015 inclut une provision pour dépenses imprévues (de plus de 0,3 % du PIB). Quatrièmement, le solde primaire de base (le critère de réalisation budgétaire du programme) devrait diminuer après avoir augmenté temporairement en 2014. Néanmoins, les services du FMI ont engagé les autorités à rester vigilantes et à exécuter le budget comme prévu, ainsi qu'à résister à la tentation de relâcher davantage la politique budgétaire en 2015 en dépit du contexte électoral. Les services du FMI ont noté avec satisfaction que le gouvernement a décidé de charger une commission d'étudier une réforme de la politique fiscale et a souligné qu'il conviendrait d'adopter, à compter de 2016, des mesures supplémentaires sur le plan de la politique f et de l'administration fiscales afin

de mieux mobiliser le potentiel fiscal de la Côte d'Ivoire et de porter le ratio recettes fiscales/PIB au-dessus du niveau prévu dans le scénario figurant dans le rapport des services du FMI.

- Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'un relèvement du plafond établi dans le programme pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels, qui n'entraîne pas une détérioration du risque de surendettement extérieur de la Côte d'Ivoire⁸.** Les services du FMI sont d'avis que les projets relatifs au port d'Abidjan et au réseau d'électricité auraient des effets bénéfiques considérables sur l'économie : ils permettraient de surmonter des obstacles importants à une croissance soutenue et de rehausser la compétitivité ; le port existant est sollicité à l'excès et entraîne des coûts élevés pour les importateurs. Les 400 millions de dollars supplémentaires pour les projets seraient accordés en fonction des mérites de chaque projet. L'Eurobond atténuerait les difficultés de financement sur le marché régional peu développé, et, si les conditions sont favorables, serait moins coûteux (comme en 2014), même s'il créerait des risques de change supplémentaires. En outre, les emprunts prévus sont compatibles avec la stratégie d'endettement des autorités, qui consiste à diversifier les sources de financement et à allonger les échéances.
- Les services du FMI conviennent que le coût budgétaire du plan Ebola doit être totalement intégré (choc exceptionnel) sous réserve de la disponibilité des financements.** Les services du FMI souscrivent donc à la demande des autorités d'une augmentation de l'accès aux ressources du FMI au moment de la sixième revue de l'accord FEC. Ils ont pris note de l'intention des autres partenaires au développement de couvrir le déficit de financement résiduel.
- Les services du FMI ont souligné que les contraintes de financement doivent être un élément important à prendre en considération lorsqu'il s'agit de fixer les objectifs de la politique budgétaire.** En particulier, les services du FMI se sont inquiétés d'une concentration des échéances, surtout au milieu de la décennie 2020, et des risques potentiels de refinancement et de change. Notant la volatilité récente sur les marchés financiers internationaux, les services du FMI ont conseillé de reporter l'émission de l'Eurobond 2015 dans la mesure du possible si les conditions du marché ne semblent pas suffisamment favorables. Ils ont préconisé de mettre en place des spécialistes en valeur du trésor pour favoriser le développement d'un marché secondaire pour les titres souverains et d'approfondir le marché financier régional.
- Les services du FMI ont encouragé le gouvernement à prendre des mesures supplémentaires pour renforcer la gestion de trésorerie et de la dette publique.** Les services du FMI ont encouragé les autorités à mettre en œuvre avec vigueur le compte

⁸ Voir l'analyse de viabilité de la dette ci-jointe.

unique du Trésor, tout en prenant dûment en considération l'impact sur la liquidité de quelques banques. Ils ont encouragé aussi les autorités à mettre en place un plan d'engagement et de contrôle pour éviter des tensions persistantes sur la position de trésorerie et une accumulation d'arriérés intérieurs. Les services du FMI ont noté avec satisfaction que les autorités sont déterminées à mettre à jour d'ici la fin de 2014 leur stratégie de la dette à moyen terme pour 2015–19. Ils ont préconisé de mettre en œuvre rapidement la réorganisation de la Direction de la dette sous la forme d'une structure front-middle-back office – une réforme qui a pris du retard et pour laquelle les autorités ont précédemment sollicité une assistance technique supplémentaire. Les services du FMI ont engagé les autorités à élargir le suivi de la dette publique en établissant une base de données centralisée qui englobe les entreprises publiques.

- **Les services du FMI ont demandé aux autorités de suivre de près l'accumulation de dettes par les entreprises du secteur public et de mettre en place les outils nécessaires pour surveiller la position financière de l'ensemble des administrations publiques et du secteur public.** Étant donné qu'il n'existe pas aujourd'hui de données statistiques sur l'ensemble des administrations publiques et le secteur public, le programme appuyé par la FEC repose sur le suivi du budget de l'administration centrale. Cependant, l'accumulation récente de dettes (principalement intérieures) par plusieurs entreprises du secteur public, telles que le port d'Abidjan, le Fonds d'entretien routier, Petroci, la SIR et Air Côte d'Ivoire, accroît les risques budgétaires même si la majeure partie de cette dette n'est pas assortie de garanties publiques explicites. Les services du FMI ont noté avec satisfaction que le gouvernement a l'intention de suivre de près la situation des entreprises du secteur public et d'établir une base de données, mais ils l'ont engagé à agir de manière plus déterminée en recueillant les données nécessaires pour suivre la position financière de l'ensemble des administrations publiques et du secteur public, tout en veillant à ce que les emprunts contractés par ces entités publiques ne compromettent pas la viabilité de la dette.

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Mise en œuvre d'une couverture maladie universelle

Les préparatifs pour la mise en place d'une couverture maladie universelle (CMU) ont débuté en 2014. Après l'adoption de la loi sur la CMU en mars 2014, le gouvernement a promulgué en juin un décret portant création de la Caisse nationale d'assurance maladie. Des négociations techniques sont en cours afin de définir les risques sanitaires et les procédures médicales à couvrir, les coûts des services à fournir et la quote-part qui reste à la charge des patients ; des négociations sont en cours aussi concernant le paiement des cotisations obligatoires par les employeurs et les salariés.

La réforme sera introduite progressivement et devrait avoir un impact limité sur les finances publiques à court terme. La cotisation obligatoire devrait être perçue à partir de juillet 2015, soit trois mois avant le début du remboursement des services médicaux, qui est prévu pour octobre 2015. Seuls 4 millions de personnes environ devraient être couvertes initialement en 2015, principalement dans le secteur formel, qui est déjà couvert par des systèmes d'assurance volontaires, et dans le secteur de l'agriculture d'exportation. Les indigents ne seront pas aidés financièrement en 2015, car les procédures d'inscription ne seront testées qu'au premier semestre de 2015, après l'achèvement des enquêtes auprès des ménages et sur l'emploi, qui est prévu d'ici fin 2014. L'État prendra en charge les coûts de lancement de la CMU, qui sont estimés à environ 5 milliards de francs CFA en 2014 et 10,5 milliards de francs CFA en 2015 (0,03 et 0,05 % du PIB, respectivement). À moyen terme, lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, la CMU devrait être totalement financée par les cotisations, à l'exception de l'assurance des indigents, qui relèvera du budget de l'État.

Encadré 2. Côte d'Ivoire : Impact de la crise Ébola en Côte d'Ivoire

Aucun cas d'Ébola n'a été observé jusqu'à présent en Côte d'Ivoire, mais le pays reste exposé étant donné les frontières qu'il partage avec des pays touchés par la maladie. Face à ce risque, les autorités, avec l'assistance de l'OMS, du Centre américain pour le contrôle et la prévention des maladies, ainsi que de divers bailleurs de fonds, ont mis en place des plans visant à éviter la propagation de la maladie et à se préparer à la traiter si des cas se présentaient.

En 2014, les autorités ont financé initialement un plan axé sur la prévention de 3 milliards de francs CFA (environ 0,02 % du PIB). Elles ont indiqué que si des dépenses supplémentaires étaient nécessaires, elles réaffecteraient des dépenses moins prioritaires. Ensuite, elles ont mis en place un plan de prévention de bien plus grande envergure (13,5 milliards de francs CFA, ou environ 0,1 % du PIB) dans les districts proches du Libéria et de la Guinée ; ce plan est financé intégralement par des engagements de l'UE, de la Banque mondiale et de la BAfD, et sera mis en œuvre en partie en 2015.

Un troisième plan de prévention de plus grande ampleur (50 milliards de francs CFA, ou 0,3 % du PIB) prévoit l'application de mesures de prévention similaires à l'ensemble du territoire. Les autorités se sont engagées à utiliser pleinement en 2015 le montant résultant de l'augmentation de l'accès aux ressources du FMI qui a été demandée dans le cadre de la sixième revue (10 % de la quote-part) pour financer en partie ce plan.

La flambée de maladie à virus Ébola dans les pays voisins n'a eu jusqu'à présent qu'un impact limité sur l'économie ivoirienne ; les seuls signes notables sont une baisse des échanges commerciaux transfrontaliers à l'ouest du pays et l'annulation de quelques conférences internationales à Abidjan.

Cependant, une flambée épidémique de grande envergure pourrait toucher gravement l'économie ivoirienne. En particulier, le PIB, la balance des paiements et la position budgétaire souffriraient d'une récolte difficile du cacao (et d'autres produits agricoles). La position budgétaire pâtirait aussi de problèmes rencontrés pour collecter les recettes et de l'accroissement nécessaire des dépenses de santé. Une flambée épidémique entraînerait probablement aussi une baisse considérable des services (hôtels et restaurants), du commerce et des transports. Des retards dans l'investissement du secteur privé accentueraient l'impact négatif sur la croissance.

B. Mobiliser le secteur privé pour pérenniser une croissance élevée

Les discussions ont porté sur les réformes du climat des affaires, l'apurement des arriérés intérieurs, la réforme du secteur financier et la situation financière du secteur de l'énergie.

14. Les autorités reconnaissent que l'investissement du secteur privé devra encore augmenter pour que la croissance reste élevée à moyen terme. Grâce à une large contribution de l'État sous la forme d'investissements publics notamment, la Côte d'Ivoire a enregistré trois années consécutives de croissance élevée depuis 2012. Les autorités sont conscientes qu'il n'est pas viable de recourir excessivement à l'État pour stimuler la croissance et que l'investissement public ne peut pas continuer d'augmenter autant à moyen terme. Le secteur privé doit être mobilisé et accroître son investissement pour que la croissance reste élevée :

- **Réformes du climat des affaires.** Depuis 2012, les autorités ont amélioré considérablement le climat des affaires en simplifiant et en accélérant le processus de constitution en société, en créant un tribunal de commerce, en simplifiant la réglementation et en réduisant divers frais de transaction (par exemple pour créer une entreprise et enregistrer des transferts de biens immobiliers). Ces efforts ont abouti à une amélioration considérable du classement de la Côte d'Ivoire dans le rapport sur le climat des affaires (*Doing Business*)⁹.
- **Apurement des arriérés intérieurs (encadré 3).** Les autorités sont déterminées à achever la régularisation des arriérés intérieurs audités envers leurs fournisseurs avant la fin de l'année, ainsi qu'à régulariser leur dette titrisée envers les secteurs bancaire et non bancaire au moyen d'un échange contre de nouveaux titres négociables, et à payer en espèces des arriérés des établissements publics et des collectivités territoriales envers leurs fournisseurs (17,9 milliards de francs CFA, ou environ 0,1 % du PIB).
- **Réforme du secteur financier.** Les autorités ont l'intention de continuer à renforcer le secteur bancaire public et, de manière plus générale, de développer l'intermédiation financière afin d'accroître le crédit aux entreprises, surtout aux petites et moyennes entreprises. En particulier, après la fermeture d'une banque publique en septembre 2014, le gouvernement a répété que l'État était déterminé à se retirer du capital d'une autre banque publique dans laquelle il détient une participation minoritaire d'ici la fin de 2014. En 2015, les autorités ont l'intention de continuer à mettre en œuvre le plan de restructuration des banques publiques en adoptant diverses mesures, y compris la privatisation ou la restructuration des banques publiques restantes, et la redéfinition du rôle des banques qui, en fin de compte, resteront dans le giron public. Les autorités sont aussi en train de mettre en place une structure administrative pour mettre en œuvre leur stratégie de développement du secteur financier.

⁹ Dans le rapport de 2015, la Côte d'Ivoire se classe en 147^e position, contre 158^e (chiffre ajusté) en 2014, et IFC a noté que la Côte d'Ivoire faisait partie des 10 pays qui ont le plus progressé en 2013/2014 dans les domaines suivis par le rapport.

- Situation financière du secteur de l'énergie.** En dépit de la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures depuis 2012, notamment la décision récente de facturer les exportations d'électricité à un prix proche du coût marginal, la situation financière du secteur de l'énergie reste en proie à des tensions. Ces difficultés, qui ont entraîné une accumulation de dettes croisées au sein du secteur, ont été accentuées récemment par des retards dans le paiement des subventions inscrites au budget de l'Etat et par la baisse des marges de raffinage internationales, ainsi que par une pluviométrie défavorable qui a réduit la production à faible coût d'hydro-électricité. Les autorités sont convenues de s'attaquer à ces problèmes à court terme en payant les subventions dont le versement a été retardé (40 milliards de francs CFA d'ici la fin de 2014). Le gouvernement a l'intention aussi d'adopter en 2015 un plan de règlement des dettes croisées, ainsi qu'un protocole qui précise les responsabilités des différentes parties prenantes, y compris l'État, en ce qui concerne le paiement du HVO et des subventions.

Encadré 3. Côte d'Ivoire : règlement des arriérés intérieurs

Les audits des arriérés intérieurs envers le secteur non bancaire nés avant 2010 ont validé un montant de 152,9 milliards de francs CFA (environ 1 % du PIB) à régler. Après le paiement initial de 56,6 milliards de francs CFA (dont 51,1 milliards en espèces) en décembre 2013, 27 milliards de francs CFA ont été réglés à fin septembre 2014, avec une décote de 40 %. Le solde de 69 milliards de francs CFA inclut des arriérés sur des projets financés sur ressources extérieures (38,7 milliards de franc CFA), des arriérés sur cotisations sociales du secteur public (11,8 milliards de francs CFA), des arriérés envers des fournisseurs (12,8 milliards de francs CFA) et d'autres arriérés (5,6 milliards de francs CFA). Le gouvernement est déterminé à achever d'ici la fin de 2014 la régularisation des arriérés intérieurs audités, en particulier les arriérés envers les fournisseurs, au moyen de paiements en espèces et d'opérations de titrisation, et est convaincu que les bailleurs de fonds régulariseront bientôt les arriérés sur les projets financés sur ressources extérieures.

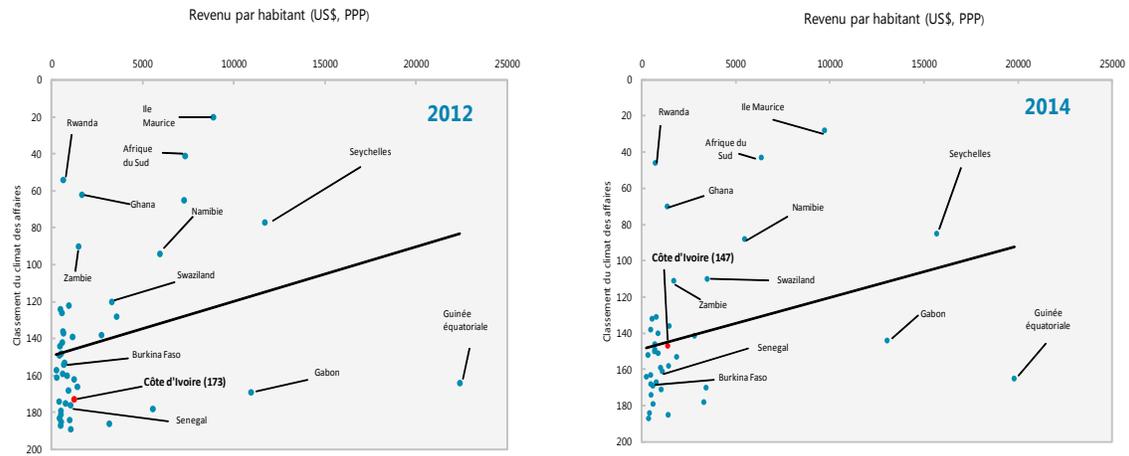
Le gouvernement a l'intention aussi de régler les arriérés de longue date sur la dette titrisée envers les secteurs bancaire et non bancaire (142,1 milliards de francs CFA) d'ici la fin de 2014. À cet égard, il proposera de restructurer l'encours des arriérés sur la dette titrisée en nouveaux instruments négociables. En outre, le gouvernement réglera en espèces 17,9 milliards de francs CFA d'arriérés intérieurs envers des fournisseurs qui ont été accumulés récemment par des établissements publics et des collectivités territoriales. Enfin, des négociations sont en cours en vue de régler les arriérés envers la BCEAO (environ 247,7 milliards de francs CFA).

15. Point de vue des services du FMI :

- Les services du FMI ont félicité les autorités pour l'amélioration considérable du classement de la Côte d'Ivoire dans le rapport *Doing Business*.** Cependant, ils ont noté que, si le pays a rattrapé la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, il doit conduire des réformes supplémentaires pour se mettre au niveau des pays obtenant les meilleurs résultats (graphique 3). Il s'agira principalement i) de faire respecter le cadre juridique adopté récemment pour prévenir et combattre la corruption, et ii) d'améliorer les relations entre les contribuables et les services douaniers et fiscaux.

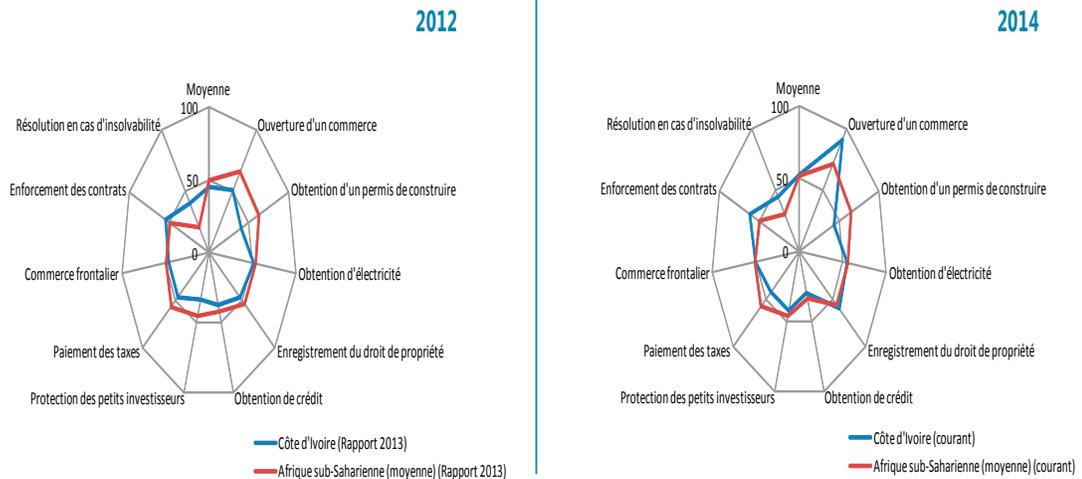
- **Le plan de règlement des arriérés établi par les autorités fournira un signal fort de leur détermination à renforcer le secteur privé et la relation de l'État avec ses fournisseurs.** Par ailleurs, les services du FMI ont souligné qu'il est nécessaire d'établir une liste exhaustive des autres arriérés ou dettes impayées éventuels afin qu'ils puissent aussi être régularisés.
- **Les services du FMI ont noté avec satisfaction les mesures qui ont déjà été prises pour restructurer les banques publiques.** Cependant, les services du FMI se sont inquiétés des retards observés dans la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier.
- **En ce qui concerne le secteur de l'énergie, les services du FMI ont noté des développements positifs qui contribueront à améliorer sa situation financière.** Les subventions inscrites au budget seront payées avant la fin de 2014, et un plan de règlement des dettes croisées et un protocole précisant les responsabilités en ce qui concerne le paiement du HVO et des subventions seront adoptés prochainement. Néanmoins, les services du FMI ont souligné que la baisse de la marge bénéficiaire pour le raffinage sera probablement durable, et que ses conséquences pour la rentabilité de la raffinerie doivent être examinées.

Graphique 3. Côte d'Ivoire : Climat des affaires et revenu par habitant dans les pays d'Afrique subsaharienne



Sources: Banque mondiale, indicateurs "Doing Business" (Rapports 2013 et 2015), FMI Perspectives de l'économie mondiale (2012 et 2014), Revenu par habitant.
 Note: Une valeur élevée en "DoingBusiness" correspond à un classement plus bas.

Graphique 4. Côte d'Ivoire: Afrique subsaharienne: Indicateurs du climat des affaires



Sources: Banque mondiale, indicateurs "Doing Business" (Rapports 2013 et 2015), données communiquées par les autorités, et estimations des services du FMI.
 Note: Un grand écart par rapport à l'axe central équivaut à un classement plus bas. Depuis le dernier rapport, plusieurs modifications ont été introduites, et par conséquent, les données depuis 2012 et 2014 ne sont plus entièrement comparables.

C. Améliorer les statistiques économiques

16. Les autorités et les services du FMI sont convenus qu'il est nécessaire d'améliorer sensiblement la qualité des données économiques pour faciliter l'élaboration de la politique économique. Si la qualité des données s'est améliorée, il reste beaucoup à faire, en particulier pour ce qui est des statistiques de comptabilité nationale. Les services du FMI ont détecté des faiblesses dans la qualité des comptes nationaux de 2012, dernière année pour laquelle des estimations finales ont été établies, notamment en ce qui concerne le calcul des impôts nominaux sur les produits. Ils ont aussi constaté des évolutions douteuses de la valeur ajoutée sectorielle en termes réels. Ces faiblesses influent directement sur la croissance du PIB. Elles ont été discutées avec l'Institut national de la statistique (INS), qui a convenu d'examiner les données des comptes nationaux de 2012 et de les corriger si nécessaire¹⁰. L'INS a convenu aussi d'examiner la méthode d'établissement des données qui est utilisée pour les comptes nationaux provisoires. Plusieurs améliorations de la qualité des données sont prévues à terme. Après l'assistance technique fournie par le FMI en ce qui concerne l'établissement des rapports trimestriels sur le PIB, ces rapports devraient être publiés régulièrement à compter de 2015. Les autorités ont sollicité une mission d'assistance technique du Département des statistiques qui les aiderait à planifier un renforcement global des statistiques du secteur réel. En plus du recensement 2014 qui vient de s'achever, une enquête auprès des ménages est prévue plus tard dans l'année. Les services du FMI ont pris note avec satisfaction de ces engagements, mais ils ont demandé aux autorités d'accroître les ressources humaines de l'INS.

SUIVI DU PROGRAMME, FINANCEMENT ET RISQUES

17. Les autorités sollicitent une prolongation de l'accord en vigueur jusqu'à la fin décembre 2015 et une augmentation de l'accès aux ressources du FMI. La prolongation de l'accord offrirait une certaine continuité pendant la période électorale à venir et serait utile pour financer la balance des paiements. Les autorités ont demandé que l'accès aux ressources du FMI au titre de l'accord FEC en vigueur soit accru de 40 % de la quote-part (130,08 millions de DTS). Sur ce montant, elles ont demandé que 10 % de la quote-part (32,52 millions de DTS) soient décaissés à l'achèvement de la sixième revue afin de financer en temps opportun leur stratégie de prévention de la maladie à virus Ébola (encadré 2). En ce qui concerne le solde, les autorités ont demandé qu'il soit décaissé en montants égaux dans le cadre des septième et huitième revues de l'accord. Les services du FMI souscrivent à ces demandes. L'augmentation de l'accès aux ressources du FMI au titre de la sixième revue contribuerait à financer le programme de prévention Ébola du gouvernement et sera utilisée exclusivement à cette fin en 2015¹¹.

¹⁰ Cet examen n'a pas pu être achevé avant la fin de la mission. L'INS entamera la transition du *SCN 1993* au *SCN 2005* en 2015, avec l'aide de l'INSEE et peut-être de l'AFRITAC Ouest : il devrait s'agir d'une bonne occasion d'améliorer les méthodes et procédures d'établissement des données.

¹¹ Les autorités ont convenu de fournir des informations détaillées sur l'affectation des ressources à ce titre.

18. La prolongation de l'accord qui est demandée impliquerait deux revues supplémentaires. Des propositions de critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre 2014 et fin juin 2015, pour les septième et huitième revues, respectivement, et de repères structurels pour la septième revue figurent en annexe du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) des autorités. Les définitions des variables suivies sont fournies dans le protocole d'accord technique.

19. Le programme est entièrement financé. Les déficits de financement prévus pour 2014 et 2015 (0,6 et 0,7 % du PIB, respectivement) seront couverts principalement par l'aide budgétaire des institutions multilatérales et par les achats proposés au titre de l'accord FEC.

20. Des risques pèsent sur l'exécution du programme. La propagation du virus Ebola à partir des pays voisins constitue le risque principal pour l'exécution du programme : l'ampleur de l'impact dépend de la gravité de la flambée épidémique (voir encadré 2). Une évolution défavorable sur les marchés financiers internationaux compliquerait aussi le financement du programme. Des conditions climatiques défavorables pourraient réduire la production hydro-électrique, ce qui accroîtrait le coût de production de l'énergie, et peser sur la production agricole. Parmi les autres risques figurent un affaiblissement de la dynamique de réforme à la veille des élections d'octobre 2015, ainsi qu'un investissement privé plus faible que prévu. La matrice d'évaluation des risques présente des détails supplémentaires sur ces risques et les ripostes possibles des autorités.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

21. La croissance enregistrée par la Côte d'Ivoire depuis 2012, qui figure parmi les plus élevées d'Afrique subsaharienne, est louable. Le revenu par habitant a progressé de près de 20 % sur une base cumulée. L'augmentation des revenus dans le secteur agricole, qui s'explique en partie par le succès de la réforme dans la filière cacao, a entraîné un recul de la pauvreté, tandis que l'augmentation de l'investissement public a permis d'améliorer l'accès aux services publics.

22. Le programme au titre de l'accord FEC est bien exécuté : la croissance est élevée, le déficit budgétaire est faible et les réformes structurelles progressent de manière satisfaisante. A fin juin 2014, tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs ont été observés, et tous les repères structurels ont été mis en œuvre, quoique avec de légers retards. Ces résultats globaux ont été entérinés par la notation favorable de la première obligation souveraine et le faible rendement de l'Eurobond émis en 2014, ainsi que l'amélioration du classement de la Côte d'Ivoire dans le rapport *Doing Business* 2015. Néanmoins, le critère de réalisation continu relatif au plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels n'a pas été observé en juillet du fait de l'émission d'un Eurobond d'un montant plus élevé que prévu au programme.

23. Les services du FMI souscrivent à la politique budgétaire des autorités pour 2014 et 2015. En particulier, pour ce qui est de 2015, les services du FMI saluent l'expansion limitée du déficit budgétaire global (conjuguée à la baisse du déficit primaire de base) visant à continuer de soutenir la croissance en augmentant l'investissement public. Néanmoins, ils engagent les autorités

à exécuter le budget comme prévu et, sauf en cas de choc exogène (par exemple, une grave épidémie d'Ébola), à résister à la tentation de relâcher davantage la politique budgétaire en dépit du contexte électoral. À terme, les contraintes de financement et la nécessité de préserver la viabilité de la dette doivent être des aspects importants à prendre en considération lorsqu'il s'agit de déterminer les objectifs de la politique budgétaire. Les autorités doivent aussi suivre de près les risques budgétaires conditionnels qui résultent de l'augmentation des emprunts des établissements publics, et collecter d'urgence les informations nécessaires pour suivre la position financière de l'ensemble des administrations publiques et du secteur public en général.

24. Les services du FMI notent avec satisfaction que les autorités ont l'intention de régulariser les arriérés intérieurs. Ils engagent les autorités à mettre en œuvre avec vigueur le compte unique du Trésor qui est prévu et à mettre en place un plan d'engagement et de contrôle pour éviter des tensions persistantes sur la situation de trésorerie de l'État et une éventuelle accumulation d'arriérés intérieurs.

25. Pour préserver la viabilité des finances publiques à moyen terme, il conviendra d'accroître les recettes. Les services du FMI saluent les travaux du gouvernement sur une réforme de la politique fiscale et invitent les autorités à adopter, à compter de 2016, des réformes visant à élargir l'assiette de l'impôt en réduisant les exemptions généralisées et à continuer d'améliorer l'administration des recettes, y compris dans le domaine douanier.

26. Si l'amélioration du classement de la Côte d'Ivoire dans le rapport *Doing Business* est louable, il convient d'opérer des réformes supplémentaires pour continuer de renforcer le climat des affaires et mobiliser des investissements privés suffisants afin de pérenniser une croissance élevée à moyen terme. En particulier, les services du FMI engagent les autorités à faire respecter le cadre juridique adopté récemment pour prévenir et combattre la corruption, et à améliorer les relations entre les contribuables et les services douaniers et fiscaux.

27. En ce qui concerne la réforme du secteur financier, les services du FMI jugent encourageantes les mesures qui ont été prises pour faire avancer la restructuration des banques publiques, y compris la fermeture d'une banque en septembre 2014. Ils notent avec satisfaction que l'État s'est engagé à se retirer du capital d'une autre banque publique d'ici la fin de 2014, et encouragent les autorités à achever la privatisation ou la restructuration des banques publiques en 2015 et à mettre en œuvre la stratégie de réforme du secteur financier.

28. Les services du FMI notent avec satisfaction que les autorités s'engagent à payer les subventions dont le versement a été retardé, au secteur de l'électricité et à adopter une stratégie globale qui précisera les responsabilités financières des différentes parties prenantes. Cependant, ils sont d'avis que des mesures supplémentaires doivent être prises pour améliorer la situation financière du secteur de l'énergie en général à moyen terme et préconisent d'adopter à court terme un plan de régularisation des dettes croisées.

29. En ce qui concerne la dette extérieure, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'un relèvement du plafond fixé dans le programme pour les nouveaux

emprunts extérieurs non concessionnels. Le relèvement de ce plafond permettrait de mettre en œuvre des projets structurants qui sont nécessaires pour pérenniser une croissance vigoureuse et de vaincre les contraintes de financement sur le marché régional. Néanmoins, il sera important de continuer de renforcer la gestion de la dette, notamment en mettant en œuvre rapidement la réorganisation prévue de la Direction de la dette, ainsi qu'en élargissant le suivi de la dette publique pour y inclure les entreprises publiques et en veillant à ce que les emprunts soient contractés au coût et au risque le plus bas.

30. Les services du FMI recommandent d'achever la sixième revue et de procéder au décaissement d'un montant équivalent à 65,04 millions de DTS au titre de l'accord FEC. Ils souscrivent aux demandes des autorités d'une augmentation de l'accès aux ressources du FMI, d'une prolongation de 12 mois de l'accord FEC en vigueur, d'une dérogation pour inobservation du critère de réalisation relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels compte tenu de la faiblesse de la déviation observée et d'un relèvement du plafond fixé dans le programme pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels.

Côte d'Ivoire : Matrice d'évaluation des risques^{1/}			
Source du risque	Probabilité relative	Impact si le risque se concrétise	Riposte recommandée
Impact des conditions financières mondiales : <ul style="list-style-type: none"> • Hausse brutale de la volatilité sur les marchés financiers mondiaux, en raison d'une réévaluation des risques par les investisseurs • Fuite vers les actifs sûrs au détriment de toutes les obligations des pays émergents 	<p style="text-align: center;">Élevée</p> <p style="text-align: center;">Moyenne</p>	<p style="text-align: center;">Moyen à élevé</p> La volatilité des marchés financiers mondiaux pourrait compliquer l'émission d'un Eurobond en 2015 Un abandon des obligations des pays émergents accroîtrait le coût d'émission de la Côte d'Ivoire sur les marchés internationaux	Préparer minutieusement l'émission de l'Eurobond, notamment en évaluant les conditions des marchés mondiaux au moment prévu pour l'émission Maintenir une position budgétaire solide et la dynamique de réforme pour envoyer un signal aux investisseurs
Des conditions climatiques défavorables pourraient réduire la production hydroélectrique, ce qui accroîtrait le coût de production de l'énergie, et réduire la production agricole	Moyenne	<p style="text-align: center;">Moyen</p> Des conditions climatiques défavorables pèseraient sur la balance des paiements (exportations), la position budgétaire de l'Etat (taxes à l'exportation sur le cacao et hausse des subventions au secteur de l'électricité) et le niveau de vie de la population (agriculture de subsistance et inflation)	Adopter un plan global de renforcement de la position financière du secteur de l'énergie Remettre à plus tard les dépenses moins prioritaires pour préserver la viabilité des finances publiques
Quelques cas d'Ébola en Côte d'Ivoire	Élevée	<p style="text-align: center;">Faible à moyen</p> Léger ralentissement de la croissance, hausse modérée du déficit budgétaire, impact limité sur la balance des paiements, hausse du coût de l'Eurobond prévu	Agir rapidement pour traiter et contenir les cas afin de limiter la contagion Retarder l'émission de l'Eurobond jusqu'à ce que la contagion soit maîtrisée

Côte d'Ivoire : Matrice d'évaluation des risques^{1/} (fin)

Source du risque	Probabilité relative	Impact si le risque se concrétise	Riposte recommandée
Une flambée généralisée de maladie à virus Ebola en Côte d'Ivoire	Faible	Élevée Ralentissement marqué de la croissance du PIB et forte hausse du déficit budgétaire ; détérioration considérable de la balance des paiements, en raison d'une baisse des exportations (de cacao en particulier) et d'une hausse de la demande d'importations alimentaires et autres. Mobilisation plus difficile de financements extérieurs	Agir rapidement pour contenir l'épidémie, réaffecter les dépenses au détriment d'activités moins prioritaires et accroître le déficit budgétaire global si nécessaire. Chercher à obtenir une aide extérieure supplémentaire, mais reporter le recours aux marchés financiers internationaux jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de virus Ebola dans le pays
Une détérioration de la situation socio-politique et sécuritaire à la veille des élections présidentielles d'octobre 2015	Faible	Faible Une détérioration de la situation socio-politique et sécuritaire pèserait sur l'investissement du secteur privé, avec un impact direct sur la croissance et l'emploi. Le rythme de certaines réformes structurelles pourrait être plus lent	Résister dans la mesure du possible à la tentation d'augmenter les dépenses à cause des élections
Investissement privé plus faible que prévu	Faible à moyenne	Élevé Un investissement plus faible que prévu de la part du secteur privé entraînerait un ralentissement de la croissance et de l'emploi, et une détérioration des perspectives. Toutes choses étant égales par ailleurs, une croissance plus faible compromettrait la viabilité de la dette	Maintenir l'élan des réformes et continuer d'améliorer le climat des affaires

^{1/} La matrice d'évaluation des risques présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent le scénario de référence (par «faible», on entend une probabilité inférieure à 10 %, «moyenne», une probabilité entre 10 et 30% et «élevée», une probabilité entre 30 et 50%). La matrice d'évaluation des risques reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent agir les uns sur les autres et se concrétiser ensemble.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs économiques, 2012–17

	2012	2013	2014		2015	2016	2017
	Est.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.		
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)							
Revenu national							
PIB à prix constants	10.7	8.7	8.5	8.0	8.0	7.7	7.5
Déflateur du PIB	4.4	2.0	1.2	4.6	5.1	3.1	2.8
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.3	2.6	1.2	0.6	2.6	2.5	2.5
Indice du prix à la consommation (fin de période)	3.4	0.4	2.0	1.6	1.6	2.5	2.5
Secteur extérieur (base FCFA)							
Exportations, f.o.b., à prix courants	-4.1	5.7	2.0	12.3	11.7	11.1	10.5
Importations, f.o.b., à prix courants	35.8	16.4	9.6	2.6	7.9	13.3	11.6
Volume des exportations	7.9	6.7	3.1	5.1	12.6	8.7	8.9
Volume des importations	52.0	13.2	11.4	4.9	9.6	8.9	7.5
Termes de l'échange (détérioration -)	-4.1	-1.7	0.5	9.3	7.8	1.4	0.9
Taux de change nominal effectif	1.7	4.5
Taux de change réel effectif (dépréciation -)	2.5	2.5
Opérations du gouvernement central							
Recettes totales et dons	51.9	16.0	14.8	11.5	13.6	9.9	14.0
Dépenses totales	38.3	10.9	14.2	11.8	19.5	12.6	11.1
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)							
Monnaie et crédit							
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	4.4	11.6	9.7	17.1	17.8	15.6	15.2
Avoir extérieurs nets	-5.5	0.1	-1.2	1.3	4.0	2.0	3.1
Avoir intérieurs nets	9.8	11.5	10.9	15.8	13.8	13.6	12.1
<i>dont</i> : public	5.5	3.5	1.6	2.0	1.1	0.2	0.6
<i>dont</i> : privé	5.3	10.6	9.4	13.8	12.7	13.3	11.5
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Opérations de l'administration centrale							
Recettes totales et dons	18.9	19.8	20.8	19.6	19.6	19.4	20.0
Recettes totales	18.4	18.5	18.6	17.7	17.7	17.6	18.2
Dépenses totales	22.1	22.1	23.1	21.8	23.0	23.3	23.4
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-3.1	-2.3	-2.3	-2.3	-3.4	-3.9	-3.5
Solde primaire de base ^{1/}	-1.2	-0.1	-0.2	-0.5	-0.2	-0.4	-0.1
Investissement brut							
Gouvernement central	4.5	6.1	7.1	6.3	7.5	7.5	7.5
Secteur non gouvernemental	12.0	11.0	10.9	11.0	11.0	12.0	12.7
Epargne intérieure brute							
Gouvernement central	1.9	3.2	3.1	2.7	2.7	2.6	3.1
Secteur non gouvernemental	18.7	13.6	17.0	16.5	18.7	19.1	18.9
Epargne nationale brute							
Gouvernement central	1.3	3.8	4.9	4.0	4.1	3.6	4.0
Secteur non gouvernemental	13.9	8.3	9.9	10.2	12.5	13.4	13.3
Secteur extérieur							
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	-1.2	-5.0	-3.2	-3.1	-1.9	-2.5	-2.8
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	-1.8	-6.3	-5.2	-5.0	-3.8	-4.3	-4.5
Solde global	-2.6	-0.4	-1.1	-0.4	0.7	-0.8	-0.4
Dette publique totale ^{2/}	44.5	43.6	38.2	39.9	39.4	38.6	38.8
Dette publique extérieure ^{3/}	28.0	25.8	26.6	26.5	27.6	27.3	29.1
Dette publique extérieure (C2D exclu)	17.2	16.4	...	18.9	21.6	22.7	25.6
Service dû sur la dette publique extérieure (milliards de FCFA)	245	243	326	326	386	434	494
Pourcentage des exportations de biens et services	3.7	3.5	4.6	4.3	4.5	4.6	4.7
Pourcentage des recettes de l'Etat	9.7	8.6	10.5	10.7	11.1	11.3	11.2
<i>Pour mémoire:</i>							
PIB nominal (milliards de FCFA)	13,835	15,346	16,756	17,333	19,670	21,861	24,172
Taux de change nominal (FCFA/dollars E.U., moyenne annuelle)	510	494					
PIB aux prix du marché (milliards dollars E.U.)	27.1	31.1	35.0	35.8	40.3	45.0	50.2
Population (million)	23.4	24.1	24.8	24.8	25.5	26.3	27.1
Croissance de la population (pourcent)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	592	638	676	699	770	831	892
PIB nominal par habitant (dollars E.U.)	1,160	1,291	1,410	1,444	1,578	1,711	1,852
Croissance du PIB réel par habitant (pourcent)	7.7	5.7	5.5	5.0	5.0	4.7	4.5
Taux de pauvreté (pourcent)	48.9

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.^{2/} Administration centrale.^{3/} Définition de la monnaie.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Balance des paiements, 2012–17
(Millions de francs CFA ; sauf indication contraire)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Est.	Est.	Proj.		Proj.	
Solde des transactions courantes	-164	-760	-533	-374	-549	-687
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-245	-962	-859	-750	-934	-1,099
Balance commerciale	1,566	1,122	1,731	2,149	2,250	2,392
Exportations, f.o.b.	6,189	6,331	6,969	7,846	8,672	9,503
<i>dont</i> : cacao	1,722	1,907	2,400	2,392	2,441	2,245
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	2,004	1,852	1,584	1,475	1,449	1,494
Importations, f.o.b.	4,624	5,209	5,239	5,698	6,422	7,111
<i>dont</i> : pétrole brut	1,405	1,435	1,414	1,284	1,363	1,418
Services (net)	-994	-1,162	-1,402	-1,583	-1,760	-1,946
Revenu primaire (net)	-470	-583	-726	-792	-821	-855
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	153	99	89	114	183	200
Revenu secondaire (net)	-266	-137	-135	-147	-218	-279
Administration publique	-22	170	289	335	340	362
Autres secteurs	-244	-307	-425	-482	-557	-641
Compte de capital et compte d'opérations financières	-199	821	472	511	364	590
Compte de capital	0	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	-199	821	472	511	364	590
Investissements directs étrangers	161	408	472	580	754	954
Investissements de portefeuille, net	73	1	17	20	22	24
Acquisition d'avoirs financiers	-4	0	-1	-1	-1	-1
Souscription d'engagements	-76	-1	-18	-21	-23	-25
Autres investissements, net	-433	412	-18	-88	-412	-389
Officiel, net	-262	76	382	719	322	820
Prêts projets	54	220	260	462	585	614
Autres prêts	0	0	353	490	0	482
Amortissements dus (administration centrale)	316	144	230	233	263	278
Nonofficiel, net	-170	337	-400	-807	-733	-1,208
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0
Solde global	-362	60	-61	137	-185	-97
Financement	362	-60	61	-137	185	97
Réserves de réserve, y/c position de réserve au FMI	362	-60	-38	-269	-162	-285
Compte des opérations	266	-133	-71	-240	-128	-222
FMI (net)	96	72	33	-29	-34	-63
Décaissements	101	72	36	0	0	0
Remboursements	-5	0	-3	-29	-34	-63
Ecart de financement	0	0	99	131	348	382
<i>Pour mémoire:</i>						
Solde global (% du PIB)	-2.6	0.4	-0.4	0.7	-0.8	-0.4
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-1.2	-5.0	-3.1	-1.9	-2.5	-2.8
Balance commerciale (% du PIB)	11.3	7.3	10.0	10.9	10.3	9.9
Réserves officielles brutes (stock - fin de période)	2,593	2,715	2,793	3,344	3,678	4,270
(mois d'importation de biens et services)	2.6	2.3	2.2	2.4	2.4	2.5
(pourcentage de la masse monétaire)	12.4	11.8	10.4	10.5	10.0	10.1
UEMOA - Réserves officielles brutes (milliards de dollars E.U.)	29.3	30.4
(pourcentage de la masse monétaire)	47.4	47.3
(mois d'importation de biens et services de l'UEMOA)	5.0	4.7
PIB nominal (milliards de FCFA)	13,835	15,346	17,333	19,670	21,861	24,172
Taux de change (FCFA/Dollar E.U.) moyenne	510	494	484			
Taux de change (FCFA/Dollar E.U.) fin de période	500	479	491			

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'administration centrale, 2012–17
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2012	2013	2014		2015	2016	2017
	Est.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.		
Recettes totales et dons	2,621.4	3,039.5	3,488.0	3,390.0	3,851.0	4,231.4	4,822.6
Recettes totales	2,540.2	2,838.0	3,110.1	3,064.6	3,474.8	3,846.1	4,410.5
Recettes fiscales	2,213.0	2,408.6	2,686.6	2,645.9	2,942.4	3,190.3	3,612.9
Impôts directs	720.4	765.5	835.1	785.1	889.4	983.7	1,136.1
Impôts indirects	1,492.5	1,643.1	1,851.5	1,860.8	2,053.0	2,206.6	2,476.8
Recettes non fiscales	327.2	429.5	423.6	418.6	532.4	655.8	797.7
Dons	81.2	201.5	377.9	325.4	376.2	385.2	412.1
Dépenses totales	3,054.0	3,385.6	3,868.0	3,784.8	4,523.1	5,091.9	5,658.9
Dépenses courantes	2,436.0	2,451.4	2,671.4	2,689.4	3,053.6	3,452.3	3,852.8
Salaires et traitements	934.6	1,038.9	1,186.2	1,175.7	1,347.4	1,470.0	1,560.0
Subventions et autres transferts courants	410.6	325.0	337.7	312.5	324.6	437.2	531.8
Autres dépenses courantes	572.1	545.2	637.7	687.4	773.5	852.6	1,015.2
<i>dont</i> : Ebola	0.0	0.0	0.0	2.9	35.5	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	56.5	75.4	47.5	47.5	55.6	0.0	0.0
Intérêts dus	233.0	214.8	203.2	207.3	286.5	320.9	329.4
Dettes intérieure	79.6	115.6	114.7	118.5	172.9	137.5	129.5
Dettes extérieure	153.4	99.1	88.6	88.8	113.6	183.3	200.0
Dépenses d'investissement	615.8	934.2	1,196.6	1,095.4	1,469.5	1,639.6	1,806.1
Financées sur ressources intérieures	510.3	618.0	668.8	667.0	784.8	800.5	911.0
Financées sur ressources extérieures	105.5	316.2	527.8	428.4	684.7	839.0	895.1
Solde primaire de base	-170.4	-11.6	-26.8	-81.6	-41.6	-85.8	-23.8
Solde global, y/c dons	-432.7	-346.1	-379.9	-394.8	-672.1	-860.5	-836.3
Solde global, n/c dons	-513.9	-547.5	-757.8	-720.2	-1,048.3	-1,245.7	-1,248.4
Variation des arriérés intérieurs et fonds en route (n/c service de la dette)	190.7	39.7	-100.0	-120.0	-100.0	-55.3	-40.0
Solde global (base caisse)	-242.0	-306.3	-479.9	-514.8	-772.1	-915.8	-876.3
Financement	307.0	306.3	479.9	514.8	772.1	915.8	876.3
Financement intérieur	158.1	32.4	153.1	-185.9	-117.9	87.8	-204.4
Financement bancaire (net)	192.0	134.2	77.4	-39.3	-97.4	30.0	-130.9
Financement non bancaire (net)	-33.9	-101.8	75.7	-146.6	-20.4	57.8	-73.5
Financement extérieur	245.7	273.9	210.3	601.8	758.7	480.7	698.3
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	116.6	98.9	131.2	347.3	382.3
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	56.6	50.5	58.3	0.0	0.0
Dons-programmes et prêts	56.6	50.5	58.3
Ecart résiduel:	60.0	48.4	72.8	347.3	382.3
<i>dont</i> : FMI-FEC ^{1/}	60.0	48.4	72.8	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>							
PIB nominal - Année fiscale	13,835	15,346	16,756	17,333	19,670	21,861	24,172
Dettes extérieure (administration centrale)	3,874	4,045	4,456	4,569	5,360	5,705	6,083
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	980.0	1,337.1	1,527.6	1,494.8	1,786.4

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'administration centrale, 2012–17
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2012	2013	2014		2015	2016	2017
	Est.	Est.	Prog.	Proj.		Proj.	
Recettes totales et dons	18.9	19.8	20.8	19.6	19.6	19.4	20.0
Recettes totales	18.4	18.5	18.6	17.7	17.7	17.6	18.2
Recettes fiscales	16.0	15.7	16.0	15.3	15.0	14.6	14.9
Impôts directs	5.2	5.0	5.0	4.5	4.5	4.5	4.7
Impôts indirects	10.8	10.7	11.0	10.7	10.4	10.1	10.2
Recettes non fiscales	2.4	2.8	2.5	2.4	2.7	3.0	3.3
Dons	0.6	1.3	2.3	1.9	1.9	1.8	1.7
Dépenses totales	22.1	22.1	23.1	21.8	23.0	23.3	23.4
Dépenses courantes	17.6	16.0	15.9	15.5	15.5	15.8	15.9
Salaires et traitements	6.8	6.8	7.1	6.8	6.8	6.7	6.5
Subventions et autres transferts courants	3.0	2.1	2.0	1.8	1.7	2.0	2.2
Autres dépenses courantes	4.1	3.6	3.8	4.0	3.9	3.9	4.2
<i>dont</i> : Ebola	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	0.4	0.5	0.3	0.3	0.3	0.0	0.0
Intérêts dus	1.7	1.4	1.2	1.2	1.5	1.5	1.4
Dettes intérieure	0.6	0.8	0.7	0.7	0.9	0.6	0.5
Dettes extérieure	1.1	0.6	0.5	0.5	0.6	0.8	0.8
Dépenses d'investissement	4.5	6.1	7.1	6.3	7.5	7.5	7.5
Financées sur ressources intérieures	3.7	4.0	4.0	3.8	4.0	3.7	3.8
Financées sur ressources extérieures	0.8	2.1	3.1	2.5	3.5	3.8	3.7
Solde primaire de base	-1.2	-0.1	-0.2	-0.5	-0.2	-0.4	-0.1
Solde global, y/c dons	-3.1	-2.3	-2.3	-2.3	-3.4	-3.9	-3.5
Solde global, n/c/ dons	-3.7	-3.6	-4.5	-4.2	-5.3	-5.7	-5.2
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	1.4	0.3	-0.6	-0.7	-0.5	-0.3	-0.2
Solde global (base caisse)	-1.7	-2.0	-2.9	-3.0	-3.9	-4.2	-3.6
Financement	2.2	2.0	2.9	3.0	3.9	4.2	3.6
Financement intérieur	1.1	0.2	0.9	-1.1	-0.6	0.4	-0.8
Financement bancaire (net)	1.4	0.9	0.5	-0.2	-0.5	0.1	-0.5
Financement non bancaire (net)	-0.2	-0.7	0.5	-0.8	-0.1	0.3	-0.3
Financement extérieur	1.8	1.8	1.3	3.5	3.9	2.2	2.9
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	0.7	0.6	0.7	1.6	1.6
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	0.3	0.3	0.3	0.0	0.0
Dons-programmes et prêts	0.3	0.3	0.3
Ecart résiduel	0.4	0.3	0.4	1.6	1.6
<i>dont</i> : FMI-FEC ^{1/}	0.4	0.3	0.4	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>							
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	1.4	0.3	-0.6	-0.7	-0.5	-0.3	-0.2
Dettes extérieure (administration centrale)	28.0	26.4	26.6	26.4	27.3	26.1	25.2
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	7.1	8.7	9.1	8.6

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : Situation monétaire, 2012–17

	2012	2013	2014		2015	2016	2017
	Est.	Est.	Prog.	Proj.		Proj.	
(Milliards de francs CFA)							
Avoirs extérieurs nets	1,556	1,559	1,493	1,629	1,887	2,039	2,309
Banque centrale	1,297	1,300	1,234	1,370	1,628	1,780	2,050
Banques	259	259	259	259	259	259	259
Avoirs intérieurs nets	3,356	3,922	4,521	4,791	5,678	6,706	7,762
Crédits nets à l'État	1,133	1,307	1,389	1,417	1,490	1,507	1,559
Banque centrale	632	646	670	696	709	643	612
Banques	501	661	719	721	781	864	947
Crédits à l'économie	2,308	2,831	3,344	3,589	4,403	5,413	6,418
Crédits de campagnes	156	186	183	245	241	245	226
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	2,152	2,644	3,162	3,344	4,163	5,168	6,192
Autres postes (net) (avoirs = +)	-86	-215	-213	-215	-215	-215	-215
Masse monétaire	4,911	5,481	6,014	6,420	7,565	8,744	10,071
Circulation fiduciaire hors banques	1,591	1,748	1,917	2,047	2,412	2,788	3,211
Dépôts	3,251	3,679	4,038	4,310	5,079	5,870	6,761
Autres dépôts	69	54	59	63	74	86	99
<i>Pour mémoire:</i>							
Vitesse de circulation de la monnaie	2.8	2.8	2.8	2.7	2.6	2.5	2.4
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)							
Avoirs extérieurs nets	-5.5	0.1	-1.2	1.3	4.0	2.0	3.1
Avoirs intérieurs nets	9.8	11.5	10.9	15.8	13.8	13.6	12.1
Crédits nets à l'État	5.5	3.5	1.6	2.0	1.1	0.2	0.6
Banque centrale	2.2	0.3	0.5	0.9	0.2	-0.9	-0.4
Banques	3.4	3.3	1.1	1.1	0.9	1.1	1.0
Crédits à l'économie	5.3	10.6	9.4	13.8	12.7	13.3	11.5
Masse monétaire	4.4	11.6	9.7	17.1	17.8	15.6	15.2
(Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)							
Avoirs extérieurs nets	-14.2	0.2	-4.2	4.5	15.8	8.0	13.3
Avoirs intérieurs nets	16.0	16.9	15.3	22.1	18.5	18.1	15.8
Crédits nets à l'État	29.6	15.3	6.5	8.4	5.2	1.2	3.4
Banque centrale	19.1	2.2	3.9	7.7	1.9	-9.2	-4.9
Banques	45.9	31.8	9.1	9.1	8.3	10.6	9.6
Crédits à l'économie	12.4	22.6	18.2	26.8	22.7	22.9	18.6
Masse monétaire	4.4	11.6	9.7	17.1	17.8	15.6	15.2

Sources: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Côte d'Ivoire : Besoins de financement extérieur, 2012–16
(Milliards de francs CFA)

	2012	2013	2014		2015	2016
	Est.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.
Besoins de financement extérieur	-125.2	-254.8	-760.0	-1123.6	-1383.0	-1272.1
Déficit du compte courant (n/c transferts officiels)	-244.9	-961.8	-877.7	-858.5	-749.8	-934.0
Amortissement ^{1/}	-316.2	-144.2	-234.4	-229.7	-232.6	-263.3
Remboursements au FMI	5.5	0.0	-3.4	3.4	28.5	34.0
Capitaux privés, net	62.6	744.0	286.7	89.7	-207.6	42.0
Variation des réserves extérieurs nettes (n/c FMI) (-+augmentation)	367.7	107.1	68.8	-128.4	-221.6	-151.0
Financement disponible	133.3	461.9	643.4	938.0	1286.9	946.9
Projets	54.0	219.9	306.5	259.6	461.8	585.0
Programme	0.0	352.6	489.7	0.0
Décaissements FMI	101.5	72.4	0.0	36.4	0.0	0.0
Transferts officiels	-22.1	169.6	336.9	289.4	335.4	361.9
Ecart de financement	-116.6	-98.9	-131.2	-347.3
Financement attendu	56.6	57.0	58.3	0.0
BM	25.0	25.0	44.9	0.0
BAD	13.9	14.0	1.5	0.0
UE	17.7	18.0	12.0	0.0
Allègement de dette	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel	60.0	48.4	72.8	347.3
Possible FMI-FEC	60.0	48.4	72.8	0.0

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} En 2012, le montant inclut l'allègement de la dette au point d'achèvement PPTE.

Tableau 6. Côte d'Ivoire : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–14
(Pourcentage, fin de période, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Jun 2014
Adéquation des fonds propres							
Capital aux avoirs pondérés par le risque	9.3	10.2	12.5	9.7	8.6	9.2	8.9
Pourcentage des banques supérieur ou égal à 10 pourcent	60.0	63.2	52.4	54.5	60.9	62.5	58.3
Pourcentage des banques inférieur à 10 pourcent et supérieur à 8 pourcent minimum	10.0	5.3	19.0	13.6	8.7	25.0	4.2
Pourcentage des banques inférieur à 8 pourcent minimum	30.0	31.6	28.6	31.8	30.4	12.5	20.8
Pourcentage des banques respectant les règles prudentielles régionales en ce qui concerne le capital minimum	50.0	52.6	61.9	63.6	65.2	70.8	75.0
Qualité des actifs							
Capital réglementaire aux avoirs pondérés par le risque	8.6	9.7	11.7	8.9	9.4	10.0	10.0
Capital au total des actifs	5.9	6.0	6.8	5.4	5.1	5.4	5.1
Total prêts au total des actifs	72.7	69.8	66.9	56.7	57.7	59.5	58.0
Concentrations des prêts aux 5 plus grands emprunteurs au capital	n.d.	n.d.	n.d.	273.7	276.7	306.2	334.5
Prêts non performants (ou improductifs) bruts / total prêts	19.5	17.0	16.4	16.3	15.9	12.7	11.9
Provisions/prêts non performants	77.3	75.9	74.9	67.3	78.8	73.9	74.4
Prêts non performants nets de provisions/total des prêts	5.2	4.1	4.1	5.3	3.4	3.3	3.3
Prêts non performants nets de provisions/capital	n.d.	n.d.	n.d.	55.8	35.2	33.6	34.1
Résultats et rentabilité							
Rentabilité des actifs (Produit net/total des actifs)	-0.5	2.0	-0.8	-0.3	1.3	2.0	1.6
Rentabilité des fonds propres (Produit net/fonds propres)	-6.8	22.3	-9.4	-4.5	24.2	34.4	27.9
Gestion							
Traitements et salaires/revenu bancaire net	71.4	82.2	88.4	87.3	79.0	n.d.	n.d.
Liquidité							
Actifs liquides/total actifs	42.0	42.1	42.6	50.3	47.7	49.6	49.2
Actifs liquides/total dépôts	55.4	55.9	55.6	63.2	62.5	65.5	65.6
Prêts/dépôts	95.8	92.8	87.2	71.3	75.6	79.1	77.3

Source: BCEAO.

Tableau 7. Côte d'Ivoire : Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2014–25

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Obligations basées sur crédit existant												
(Millions DTS)												
Principal	4.6	39.0	46.2	85.2	109.6	113.2	95.0	87.8	48.8	24.4	4.9	0.0
Commissions et intérêts) ^{1/}	0.0	1.6	1.5	1.3	1.1	0.8	0.6	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0
Obligations basées sur crédit existant et nouveau ^{2/}												
(Millions DTS)												
Principal	4.6	39.0	46.2	85.2	109.6	113.2	112.9	120.3	81.3	56.9	37.4	14.6
Commissions et intérêts) ^{1/}	0.0	1.9	1.9	1.7	1.5	1.2	1.0	0.7	0.4	0.2	0.1	0.0
Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau ^{2/}												
Millions DTS	4.7	40.9	48.1	86.9	111.1	114.4	113.8	121.0	81.7	57.2	37.5	14.7
Milliards FCFA	3.5	30.6	35.9	64.8	82.5	84.8	84.3	89.7	60.6	42.3	27.8	10.9
Pourcentage des recettes totales	0.1	0.8	0.8	1.3	1.5	1.4	1.2	1.2	0.7	0.5	0.3	0.1
Pourcentage des exportations de biens et services	0.0	0.3	0.4	0.6	0.7	0.7	0.6	0.6	0.3	0.2	0.1	0.0
Pourcentage du service de la dette ^{3/}	1.1	7.9	8.3	13.1	15.5	15.1	15.7	16.2	9.9	6.1	3.6	1.2
Pourcentage du PIB	0.0	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1	0.0
Pourcentage de la quote-part	1.4	12.6	14.8	26.7	34.2	35.2	35.0	37.2	25.1	17.6	11.5	4.5
Encours des crédits du FMI												
Millions DTS	719.1	777.6	731.4	646.2	536.6	423.5	310.6	190.3	109.0	52.0	14.6	0.0
Milliards FCFA	535.2	582.5	546.5	481.3	398.7	313.7	230.1	141.0	80.7	38.6	10.8	0.0
Pourcentage des recettes totales	15.8	15.1	12.4	9.6	7.1	5.0	3.4	1.9	1.0	0.4	0.1	0.0
Pourcentage des exportations de biens et services	6.8	6.6	5.6	4.5	3.4	2.5	1.6	0.9	0.5	0.2	0.1	0.0
Pourcentage du service de la dette	164.0	151.0	125.8	97.4	74.7	55.8	42.8	25.5	13.2	5.6	1.4	0.0
Pourcentage du PIB	3.1	3.0	2.5	2.0	1.5	1.1	0.7	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	221.1	239.1	224.9	198.7	165.0	130.2	95.5	58.5	33.5	16.0	4.5	0.0
Utilisation nettes des ressources du FMI (millions de DTS)												
Décaissements	76.7	42.3	-46.2	-85.2	-109.6	-113.2	-112.9	-120.3	-81.3	-56.9	-37.4	-14.6
Remboursements et rachats	81.3	81.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	4.6	39.0	46.2	85.2	109.6	113.2	112.9	120.3	81.3	56.9	37.4	14.6
<i>Pour mémoire:</i>												
PIB nominal (milliards FCFA)	17,333	19,670	21,861	24,172	26,428	28,680	30,945	33,318	35,853	38,592	41,565	44,782
Exports de biens et services (milliards FCFA)	7,654	8,623	9,536	10,458	11,428	12,409	13,914	15,556	17,126	19,097	21,263	23,656
Recettes totales (milliards FCFA)	3,390	3,851	4,231	4,823	5,416	5,985	6,512	7,144	7,833	8,575	9,358	10,211
Service de la dette (milliards FCFA)	326	386	434	494	533	562	537	554	611	689	778	881
FCFA/DTS (moyenne de la période)	744	749	747	745	743	741	741	741	741	741	741	741

Sources: estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Le taux d'intérêt du FEC est de 0% pour 2010-14 et 0.25% pour les années ultérieures.

^{2/} Y/c les décaissements prévus dans le cadre du nouveau FEC.

^{3/} Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 8. Côte d'Ivoire : Calendrier proposé pour les décaissements et les revues de l'accord FEC, 2011–15
(Millions de DTS)

En pourcent de la quote-part	Montant	Date de disponibilité	Conditions requises pour le décaissement
25.00	81.30	4 novembre 2011	Accord du Conseil d'administration pour un programme triennal au titre du FEC.
20.00	65.04	1 ^{er} avril 2012	Respect des critères de performance à fin décembre 2011 et conclusion de la 1 ^{er} revue au titre du FEC.
20.00	65.04	1 ^{er} octobre 2012	Respect des critères de performance à fin juin 2012 et conclusion de la 2 ^{ème} revue au titre du FEC.
15.00	48.78	1 ^{er} avril 2013	Respect des critères de performance à fin décembre 2012 et conclusion de la 3 ^{ème} revue au titre du FEC.
15.00	48.78	6 décembre 2013	Respect des critères de performance à fin juin 2013 et conclusion de la 4 ^{ème} revue au titre du FEC.
15.00	48.78	1 ^{er} avril 2014	Respect des critères de performance à fin décembre 2013 et conclusion de la 5 ^{ème} revue au titre du FEC.
20.00	65.04	1 ^{er} octobre 2014	Respect des critères de performance à fin juin 2014 et conclusion de la 6 ^{ème} revue au titre du FEC.
15.00	48.78	1 ^{er} avril 2015	Respect des critères de performance à fin décembre 2014 et conclusion de la 7 ^{ème} revue au titre du FEC.
15.00	48.78	1 ^{er} octobre 2015	Respect des critères de performance à fin juin 2015 et conclusion de la 8 ^{ème} revue au titre du FEC.
160.00	520.32	TOTAL	

Appendix I. Lettre d'Intention

Ministère auprès du Premier Ministre,
chargé de l'Économie et des finances
CABINET



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

N° 4985 /MPMEF/CAB/

Abidjan, le
Madame le Directeur Général du
Fonds Monétaire International
WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'Intention

Madame le Directeur Général,

1. La Côte d'Ivoire consolide son retour sur l'échiquier international grâce à sa stabilité intérieure, ainsi qu'au renforcement de la gouvernance et de la cohésion sociale. Ce repositionnement international est illustré par le retour de la Banque Africaine de Développement à Abidjan. Les réformes engagées dans les secteurs clés de l'économie conjuguées aux mesures mises en œuvre pour l'accompagnement des entreprises, ont imprimé un rythme de croissance soutenue à l'activité économique. Ces performances devraient continuer à placer la Côte d'Ivoire dans le peloton de tête des pays à forte croissance dans le monde.
2. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit les progrès réalisés dans le cadre du programme, les perspectives et politiques pour la fin de l'année 2014, et les principales orientations au titre de l'année 2015 et à moyen terme. Tous les critères de performance et les repères indicatifs à fin juin 2014 dans le cadre du programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) ont été satisfaits. Sur le plan macroéconomique, après des taux de croissance du PIB de 10,7% en 2012 et 9,2% en 2013, l'évolution conjoncturelle à fin juin 2014 laisse présager une croissance soutenue de 9,0% en 2014. Cette croissance devrait s'accompagner d'un taux d'inflation estimé à 0,5%, en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA (3%). Notre climat des affaires s'améliore continuellement avec notamment la simplification des procédures de création des entreprises, la mise en application du nouveau code des investissements, le lancement d'un vaste programme d'aménagement de zones industrielles, la mise en place du tribunal de commerce et la dynamisation du Comité de concertation entre l'Etat et le secteur privé.
3. Conformément à notre vision de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, l'année 2015 devrait permettre de confirmer la forte dynamique de croissance engagée depuis 2012. Le taux de croissance s'élèverait à 10,0% avec un taux d'inflation estimé à 2,3%. Cet objectif est basé sur la mise en œuvre des mesures structurelles de grande envergure et la poursuite des projets d'investissements structurants dans le cadre du Plan National de Développement (PND 2012–15). Les investissements devraient s'accroître de 15,8% pour atteindre 17% du PIB en 2015, dont 7,7%

d'investissements publics tout en s'assurant du maintien de la viabilité de la dette. Le Gouvernement continuera à favoriser la redistribution des produits de la croissance aux populations les plus vulnérables notamment en accroissant les dépenses pro pauvres et en créant des emplois.

4. Le Gouvernement continuera de mener un ensemble cohérent de réformes structurelles, notamment pour renforcer la gestion des finances publiques. Dans ce cadre, un schéma directeur de réforme des finances publiques sera adopté. Par ailleurs, la réforme du secteur financier y compris la restructuration des banques publiques sera mise en œuvre, des mesures seront prises pour atteindre l'équilibre financier du secteur de l'électricité, ainsi que le renforcement de la gouvernance et de la lutte contre la corruption. Enfin, le Gouvernement continuera d'améliorer le climat des affaires pour maintenir la Côte d'Ivoire dans le peloton de tête des pays réformateurs.

5. Le Gouvernement a mobilisé 750 millions de dollars US par l'émission d'un Eurobond au lieu de 500 millions de dollars US prévus dans le cadre du programme, compte tenu des conditions très favorables des marchés financiers internationaux. Le produit de cet emprunt a servi notamment à allonger la maturité de la dette de marché et à accélérer le remboursement des arriérés intérieurs, conformément aux objectifs du programme. En conséquence, le Gouvernement sollicite une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation continu sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels et une augmentation du plafond de la fenêtre cumulée des nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels jusqu'à 1,65 milliards de dollars US en 2014.

6. Le Gouvernement élargira ses sources de financement dans le cadre de la stratégie d'endettement visant à préserver la viabilité de la dette publique à moyen et long termes. Tenant compte des difficultés de mobilisation d'un montant suffisant de ressources concessionnelles pour nos besoins de financement des grands projets structurants en 2015, le Gouvernement envisage d'émettre un Eurobond d'un (01) milliard de dollars US. Ainsi, le Gouvernement sollicite l'approbation du FMI pour accroître en 2015 la fenêtre cumulée des nouveaux prêts extérieurs non concessionnels pour un montant de 1,4 milliard de dollars US, y compris un milliard de dollars US pour l'Eurobond, jusqu'à un plafond de 3,05 milliards de dollars US en 2015. En outre, nous sollicitons la possibilité d'ajuster ce plafond afin de prendre en compte deux prêts extérieurs pour deux (2) projets structurants si leurs termes devaient s'avérer non concessionnels. Ces projets structurants portent sur l'extension et la modernisation du Port Autonome d'Abidjan pour un montant maximal de 800 millions de dollars US d'une part, et sur le développement et la réhabilitation du réseau électrique de Côte d'Ivoire pour un montant maximal de 820 millions de dollars US, d'autre part.

7. Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans ce Mémoire sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme, mais prendra toutes les mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour les atteindre. Le Gouvernement consultera les services du FMI sur l'adoption de ces mesures additionnelles et avant les modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémoire, conformément aux politiques de consultation du FMI en la matière.

8. Nous sollicitons, au titre de la sixième revue du programme soutenu par la FEC, le décaissement d'un appui financier équivalent à 32,52 millions de DTS plus une augmentation sur ce tirage de 10 % de notre quote-part, soit 32,52 millions de DTS. Le montant de cette augmentation (32,52 millions de DTS) sera affecté au financement du plan de prévention et de lutte contre

l'épidémie de fièvre Ebola. En outre, nous sollicitons une prolongation de l'accord au titre de la FEC jusqu'au 31 décembre 2015 et un appui financier en 2015 équivalent à 30 % de notre quote-part, soit 97,56 millions DTS.

9. Les Autorités ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de politiques économiques et financières et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la sixième revue de l'accord au titre de la FEC. Nous autorisons par la présente, leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après conclusion de la revue du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.

_____/s/_____
Le Ministre auprès du Premier Ministre,
chargé de l'Économie et des Finances

Nialé KABA

Annexes :

- *Supplément au MPEF*
- *Supplément au Protocole d'Accord Technique*

Pièce Jointe I. Côte d'Ivoire

Supplément au Mémorandum de Politiques Économiques et Financières

Le 18 novembre 2014

CONTEXTE

1. Après deux années consécutives de forte croissance économique, le Gouvernement confirme sa volonté de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Les réformes engagées dans les secteurs clés de l'économie conjuguées avec les mesures d'accompagnement des entreprises mises en œuvre, ont imprimé un rythme de croissance soutenue à l'activité économique. Ainsi, après des taux de croissance du PIB de 10,7% en 2012 et 9,2% en 2013, l'évolution conjoncturelle à fin juin 2014 laisse présager une croissance soutenue de 9,0% en 2014 qui devrait continuer à placer la Côte d'Ivoire dans le peloton de tête des pays à forte croissance dans le monde. Les performances du programme économique et financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (PEF-FEC) restent conformes aux objectifs. Le climat des affaires s'améliore continuellement avec notamment la mise en œuvre des mesures structurelles y compris la simplification des procédures de création des entreprises, la mise en application du nouveau code des investissements, le lancement d'un vaste programme d'aménagement de zones industrielles, la mise en place du tribunal de commerce et la dynamisation du Comité de concertation entre l'État et le secteur privé. Ces actions ont permis de consolider l'activité économique, notamment avec un volume d'investissement direct étranger de 185,8 milliards de FCFA et la création nette de 27 056 emplois formels à fin juin 2014. Le maintien du rythme accéléré dans la mise en œuvre des réformes et les bons résultats économiques permettraient d'augmenter le PIB nominal par habitant de plus de 15% en deux ans. Ces performances sont appuyées par un programme de mise à niveau des infrastructures notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'adduction en eau potable, de l'assainissement, de l'électricité et des voiries.

2. Au plan politique, la Côte d'Ivoire consolide son repositionnement sur l'échiquier international grâce à sa stabilité intérieure, au renforcement de la gouvernance et à la préservation de la cohésion sociale. Ce repositionnement est marqué par le retour de la Banque Africaine de Développement dans le mois de juin 2014. En outre, le Gouvernement appuie fortement les projets d'intégration grâce notamment à la réalisation des grands projets régionaux d'infrastructures et une plus grande fluidité du transport. Au niveau national, les dispositions sont prises en vue de garantir l'organisation d'élections présidentielles ouvertes et transparentes en octobre 2015.

Ce mémorandum décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du programme économique et financier sur le premier semestre 2014, et présente d'autre part les principales orientations pour la fin de l'année 2014 et l'année 2015 ainsi que les perspectives à moyen terme.

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Évolution du cadre macroéconomique

3. L'activité économique reste dynamique.

- L'activité économique est restée forte dans tous les secteurs au premier semestre 2014. Dans le secteur primaire, l'agriculture d'exportation enregistre une bonne performance portée par l'ensemble des spéculations, notamment le cacao (+5,4%), le coton graine (+17,7%), l'anacarde (+28,2%), l'ananas (+20,1%) et la banane (+18,1%). Le secteur secondaire reste soutenu par les bâtiments et travaux publics (+12,5%), les industries manufacturières (+9,4%) et le secteur énergie (+5,1%). Le secteur tertiaire est tiré essentiellement par le commerce de détail (+10,9%) et les services de transport aérien (+25,7%).
- L'inflation reste modérée et en dessous de la norme communautaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) de 3%. En moyenne sur la période, l'Indice des prix augmente de 0,2 % par rapport à la période correspondante de 2013, grâce à un meilleur approvisionnement des marchés favorisé par une agriculture vivrière performante avec les résultats de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et les efforts du Gouvernement pour assurer la fluidité des échanges.
- Les échanges extérieurs (hors biens spéciaux et exceptionnels) sont caractérisés par une amélioration des termes de l'échange et par un accroissement des exportations et des importations. Les exportations en volume ont augmenté de (+5,6) %, grâce notamment à l'anacarde (+90,7%), au cacao fève (+11,1) %, au coton masse (+20,3) % et au riz (+13,6%). Quant aux importations, elles ont progressé de 3,5 % en lien avec l'accroissement des biens de consommation notamment le riz (+18,4%), des biens intermédiaires (+12,0%), et du clinker (+1,9%).
- Le crédit au secteur privé a fortement augmenté. Cette hausse a porté aussi bien sur les crédits à moyen et long termes (+14,3) % que sur les crédits ordinaires de court terme (+5,4) %. Cette évolution exprime la confiance retrouvée des acteurs économiques.
- L'emploi formel s'est affiché en hausse (+3,6%) par rapport à fin décembre 2013, porté par le secteur privé (+3,9%) et le secteur public (+2,5%). Par ailleurs, les premiers résultats de l'enquête sur l'emploi en 2013 indiquent une forte proportion (91%)¹ des emplois du secteur informel.
- L'activité boursière a maintenu sa croissance avec les bons résultats de l'économie sous régionale et la cotation en « continu » des cours depuis le 16 septembre 2013. À cet effet, la capitalisation sur le marché des actions de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a connu une progression de 15,4 % en glissement annuel avec une hausse moyenne du volume des transactions de 48,9 %.

¹ Le rapport définitif de l'enquête sur l'emploi 2013 est en cours de validation.

- Ce regain de vitalité confirme l'amélioration des perspectives économiques de la Côte d'Ivoire qui offre un champ d'opportunités croissant au sein de l'UEMOA.

4. La hausse des créations d'entreprises et de l'investissement privé s'est poursuivie. À fin juin 2014, 3 085 entreprises ont été créées, soit une hausse de 161% par rapport à juin 2013. Les agréments à l'investissement connaissent également une hausse de 48% par rapport à décembre 2013. Les investissements ont été réalisés notamment dans les BTP, le secteur énergie et les activités extractives. Ainsi, le taux d'investissement privé de 6,7 % du PIB en 2012 et 7,1% du PIB en 2013 continue sa progression à fin juin 2014. Toutes ces bonnes performances qui reflètent les efforts du Gouvernement pour promouvoir les opportunités d'affaires à travers l'organisation de forums d'investissement et la poursuite des réformes en faveur de la simplification des procédures de création d'entreprises, de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption ont permis un accroissement continu des investissements.

5. L'exécution budgétaire à fin juin 2014 est conforme aux objectifs.

- Les recettes se sont chiffrées à 1 462,3 milliards de FCFA, soit un dépassement de 70,2 milliards de FCFA de l'objectif du programme. Cette performance est essentiellement imputable aux plus-values réalisées sur les droits et taxes à l'exportation, les revenus de pétrole, la TVA et la taxe sur les produits pétroliers. Toutefois, des moins-values ont été enregistrées sur l'impôt BIC hors pétrole et les taxes à l'importation sur les marchandises générales.
- Quant aux dépenses, elles se sont situées à 1 802,1 milliards de FCFA, soit 106,6 milliards de moins que prévus. Ce résultat reflète notamment la révision à la baisse du prix de cession du gaz au secteur de l'électricité. Les autres dépenses de fonctionnement ont été contenues à 172,5 milliards de FCFA conformément aux objectifs. En ce qui concerne les dépenses d'investissement (hors dépenses post crise), elles ont atteint 551,9 milliards de FCFA soit 93,4 % du montant programmé. Les projets financés sur les ressources intérieures ont connu un taux d'exécution de 103 % contre 84,3 % pour ceux financés sur les ressources extérieures. Le déficit budgétaire global (143,4 milliards) a été inférieur au niveau programmé (310,6 milliards) et le solde primaire de base est resté meilleur que prévu (+2,7 milliards contre -135,4 milliards).
- Le déficit budgétaire global a été couvert par un recours au marché régional à hauteur de 641,1 milliards de FCFA et un financement extérieur de 157,4 milliards de FCFA.
- Les mobilisations extérieures et dons projets ressortent à 294 milliards de FCFA contre 338 milliards de FCFA en raison principalement de la mobilisation plus lente que prévue de certains appuis budgétaires, des tirages sur dons et emprunts projets.

6. Le Gouvernement a lancé avec succès un premier emprunt sur le marché financier international. Dans le cadre de ses démarches pour l'obtention d'un crédit rating souverain, les émissions de dette de la Côte d'Ivoire ont reçu la notation B1 de Moody's et B de Fitch. Cette démarche a ouvert de nouvelles perspectives pour la Côte d'Ivoire, qui a pu lever 750 millions de dollars US à 5,625% contre une offre initiale de 500 millions de dollars US à 5,875% dans le cadre de son Eurobond 2014. Avec cette émission qui a été reconnue comme un grand succès par la communauté des affaires, l'accès au financement sur les marchés internationaux permet d'améliorer la structure de maturité de l'endettement intérieur et extérieur, ainsi que la gestion actif-passif.

7. Le Gouvernement a accéléré la mise en œuvre des projets sociaux et multiplié les initiatives pour l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables. La construction de 65 000 logements sociaux initiée par le Gouvernement a connu une progression notable et les premières cités devraient être livrées d'ici la fin de l'année. Au titre de l'emploi, la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) s'est poursuivie avec l'adoption d'une stratégie nationale de relance de l'emploi en cours de mise en œuvre. Le plan d'actions opérationnel 2014–15 adopté dans ce cadre concerne le renforcement et la consolidation des différents programmes existants notamment le PEJEDEC (Programme Jeune pour le Développement des Compétences), le PSR (Programme Spécial de Requalification) et le programme C2D emploi. Globalement, les activités de suivi, de formation et de placement de l'Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) font l'objet d'une évaluation régulière à travers un rapport d'activités. Tous ces efforts ont porté à [242 987] le nombre de créations d'emplois sur la période allant de janvier 2011 à août 2014. Le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), doté d'un budget initial de 1 milliard de FCFA, a bénéficié à la faveur du forum Investir en Côte d'Ivoire (ICI 2014) d'un financement du secteur privé à hauteur de 500 millions de FCFA. Concernant le monde rural, le système de prix garanti mis en place dans la filière Café Cacao, qui a permis d'assurer une bonne rémunération des producteurs, a été étendu à la filière Coton Anacarde. Ainsi le revenu d'environ 1 million de planteurs a été amélioré bénéficiant de ce fait à plus de six millions de personnes. Le Fonds d'Investissement en Milieu Rural a poursuivi et élargi ses investissements en milieu rural. Par ailleurs, un dispositif fiscal allégé est en train d'être mis en place pour la filière hévéa, affectée par la baisse des cours mondiaux du caoutchouc. S'agissant de l'éducation, la politique de « l'école gratuite pour tous » est maintenue. La construction et l'équipement de 4 000 salles de classes, notamment dans les zones rurales ont permis d'améliorer l'accès à l'éducation surtout pour les jeunes filles. Enfin, concernant la santé, la couverture sanitaire s'est améliorée à travers l'extension du réseau de centres de santé publics et la promotion de la gratuité des soins de la mère et de l'enfant. Tous ces efforts combinés se sont traduits par une bonne exécution des dépenses pro-pauvres (706,4 milliards de FCFA soit 104,5%) à fin juin 2014.

8. Le Gouvernement a engagé la réalisation d'un ensemble d'ouvrages pour accroître la capacité des infrastructures sanitaires publiques et améliorer la qualité des soins fournis. Pour prévenir la menace de l'épidémie de la fièvre Ebola, deux plans de contingences successifs d'un coût global de 57,1 milliards ont été élaborés suivant l'évolution de la situation épidémiologique dans la sous-région et l'accroissement de survenue du risque pour la Côte d'Ivoire. Ces différents plans ont permis notamment de mettre en place 16 centres de traitement, un laboratoire d'analyse à Abidjan et de prendre des mesures de prévention et de sensibilisation plus renforcées pour l'ensemble des populations.

- Un troisième plan, en cours d'élaboration, couvrira la période (2014–15), en vue d'amplifier à l'échelle nationale la riposte. Celui-ci permettra d'étendre le dispositif de réponses aux 82 districts sanitaires, d'accroître significativement le nombre de centres de traitement, de mettre en place trois (03) laboratoires mobiles. Il permettra également de former davantage de personnels de santé sur la prise en charge des éventuels cas d'infection. Il est à noter qu'aucun cas avéré d'infection à virus Ebola n'a été signalé à ce jour.
- La coordination de l'exécution de ces différents plans est assurée par un Comité de Veille présidé par le Premier Ministre. Ce Comité a pour mission notamment de (i) définir les orientations stratégiques et politiques de la riposte à l'épidémie, (ii) définir le niveau d'alerte

en rapport avec l'évolution de l'épidémie, (iii) assurer la surveillance continue de l'évolution de l'épidémie au plan national et international, (iv) assurer la concertation diplomatique avec les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national, (v) organiser le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nationales et internationales et (vi) informer périodiquement le Conseil National de Sécurité sur l'évolution de l'épidémie de la maladie à virus Ebola.

- La communauté internationale a salué la décision du Gouvernement Ivoirien de rétablir les vols à destination des pays de la Sous-Région, affectés par la fièvre hémorragique Ebola, conformément aux recommandations de l'OMS et de l'IATA. Cette décision contribue grandement à la facilitation des actions et au renforcement des capacités de la Communauté Internationale, à répondre rapidement aux besoins des pays concernés. De même, elle contribue au maintien des liens et des échanges commerciaux vitaux pour les pays de la Sous- région.

B. Mise en œuvre du programme

9. Les critères de performance et les repères indicatifs à fin juin 2014 ont été respectés.

En particulier, le solde primaire de base est ressorti à 2,7 milliards de FCFA contre un déficit programmé de 135,4 milliards de FCFA. Les avances de trésorerie ont atteint 47,5 milliards de FCFA contre un plafond de 55,6 milliards de FCFA. Concernant les restes à payer sur les exercices 2013 et antérieurs, le Gouvernement a procédé à l'apurement de 328,3 milliards. Globalement, l'exécution budgétaire à fin juin 2014 s'est soldée par un niveau de dette flottante modéré (198,6 milliards), conduisant à une réduction nette des exigibles de 129,7 milliards de FCFA contre un objectif plancher de 50 milliards de FCFA.

10. Les prêts non concessionnels contractés depuis début 2013 ont atteint 746,1 millions de dollar US en deçà du plafond de 900 millions de dollars US à fin juin 2014.

Ces prêts ont servi au financement de projets structurants dans le secteur énergie, les infrastructures économiques et les transports. Le remboursement de ces prêts est garanti par les flux générés par l'exploitation de ces projets, limitant ainsi leur impact sur les finances publiques. Par ailleurs, en juillet, le Gouvernement a levé avec succès sur le marché international des capitaux un montant de 357 milliards de FCFA par l'émission d'un Eurobond, contre 250 milliards de FCFA prévus. Le produit de cet emprunt a servi notamment à allonger la maturité de l'endettement intérieur et à accélérer le remboursement les arriérés intérieurs, conformément aux objectifs du programme.

11. Le Gouvernement a mis en œuvre les mesures faisant l'objet de repères structurels à fin juin 2014 :

- Les quatre décrets relatifs à la transposition des directives de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) sur les finances publiques ont été adoptés en Conseil des Ministres le 09 juillet 2014 ;
- La stratégie de mise en œuvre d'un compte unique du Trésor a été élaborée et le décret d'application de cette stratégie a été pris en Conseil des Ministres le 09 juillet 2014 ;
- L'évaluation de la chaîne de la dépense et des procédures de clôture de l'exercice budgétaire s'est déroulée du 9 au 23 janvier 2014 et certaines des recommandations faites à

cet effet ont été mises en œuvre, notamment la réduction des délais de passation des marchés publics et la mise en place du Comité de suivi des délais.

12. Pour l'apurement des arriérés audités sur la période 2010 et antérieure, un Comité de suivi a été mis en place par le Gouvernement. À fin juin, sur le stock validé de 152,9 milliards de FCFA, 40,8 % ont été payés.

13. Un cadre réglementaire pour le suivi et l'encadrement des délais de passation des marchés publics a été mis en place au cours du premier semestre 2014. Un décret a été pris en mai 2014 réduisant les délais de passation et d'exécution des marchés publics à quatre-vingt-huit (88) jours ouvrés et un comité de suivi des délais a été créé. Ainsi, pour la période de janvier à juin 2014, le délai moyen de passation de marchés publics, allant de l'examen des dossiers d'appel d'offres jusqu'à l'approbation des marchés, s'est établi à 168 jours. Par ailleurs, une baisse considérable du recours aux marchés de gré à gré, qui ont représenté 5,8% de la valeur des marchés approuvés au premier semestre 2014 (3,9% en nombre de marchés approuvés), a été enregistrée. En vue de consolider cette dynamique du respect progressif de l'appel d'offres comme norme de passation des marchés et l'amélioration du rendement des services, les mesures suivantes sont prévues :

- finaliser la mise en place des cellules de passation de marché des sept (7) ministères pilotes ;
- finaliser la conception des manuels de procédures et des dossiers d'appel d'offre (DAO) allégés ;
- poursuivre le programme de formation des différents acteurs du processus de passation des marchés publics.

14. Le Gouvernement poursuit sa politique de mise en place d'un dispositif légal et institutionnel attractif en faveur de l'activité économique et de la promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Grâce à ces efforts la Côte d'Ivoire a progressé de 11 places dans le rapport 2014–15 sur « la compétitivité globale » publiée par le Forum Economique Mondial. Pour ce faire, le Gouvernement a continué de mettre en œuvre un ensemble de mesures qui ont eu pour résultat une défiscalisation de la création d'entreprises ainsi que la simplification des procédures y afférant.

Encadré 1 Côte d'Ivoire : Mesures prises dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires

De façon spécifique, le Gouvernement a pris les mesures suivantes :

- Publication de l'avis de constitution d'entreprise en ligne sur le site Internet du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI).
- Réduction des coûts fiscaux de création d'entreprise relatifs aux droits d'enregistrement pour une Société A Responsabilité Limitée (SARL) dont le capital social n'excède pas dix millions de FCFA.
- Vulgarisation des statuts -types des entreprises.
- Réduction des délais de création d'entreprise de 8 jours (selon le Doing Business) à 2 jours.
- Mise en application de la procédure optionnelle du passage chez le Notaire pour l'établissement des actes de constitution des sociétés de type SARL.
- Levée de l'exigence du Capital Minimum des SARL.
- Réduction du nombre de procédures d'octroi du permis de construire de 16 à 11 et le délai de 364 à [87] jours.
- Réduction du délai de traitement de la demande à la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE), du certificat de conformité SECUREL, de l'étude par le sous- traitant et de la validation CIE, de 24 jours à 14 jours.
- Réduction du délai de connexion de la Compagnie Ivoirienne de l'Electricité (CIE) de 14 jours à 5 jours.
- Réduction du délai de délivrance de l'autorisation de l'AGEROUTE et du Conseil Municipal de 7 à 4 jours.
- Réduction du délai de rédaction de l'acte notarié de 10 jours à 2 jours et celui de la procédure fusionnée d'enregistrement et de publication de l'acte de vente par la conservation foncière de 25 à 15 jours.
- Réduction du taux des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles de 7% à 6%.
- Mise en ligne du Livre Foncier Electronique.
- Réalisation du projet de Télé-publication entre la Chambre des Notaires et la Conservation Foncière pour les formalités de mutation immobilière.
- Institution des bureaux de crédit privés chargés de recueillir les données sur le crédit & le suivi des emprunteurs.
- Autorisation aux actionnaires d'engager la responsabilité des dirigeants en cas de préjudice subi par l'entreprise, de bénéfices indûment perçus pour des transactions conclues et approuvées par les organes dirigeants.
- Opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE).

C. Perspectives à fin 2014

15. Les perspectives macroéconomiques augurent d'une forte croissance de l'activité en 2014.

- Le taux de croissance du PIB est projeté à 9,0 % en 2014, grâce au dynamisme de l'ensemble des secteurs. Le secteur primaire évoluerait de 4,0% avec la bonne tenue de l'agriculture vivrière (+5,3%). Le secteur secondaire progresserait de 6,1%, en relation avec les performances de l'industrie agroalimentaire (+11,5%), des BTP (+20%) et des autres industries manufacturières (+12,8%), malgré une baisse de l'extraction minière (-8,9%). Le secteur tertiaire serait tiré par l'ensemble de ses composantes, notamment les « autres services » (+13,7%) et le commerce (+12,0%).
- Le faible renchérissement des prix à fin juin 2014 devrait permettre d'enregistrer un taux d'inflation en moyenne de 0,5% en fin d'année, soit bien inférieur à la norme de l'UEMOA de 3%.
- La balance commerciale devrait rester excédentaire grâce à une nette amélioration des termes de l'échange et des exportations. En effet, les importations enregistreraient une progression de 13,8% liée essentiellement aux biens intermédiaires. Quant aux exportations, elles augmenteraient de 10,9% en relation avec l'accroissement des ventes des produits pétroliers, de pétrole brut, d'huile de palme et de produits agro-alimentaires et manufacturiers. Le solde courant de la balance des paiements resterait déficitaire (-1,2 % du PIB) comme prévu dans le programme. La balance des paiements devrait toutefois dégager un solde excédentaire.

16. Le Gouvernement s'assurera que le déficit budgétaire reste à un niveau modéré.

17. Les recettes budgétaires totales (3 064,6 milliards de FCFA) seraient en baisse de 45,5 milliards de FCFA par rapport au programme (3 110,1 milliards de FCFA). Cette baisse serait imputable aux moins-values sur les impôts directs, les revenus de pétrole et de gaz du fait de la baisse du prix de cession du gaz et de l'appréciation du dollar US et les taxes sur les marchandises générales.

18. Les dépenses seraient inférieures aux objectifs du programme. Les dépenses courantes se situeraient à 2 373,5 milliards contre 2 365,4 milliards prévu dans le programme. Quant aux dépenses d'investissement, elles ressortiraient à 1 095,4 milliards contre 1 196,6 milliards prévus, enregistrant un taux d'exécution de 91,5%. Ce résultat s'explique essentiellement par le bon niveau d'exécution des dépenses financées sur ressources intérieures (99,7%) et la subvention au secteur électricité, en raison de la baisse du prix de cession de gaz sur CI-26.

19. Les besoins de financement pour 2014 devraient être couverts. Le déficit budgétaire devrait ressortir à 394,9 milliards de FCFA. Ces besoins seront financés par une mobilisation nette sur le marché financier (751,5), ainsi que par des ressources extérieures des institutions multilatérales et bilatérales.

20. Pour le financement de nouveaux projets structurants, le Gouvernement prévoit d'utiliser pleinement en 2014, la fenêtre des prêts extérieurs non concessionnels. Dans ce

contexte, de nouveaux accords devraient être prochainement conclus pour le financement des projets, notamment pour l'approvisionnement d'eau y compris pour la ville d'Abidjan (phase 2). Tous ces prêts seront remboursés par les flux issus de l'exploitation de ces projets.

21. Le gouvernement continue ses efforts pour renforcer la gestion de la dette. Depuis le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2012 plusieurs mesures ont été prises à cet effet (Encadré 2). Avant la fin 2014, une nouvelle stratégie de gestion de la dette pour la période 2015–19 sera élaborée et la réorganisation de la Direction de la Dette Publique sera initiée.

Encadré 2. Côte d'Ivoire : Après l'IPTE, un endettement sous contrôle

Après les allègements substantiels de la dette extérieure obtenus par la République de Côte d'Ivoire, à l'issue de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et IADM, une marge d'endettement se dégage pour faire face aux importants besoins de financements inhérents au programme d'investissement entamé par le Président de la République pour conduire le pays à l'émergence à l'horizon 2020. Le ratio dette publique totale sur PIB est passé de 67,9% en 2011 à 45,1% en 2012. Il s'établit hors C2D à 34,2%.

Toutefois, le recours aux ressources d'emprunts devrait se faire sur la base d'une stratégie d'endettement compatible avec la politique d'endettement du Gouvernement. Cette stratégie devrait être confortée par une analyse de viabilité de la dette, en vue d'anticiper l'évolution des ratios d'endettement et de garantir au pays un endettement soutenable.

Réformes institutionnelles

Le Gouvernement a procédé à la réforme du cadre institutionnel en vue de rendre conforme la gestion de la dette publique aux standards internationaux. C'est dans cette optique que le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé par décret en novembre 2011. Le CNDP est chargée de (i) suivre la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique, (ii) veiller à sa mise en cohérence avec les objectifs de développement et la capacité financière de l'Etat et (iii) élaborer la politique et la stratégie d'endettement en vue de son adoption par le Gouvernement. Pour parvenir à une meilleure gestion de la dette publique, un arrêté de réorganisation de la Direction de la Dette Publique suivant les fonctions de Front Office, Middle Office et Back Office a été pris en janvier 2014. L'objectif de cette réorganisation est de centraliser les opérations liées à l'endettement public, pour assurer un lien entre (i) la politique et la stratégie d'endettement, (ii) la recherche de financement, les négociations et (iii) la maîtrise du portefeuille de la dette.

Encadré 2. Côte d'Ivoire : Après l'IPTE, un endettement sous contrôle (fin)

Elaboration d'une stratégie

Le Gouvernement a adopté sa première stratégie de gestion de la dette en 2013 (SDMT 2013–17), en vue d'anticiper l'impact des nouveaux financements de l'Etat sur la viabilité de la dette. Cette SDMT a été confortée par une Analyse de Viabilité de la Dette (AVD 2013) qui a mis en lumière un risque modéré de l'endettement avec un ratio dette sur PIB de 44,1 à l'horizon 2017.

Une deuxième Stratégie couvrant la période 2015–19 est en cours de finalisation avant la fin 2014. Elle devrait permettre à l'Etat de renforcer la surveillance de l'impact des nouveaux financements sur la viabilité de la dette publique. Cette stratégie présente une légère préférence pour les financements extérieurs (60% du besoin), en vue de mitiger le risque de refinancement auquel le Gouvernement est exposé du fait de la faible maturité moyenne du portefeuille de la dette publique (6,2 ans dont portefeuille de dette intérieure 3,8 ans et portefeuille de dette extérieure 7,8 ans). Par ailleurs, en raison de l'étroitesse et du manque de profondeur du marché intérieur, la SDMT prévoit un recours modéré au marché financier international. Une AVD sera réalisée au cours du dernier trimestre 2014 pour conforter la mise en œuvre de cette stratégie. La SDMT et l'AVD feront l'objet d'une actualisation systématique chaque année, afin de mieux appréhender les coûts et risques des nouveaux financements.

Viabilité de la dette publique

Depuis novembre 2012, date à laquelle les arriérés de dettes extérieures, notamment les arriérés sur les trois coupons de l'Eurobond 2010–2032 ont été restructurés, l'Etat n'a pas accumulé de nouveaux arriérés, respectant ainsi les critères de non accumulation d'arriérés extérieurs et de nouveaux arriérés intérieurs. Bien que le niveau d'endettement attendu paraisse important, il convient d'indiquer que l'impact des nouveaux engagements sur la viabilité de la dette reste très faible, d'autant qu'il s'agit de projets structurants dont l'étude a révélé une rentabilité économique certaine. Par ailleurs, une grande partie de l'encours de la dette extérieure est le stock du C2D qui fait l'objet d'un processus de désendettement par annulations et d'une reconversion en projets de développement. Le ratio dette sur PIB attendu à fin 2014 s'établirait à 36,2% contre 45,8% en prenant en compte le C2D.

22. Le Gouvernement veillera à l'application des mesures prises pour continuer d'améliorer l'exécution du budget. À cet effet, il compte adopter :

- un plan d'actions assorti d'un chronogramme détaillé pour la fermeture des comptes publics dans les banques commerciales, et la clôture de l'ensemble des comptes dormants, des comptes à soldes faibles et des comptes débiteurs. Le Gouvernement a opté pour la mise en place d'un Compte Unique du Trésor (CUT) avec des comptes divisionnaires. Sa structure se présente comme un compte principal logé à la BCEAO et d'une série de comptes qui lui sont liés ouverts également à la BCEAO, à l'ACCD et éventuellement dans des banques commerciales. Le maintien de certains comptes publics dans les banques commerciales a pour but de remédier à l'insuffisance des réseaux de la BCEAO et de l'ACCD, notamment à l'intérieur du pays ;

- un plan d'actions détaillé pour la mise en œuvre des recommandations des missions d'assistance sur les comptes de l'Etat, assorti d'un calendrier et d'indicateurs quantitatifs pour l'apurement des comptes d'imputation provisoire.

23. Le Gouvernement prendra des mesures pour améliorer la situation financière du secteur de l'électricité. Il réglera 40 milliards de FCFA de subvention HVO avant le 31 décembre 2014. Il élaborera un protocole définissant le mécanisme de commande et de règlement du HVO pour éviter de nouveaux arriérés à l'avenir. Il adoptera un plan d'actions pour l'apurement des dettes croisées du secteur de l'énergie avant fin juin 2015.

24. Le Gouvernement poursuivra la régularisation de sa dette audité avec ses fournisseurs et ses partenaires institutionnels. La mise en œuvre du plan d'apurement de la dette intérieure audité, débuté le 6 décembre 2013, est en cours et sera achevée d'ici fin 2014 y compris par titrisation des créances restantes. En outre, les arriérés parts bailleurs et cotisation sociales seront apurés, ainsi que ceux dus aux secteurs bancaire et non-bancaire au titre de la dette titrisée et la dette conventionnée. Par ailleurs, le Gouvernement paiera 18 milliards de FCFA d'arriérés des Etablissements Publics Nationaux et des Collectivités Territoriales avant le 31 décembre 2014. Les règlements réguliers des échéances permettront de soutenir l'activité du secteur privé et de renforcer les relations entre l'État et ses partenaires.

25. Concernant la restructuration des banques publiques, le Gouvernement entend restructurer d'ici fin 2014 une banque dans laquelle il a une participation minoritaire.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2015 ET OBJECTIFS

À MOYEN TERME

26. En 2015, le Gouvernement préservera la stabilité du cadre macroéconomique et poursuivra notamment les réformes nécessaires à l'amélioration continue du climat des affaires et de la gestion des finances publiques. Le taux de croissance s'élèverait à 10,0% avec un taux d'inflation estimé à 2,3%. Cet objectif est basé sur la poursuite des projets d'investissements structurants dans le cadre du Plan National de Développement (PND 2012–15). Dans cette optique, le Gouvernement organisera à nouveau en 2015 le forum dénommé « Investir en Côte d'Ivoire » dont la dernière édition a réuni en janvier 2014, plus de 3700 participants, à Abidjan. Les investissements devraient s'accroître de 15,8% pour atteindre 17% du PIB en 2015, dont 7,7% d'investissements publics tout en s'assurant du maintien de la viabilité de la dette. Le Gouvernement continuera à favoriser la redistribution des produits de la croissance aux populations les plus vulnérables notamment en accroissant les dépenses pro pauvres et en créant des emplois.

A. Cadre macroéconomique

27. Le Gouvernement poursuit son engagement à réduire la pauvreté et à consolider les bases d'une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020 à travers la mise en œuvre du PND (2012–15).

Cette volonté s'appuie sur le maintien d'une croissance forte, durable et inclusive respectueuse du

genre et de l'environnement. Le Gouvernement continuera de promouvoir l'emploi notamment par la promotion et le financement des projets innovants ayant un fort impact communautaire. Ainsi, le Fonds National de la Jeunesse a servi de caution au financement direct de 51 projets individuels et collectifs pour un montant global de 1 milliard de FCFA. Pour ce faire, le Gouvernement compte réaliser les objectifs suivants :

- la poursuite du Programme National d'Investissement Agricole pour atteindre l'autosuffisance et développer une industrie locale de transformation des produits et la mise en œuvre de la nouvelle politique industrielle qui s'appuie notamment sur la promotion des PME/PMI et le développement des chaînes de valeur;
- l'amélioration de l'Indice du Développement Humain ;
- la progression notable vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015 ;
- Un climat des affaires encore plus attractif pour maintenir la compétitivité de l'économie;
- l'amélioration continue de la gouvernance et de la lutte contre la corruption pour rejoindre le groupe des pays africains leaders en la matière.

28. Pour l'atteinte de ses objectifs, le Gouvernement s'assurera de la bonne exécution du PND (2012–15) qui sera suivi par un nouveau PND (2016–20) porté notamment par les investissements privés.

Encadré 3 Côte d'Ivoire : La revue du Plan National de Développement

Le PND 2012–15, cadre de référence des interventions en Côte d'Ivoire, a été adopté par le Gouvernement en mars 2012 avec pour objectif de réaliser en 2015, les fondements devant faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Après plus de deux années de mise en œuvre sanctionnées par les rapports de suivi 2012 et 2013, et conformément au cadre institutionnel de suivi dudit Plan, le Gouvernement a entrepris de faire une revue globale afin de mieux préparer le PND 2016–2020.

Cette revue se déroule en 4 grandes étapes précédées, du 27 août au 03 septembre 2014, par des consultations par résultat stratégique des acteurs de mise en œuvre du PND, à savoir : (i) les revues ministérielles qui permettront à chaque ministère de faire le bilan intra-sectoriel de la mise en œuvre du PND ; (ii) les revues locales dont l'objectif principal est de mesurer les contributions des Collectivités dans la réalisation des résultats attendus du PND ; (iii) des dialogues intersectoriels entre l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers, le secteur privé et la Société civile pour analyser le rapport consolidé des étapes précédentes afin de tirer des enseignements, formuler des recommandations, proposer des orientations stratégiques et la note conceptuelle du PND 2016–20; (iv) enfin, ces éléments serviront de support à l'atelier de revue globale, cadre permettant aux décideurs d'échanger avec chaque groupe d'acteurs sur les questions clés de dialogue politique et débouchera sur les conclusions et recommandations finales de la revue à soumettre au Conseil des Ministres pour adoption.

Cette revue devrait s'achever le 27 novembre 2014 prochain avec pour résultat majeur un rapport contenant : (i) le bilan de la mise en œuvre du PND par résultat stratégique ; (ii) les orientations stratégiques et la note conceptuelle du PND qui permettront de conduire l'élaboration des politiques sectorielles et des plans de développement régionaux.

La synthèse de ces documents, enrichie des conclusions des quelques études thématiques, permettra de produire le PND 2016–20 dont l'adoption en Conseil des Ministres devrait se faire au mois de mai 2015.

29. L'évolution de l'activité s'appuierait sur le dynamisme renouvelé de l'ensemble des secteurs.

- **Le secteur primaire connaîtrait une évolution positive** en relation avec les performances de l'agriculture vivrière, enregistrées notamment dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement du Riz (SNDR), dans le cadre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). De plus, les aspects positifs de la réforme du secteur café-cacao seront étendus aux filières anacarde et coton, ce qui permettra d'accroître les revenus des producteurs et d'améliorer leur bien-être. Enfin, le développement d'une industrie de première transformation dans la mise en œuvre du PNIA permettra la diversification de la production.
- **Le secteur secondaire** enregistrerait une hausse avec le bon niveau d'activité dans les BTP, le développement des industries manufacturière et agroalimentaire favorisé par la mise en œuvre de la stratégie de soutien aux PME et du PNIA, et l'essor des productions minière et énergétique induit par les investissements importants dans ces deux secteurs. En outre, l'aménagement de nouvelles zones industrielles, le soutien au développement des PME et le maintien de la dynamique des demandes privée et publique devrait soutenir la croissance du secteur.
- **Le secteur tertiaire** connaîtrait une évolution favorable en lien avec la bonne performance des secteurs primaire et secondaire, notamment au niveau des transports et des télécommunications. De même, le soutien de l'Etat au développement des PME et le retour effectif de la BAD à son siège à Abidjan contribueront à rehausser les activités du secteur tertiaire en 2015.

30. L'inflation, en moyenne annuelle, est projetée à 2,3 % en 2015. L'évolution modérée des prix bénéficierait de la hausse de l'offre locale de produits alimentaires avec la mise en œuvre des différentes stratégies de développement agricole portées par le PNIA, ainsi que de la fluidité du transport des personnes et des biens.

31. Le solde des transactions courantes connaîtrait un déficit de -127,5 milliards de FCFA en 2015, soit -0,7% du PIB contre -1,2% en 2014 alors que la balance commerciale continuera de dégager un solde excédentaire malgré une hausse des importations due au dynamisme de l'activité économique. Le compte de capital et d'opérations financières enregistrerait un excédent sous l'impulsion des investissements de portefeuille, et de la hausse des investissements directs étrangers. Enfin, le solde global de la balance des paiements devrait être excédentaire de 23,3 milliards de FCFA.

32. La masse monétaire devrait s'accroître de 8%. Cette hausse découlerait de l'augmentation des crédits à l'économie et des avoirs extérieurs nets.

B. Finances publiques

33. La politique budgétaire continuera de soutenir la croissance tout en préservant la stabilité macroéconomique. À cet effet, le Gouvernement continuera à veiller à l'amélioration de la mobilisation des recettes, la rationalisation des dépenses, et au maintien d'un endettement soutenable dans la conduite de ses politiques économiques à court et moyen termes.

34. Les recettes totales en 2015 sont prévues à 3 474,8 milliards de F CFA (18,1% du PIB), soit une progression de 13,4 % par rapport à 2014. Cette hausse est liée notamment aux évolutions des recettes attendues des impôts directs et indirects, notamment le BIC hors pétrole (+21,2%), la TVA (+14,5%) et les ITS (+14,7%). Pour atteindre ces objectifs, des mesures ont été prises pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales. Ces mesures concernent en priorité la création des Centres des Moyennes Entreprises (CME), l'aménagement des bases d'imposition des droits d'accises (tabac et boissons) par la fixation d'un prix plancher, la sécurisation des formules de patente, la modernisation de la gestion de l'impôt par l'introduction de la télé déclaration et la simplification des régimes d'imposition des entreprises.

35. Le Gouvernement continuera de renforcer le potentiel de recouvrement des recettes fiscales. Le Gouvernement s'assurera de l'application effective des mesures prises dans le cadre du programme et prendra toute mesure rectificative nécessaire à l'atteinte de l'objectif poursuivi.

36. Les dépenses en 2015 se situeraient à 4 523,1 milliards de FCFA (23,6% du PIB), soit une hausse de 19,5% par rapport au niveau de 2014. Cette hausse des dépenses est notamment induite par la revalorisation des traitements et salaires de la fonction publique et la poursuite de l'accroissement des investissements publics. Les dépenses prennent en compte l'accroissement significatif des investissements inclus dans le Programme des investissements publics (2014–16), le lancement de la Couverture Maladie Universelle et les coûts liés à l'organisation des élections.

37. Le solde primaire de base s'établirait à -41,6 milliards de FCFA, soit -0,2 % du PIB contre -0,5 % du PIB en 2014. Le déficit budgétaire global, y compris les dons, (hors dons pour apurement des arriérés) devrait s'afficher à -672,1 milliards FCFA (soit -3,5% du PIB contre -2,3% du PIB en 2014). Cette hausse du déficit budgétaire global est en rapport avec l'important niveau des dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures.

38. Le Gouvernement veillera à l'application des mesures prises pour continuer d'améliorer l'exécution du budget. Dans ce cadre, il poursuivra la rationalisation des dépenses par : (i) la limitation du recours aux avances de trésorerie aux cas d'urgence, (ii) la diminution du nombre de régies d'avance, (iii) l'établissement des référentiels des prix et (iv) la réduction du gré à gré.

39. Le Gouvernement continuera de renforcer la bonne gouvernance et d'accentuer la lutte contre la corruption. Pour ce faire, il renforcera les actions de la brigade de lutte contre la corruption par :

- la mise en place de l'Observatoire de la lutte contre la corruption et la Cour spéciale de prévention et de lutte contre la corruption après la prise des textes réglementaires pour leur fonctionnement.
- le renforcement du contrôle de la gestion de la commande publique et le suivi régulier des délais de la chaîne de passation des marchés afin d'identifier des actions correctrices pour fluidifier les dépenses d'investissement en cours d'année.

C. Amélioration de la gestion et renforcement de la viabilité à long terme des finances publiques

40. Le Gouvernement a élaboré, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers un schéma directeur de réforme des finances publiques (voir encadré 4).

Encadré 4 Côte d'Ivoire: Le schéma directeur de la réforme des finances publiques

Le 5 juin 2014, la République de Côte d'Ivoire a adopté une nouvelle Loi Organique portant Loi des Finances (LOLF) ainsi qu'une loi organique portant Code de Transparence dans la gestion des finances publiques, transposant ainsi dans le droit national les directives de l'UEMOA relatives au nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques. Un schéma directeur unique de réformes a été élaboré pour mettre en œuvre ces réformes structurantes et moderniser la gestion des finances publiques. Cette stratégie est assortie d'un plan d'actions, dont le coût a été estimé à plus de 100 milliards de FCFA. Un dispositif institutionnel et des outils de pilotage du plan d'actions ont été proposés à l'appui de la mise en œuvre de cette stratégie.

Les réformes concernent aussi bien le Gouvernement, les administrations de l'Etat et les collectivités territoriales, que le Parlement et la Cour Suprême à travers la Chambre des Comptes. Elles couvrent sept composantes :

- 1. Fiscalité et gestion des recettes de l'Etat** : l'objectif est d'élargir l'assiette fiscale et moderniser la gestion administrative de la collecte des recettes intérieures. La cible à atteindre est une amélioration de la pression fiscale, dont le taux devrait être porté à au moins 19% du Produit National Brut (PNB).
- 2. Planification, programmation, budgétisation et pilotage de l'exécution des dépenses** : l'objectif général est de moderniser les modes de pilotage et de gestion du budget général de l'Etat et de présenter le projet de loi de finances 2017 selon le format prescrit par la LOLF.
- 3. Organisation et systèmes d'information financière de la chaîne de la dépense** : l'objectif est d'actualiser les procédures de suivi et de contrôle de l'exécution budgétaire pour rationaliser le circuit de la dépense. Cet objectif s'inscrit dans les nouvelles normes pour assurer une exécution transparente, exhaustive, efficace et efficiente de la dépense publique.
- 4. Passation des marchés publics** : l'objectif est de parvenir à mettre en conformité les systèmes normatifs et institutionnels de la République de Côte d'Ivoire avec les directives de l'UEMOA. Il s'agira notamment de finaliser les règles de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public conformément à la directive UEMOA n°04/2005.
- 5. Comptabilité publique et gestion de la trésorerie de l'Etat** : l'objectif est de mettre en œuvre les recommandations du programme PEMFAR (Public Expenditure Management and Financial Accountability Review), de procéder au renforcement de la mise en œuvre du compte unique du Trésor et d'une gestion de la dette s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie validée par le Gouvernement, d'absorber les réformes induites par la transposition des directives UEMOA portant Règlement Général de la Comptabilité Publique (RGCP) et Plan Comptable de l'Etat (PCE), qui introduisent notamment une comptabilité patrimoniale « base exercice » en droits constatés.
- 6. Dispositifs de contrôles et d'audits internes et externes** : l'objectif est d'améliorer la transparence et la gouvernance, assurer l'efficacité des contrôles interne et externe, grâce à la formalisation et la mise en œuvre de dispositifs performants et conformes aux dispositions des directives de l'UEMOA.
- 7. Assurer l'efficacité de la décentralisation au plan financier** : avec la mise en place d'un cadre méthodologique et d'un dialogue institutionnel rénovés entre les collectivités territoriales et les principaux acteurs de la tutelle économique et financière exercée par l'Etat. La cible est d'achever l'adaptation du régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales aux dispositions de la directive UEMOA de 2011 et de la loi de 2003, en vue de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de levier de développement économique et social du pays. Chacune des sept composantes sera soutenue par la mise à jour des textes législatifs et réglementaires correspondant aux domaines auxquels elles se rapportent.

Le premier plan triennal 2014-2016 décline plus de 360 actions qui nécessiteront une mise en œuvre étalée dans le temps.

41. Le Gouvernement continuera à réduire les subventions au secteur électricité par la réalisation d'investissements majeurs pour diversifier et accroître l'offre d'énergie. Les investissements d'un coût global de 5 300 milliards de FCFA se poursuivent pour la construction de nouveaux ouvrages de production ou le renforcement des sites existants par des unités de production utilisant de nouveaux types d'intrant dont la biomasse ainsi que l'amélioration du réseau de transport et de distribution de l'électricité. Les résultats obtenus dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction du déficit du secteur ont permis d'améliorer progressivement sa situation financière et permettront d'atteindre l'équilibre dès 2016. De ce fait, la subvention de l'Etat au secteur en vue de soutenir le coût de la production pour les besoins nationaux sera moindre. Les demandes supplémentaires d'électricité pour les pays limitrophes, continueront d'être facturées au coût marginal de production à partir du HVO².

42. Les discussions se poursuivent avec la BCEAO pour le traitement de la dette.

D. Assainissement et développement du secteur financier

43. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de sa politique de développement du secteur financier. La Stratégie de Développement du Secteur Financier (SDSF) s'articule autour de deux piliers : la Stabilité et l'Expansion du secteur financier. Pour sa mise en œuvre, un Programme de Développement du Secteur Financier dénommé PDESFI est en cours d'adoption par le Gouvernement. Ce programme vise notamment à (i) mettre en œuvre le plan d'actions de la stratégie de développement du secteur financier et (ii) concevoir et suivre la mise en œuvre de projets d'appui et de développement de la finance inclusive, le programme de développement du crédit-bail en Côte d'Ivoire et de tous les programmes relatifs à l'appui et au développement du secteur financier en CI, à l'exception de la restructuration du secteur bancaire public.

44. Le Gouvernement entend achever la restructuration des banques publiques. Le plan de restructuration adopté par le Gouvernement en mai 2014 prévoit notamment :

- Pour les deux (2) banques à participation minoritaire, des privatisations. Le Comité de privatisation travaille à l'atteinte de cet objectif.
- Pour les quatre (4) banques majoritairement détenues par l'Etat, plusieurs options de restructuration. Un Directeur programme conduira sous la supervision d'un Comité de Pilotage, la transformation de ces banques en fonction des options clairement définies. La stratégie de redimensionnement retenue privilégie la nécessité de maintenir les fonctions de services publics notamment pour le financement de l'économie, la collecte de l'épargne et la bancarisation.
- Finaliser l'assainissement du secteur de la microfinance. Le plan d'actions adopté à cet effet portait sur quatre axes : (i) la consolidation du cadre réglementaire et institutionnel, (ii) le renforcement de la surveillance, (iii) la restructuration et le redressement des structures en

²HVO : Heavy Vacuum Oil, combustible liquide utilisé pour la production d'électricité

difficulté, et (iv) la liquidation des structures de financement décentralisées dont l'agrément a été retiré. La mise en œuvre de ce plan, qui se situe à sa dernière phase, permettra de dégager un portefeuille de structures saines, solides et viables afin d'accompagner la politique du Gouvernement pour l'accès au financement des couches sociales les plus démunies.

45. Le Gouvernement poursuivra ses efforts dans le développement et la diffusion de nouveaux instruments ainsi que la réduction des coûts des opérations financières. Outre le dispositif légal et réglementaire régissant l'exercice des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et les mesures prises pour la mise en place des bureaux de crédit, ainsi que les règlements relatifs aux opérations de pension livrée et aux émissions de titres publics par voie d'adjudication ou de syndication, et pour parvenir à une réduction et à une rationalisation graduelle des conditions de banque appliquées à la clientèle, la BCEAO procédera à la gratuité de certains services bancaires.

E. Politique et stratégie d'endettement

46. Le Gouvernement continuera de renforcer la gestion de la dette publique. La stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT 2013-2017) sera remplacée par une nouvelle pour la période 2015-2019 sur la base du suivi et de l'évaluation de la variation d'endettement au cours de l'année 2014. En plus, le Gouvernement a l'intention d'achever la création en 2015 d'une base de données centralisée de la dette des entreprises publiques et des garanties gouvernementales sur cette dette afin d'assurer un meilleur suivi de la dette. Enfin, le Gouvernement parachèvera la réorganisation de la gestion de la dette publique en front, middle et back offices avec l'assistance technique du FMI dans le premier semestre 2015 pour assurer une gestion intégrée de la dette publique.

47. Le Gouvernement continuera d'élargir ses sources de financement dans le cadre de la stratégie d'endettement visant à préserver la viabilité de la dette publique à moyen et long termes. Tenant compte des difficultés de mobilisation d'un montant suffisant de ressources concessionnelles pour nos besoins de financement des grands projets structurant en 2015, il est prévu l'émission d'un Eurobond d'un milliard de dollars US. Ainsi, le Gouvernement sollicite l'approbation du FMI pour accroître en 2015, la fenêtre cumulée des nouveaux prêts extérieurs non concessionnels pour un montant de 1,4 milliard de dollars US, y compris un milliard de dollars US pour l'Eurobond, jusqu'à un plafond de 3,05 milliards de dollars US en 2015. En outre, il sollicite la possibilité d'ajuster ce plafond afin de prendre deux prêts extérieurs pour deux (2) projets structurants si leurs termes devaient s'avérer non concessionnels. Les projets structurants portent d'une part sur l'extension et la modernisation du Port Autonome d'Abidjan pour un montant maximal de 800 millions de dollars US, et d'autre part sur le développement et la réhabilitation du réseau électrique de Côte d'Ivoire pour un montant maximal de 820 millions de dollars US.

F. Rôle moteur du secteur privé dans l'économie nationale

48. Le Gouvernement poursuivra la promotion du secteur privé afin de favoriser et accroître les investissements privés dans l'économie. Le renforcement du réseau d'infrastructures économiques (télécommunication, réseau routier, énergie, port) se poursuivra en vue de soutenir l'activité économique. La création et l'extension des zones industrielles permettront

également d'accompagner la politique d'industrialisation du Gouvernement. L'érection de la Côte d'Ivoire en un hub sous régional de services hospitaliers grâce au développement des services sanitaires et d'une industrie pharmaceutique de médicaments génériques est également dans sa phase de mise en œuvre. L'appui aux structures de recherche et de formation, et l'évaluation de la politique de l'emploi permettront d'orienter les programmes de formation et de fournir aux entreprises une main d'œuvre de qualité. L'exécution du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) permettra de renforcer la sécurité alimentaire et favoriser le développement du tissu agroindustriel. Enfin, les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat et l'enquête sur le niveau de vie des ménages permettront de mieux définir et orienter les politiques sectorielles.

49. Concernant le climat des affaires, le Gouvernement continuera de mettre en œuvre les mesures nouvelles pour étoffer le dispositif existant afin de rejoindre le groupe de tête des pays africains qui ont le meilleur climat des affaires (voir Encadré 5).

Encadré 5. Côte d'Ivoire : Les réformes en faveur du climat des affaires en 2015

La Côte d'Ivoire entame pour sa troisième année consécutive, la poursuite du processus d'amélioration de l'environnement des affaires, focus Doing Business. Le pays s'engage dans cette dynamique fort des recommandations de l'équipe d'évaluation du Doing Business de Washington qui s'est rendue à Abidjan du 7 au 10 juillet 2014, des études diagnostiques effectuées sur le terrain par l'équipe du CEPICI et des enseignements d'une mission de benchmark effectué au Rwanda du 10 au 21 septembre 2014. Les recommandations issues de ces différents travaux ont porté sur la consolidation des acquis, la rationalisation des processus dans les indicateurs et la réalisation des réformes portant sur les indicateurs. Pour 2015, les actions seront orientées sur les mesures suivantes :

- Réduire les délais de création d'entreprise au Guichet Unique du CEPICI à 24h.
- Favoriser la gestion électronique et géographiquement unifiée du Registre des suretés du RCCM avec une base de données indexée suivant les noms des débiteurs.
- Favoriser la diffusion des informations de la Centrale des Risques de la BCEAO avec un historique de 3 ans.
- Réduire les délais de passage des marchandises à l'import-export aux ports.
- Instituer le cadre juridique de la médiation Commerciale.
- Réviser les articles 31 et 39 de la Décision N°01/PR portant création, organisation et fonctionnement des Tribunaux du Commerce pour donner compétence au Président du Tribunal du Commerce en matière d'exécution des décisions.
- Favoriser l'accomplissement de procédures d'insolvabilité par des professionnels dédiés.
- Garantir la qualité des constructions par l'institution de mécanisme de délivrance du permis de construire fondé sur la gestion des risques.
- Réduire les coûts de raccordement à l'électricité de 20,47 millions à 17 millions FCFA.
- Renforcer le niveau de sécurité des transactions immobilières par l'intégration au life des solutions technologiques et le niveau de célérité de réalisation des formalités de mutation immobilière par l'intégration de la télé-publication.
- Rendre opérationnel les bureaux d'information sur le crédit en Côte d'Ivoire.
- Réaliser la dématérialisation de la déclaration des impôts taxes et cotisations sociales en Côte d'Ivoire.

Encadré 5. Côte d'Ivoire : Les réformes en faveur du climat des affaires en 2015 (fin)

- Réduire les coûts de passage des marchandises à l'import – export aux ports.
- Faciliter les échanges d'écritures entre les parties par le biais de communication électronique.
- Instituer et organiser un corps de médiateurs en matière commerciale.
- Etendre aux juridictions de droit commun les règles de jugement des affaires commerciales telles que pratiquées
- au Tribunal de Commerce.
- Créer une Cour d'Appel de Commerce.
- Rendre transparent et dynamique le marché de la vente aux enchères publiques.
- Favoriser le règlement des procédures d'insolvabilité dans un délai maximum d'un an.
- Réaliser la création d'entreprise en ligne.
- Mettre en place le Guichet Unique Virtuel du Permis de Construire.
- Renforcer le dispositif de vérification de la qualité du matériel électrique sur le marché.
- Instituer un examen préalable et externe des transactions présentant des conflits d'intérêt en permettant aux commissaires aux comptes de donner son avis avant leurs conclusions.
- Dématérialiser le paiement des impôts, taxes et contributions sociales en Côte d'Ivoire.

Tous ces efforts devraient permettre d'améliorer le classement de la Côte d'Ivoire au Doing Business 2016.

50. Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de la population, le Gouvernement compte mettre en place une Couverture Maladie Universelle, en abrégé CMU. (voir encadré 6).

Encadré 6. Côte d'Ivoire: La Couverture Maladie Universelle (CMU)

La CMU est un système national de couverture du risque maladie basé sur une cotisation forfaitaire par mois et par individu, articulé autour de deux régimes (l'un contributif appelé Régime Général de Base (RGB), l'autre non contributif appelé Régime d'Assistance Médicale (RAM) dans lequel l'Etat se substitue aux indigents pour le paiement des cotisations).

Pour permettre l'opérationnalisation de la CMU en 2015, l'Assemblée Nationale a adopté une loi instituant la CMU qui est un système obligatoire de couverture du risque maladie au profit des populations résidant en Côte d'Ivoire. Le Président de la République a pris un décret portant création de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) le 25 juillet 2014.

La mise en œuvre de la CMU démarrera en 2015 avec une population pilote constituée d'environ 4 millions de personnes et répartie en : (1) salariés, (2) retraités du secteur privé (à travers la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale), (3) fonctionnaires en activité, (4) retraités du secteur public (à travers la Caisse Générale des Retraités et Agents de l'Etat et la Mutuelle Générale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire) et (5) producteurs des filières agricoles ayant initié des mécanismes de couverture contre le risque maladie (palmier à huile et hévéa).

Le financement requis pour le démarrage de cette opération s'élève à 15,6 milliards de francs FCFA à la charge de l'Etat. Ainsi, 5,1 milliards et 10,5 milliards sont inscrits respectivement aux budgets des années 2014 et 2015. Toutefois, certains aspects du programme seront portés par le privé, en particulier l'enrôlement.

51. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de sa nouvelle politique industrielle dont l'objectif est de porter la part du secteur industriel dans le PIB d'environ 22,3% en 2012 à 40% en 2020. Cette politique s'appuiera sur la diversification du tissu industriel à travers la promotion des PME, l'accroissement de la production et le taux de transformation des produits agricoles avec le PNIA. D'ores et déjà, un Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau des industries (PNRMN) pour un montant global de 152 milliards de FCFA a été lancé pour renforcer les capacités dans la gestion et le management des PME/PMI. La réhabilitation des zones industrielles existantes et l'aménagement de nouvelles zones industrielles pour un coût global de 75 milliards de FCFA sont en cours. Enfin, les investissements importants dans le secteur de l'Énergie permettront de répondre aux besoins en électricité des nouvelles entreprises.

G. Financement et suivi du programme

52. Le Gouvernement estime que le besoin de financement du programme en 2015 sera couvert. Les financements additionnels seront mobilisés sur le marché monétaire régional, le marché financier international et auprès des partenaires extérieurs. S'agissant du recours aux marchés monétaire et financier sous régional, le Gouvernement ambitionne de lever 591,8 milliards de FCFA en bons et obligations du Trésor, contre 978 milliards de FCFA en 2014. Les financements extérieurs, y compris les appuis budgétaires devraient s'élever à 821,8 milliards de FCFA grâce notamment aux concours de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International, de la Banque Africaine de Développement, de l'Union Européenne, de l'Agence Française de Développement, de la Banque Islamique de Développement et de l'Eximbank Chine. Par ailleurs, le Gouvernement émettra un Eurobond en 2015 pour bénéficier des coûts de financement favorables sur les marchés internationaux. Enfin, le Gouvernement poursuivra les discussions bilatérales avec les créanciers restants pour l'allégement de la dette au titre de l'initiative PPTTE de la Banque Mondiale et du FMI.

53. Le Gouvernement sollicite une prolongation de l'accord au titre de la FEC jusqu'au 31 décembre 2015 et une augmentation d'accès pour soutenir son programme économique et financier. Le Gouvernement demande, au titre de la sixième revue du programme, la mise à disposition d'un appui financier équivalent à 32,52 millions de DTS plus une augmentation sur ce tirage de 10 % de notre quote-part, soit un montant de 32,52 millions de DTS. Le montant de cette augmentation (32,52 millions de DTS) sera affecté au financement du plan de prévention et de lutte contre l'épidémie de fièvre Ebola. Pour la quatrième année du programme, le Gouvernement demande la mise à disposition d'un appui financier équivalent à 30% de notre quote-part, soit 97,56 millions de DTS, dans le contexte de deux revues semestrielles additionnelles. Enfin, le Gouvernement sollicite une dérogation pour le dépassement du plafond des nouveaux emprunts non concessionnels du fait de l'émission d'un eurobond de 750 millions USD en 2014, au-delà du montant de 500 millions USD prévu dans le programme.

54. Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableaux 1&2). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. La septième (huitième) revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance et les repères indicatifs à fin décembre 2014 (fin juin 2015), et est prévue pour être achevée au 1^{er} Avril 2015. La septième (huitième) revue sera basée sur les critères de performance et les repères indicatifs à fin juin 2015, et est prévue pour devrait être achevée au 1^{er} octobre plus tard en juin 2015 (décembre 2015). À cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements ;
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

H. Statistiques et Renforcement des Capacités

55. Le développement du système statistique sera poursuivi pour faciliter le pilotage de l'action gouvernementale et l'activité des opérateurs économiques. Pour ce faire, le Schéma Directeur de la statistique 2012–15, cohérent avec le PND (2012–15) est mis en œuvre. Il concerne notamment (i) la réalisation d'enquêtes nationales et sectorielles, (ii) le renforcement et le suivi des indicateurs conjoncturels, (iii) la mise en place de la base des données du Système Intégré de Gestions des Informations, (iv) le changement de l'année de base des comptes nationaux et la mise en place de comptes nationaux trimestriels, (v) la rénovation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), et (vi) l'élaboration de l'annuaire des services statistiques ministériels. Les travaux de changement de base des comptes nationaux annuels ont démarré avec la révision des nomenclatures et l'étude des changements méthodologiques à mettre en œuvre. Les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2013/2014 sont en cours d'analyse. Le Gouvernement va également lancer le Recensement Général de l'Agriculture ainsi que des enquêtes sur le niveau de vie et l'emploi. Le Gouvernement produira en 2015, le tableau des opérations financières de l'Etat selon le manuel des statistiques de finances publiques 2001. À terme, la Côte d'Ivoire entend migrer vers la norme spéciale de diffusion de données qui lui permettra d'accéder dans de meilleures conditions aux marchés financiers internationaux.

56. Le Gouvernement poursuivra le renforcement des capacités dans l'administration publique. Le Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités va désormais concentrer son action sur le volet du renforcement des capacités. Il s'efforcera en collaboration avec les différentes structures à répertorier les besoins et les compétences ainsi qu'à accompagner les structures dans la recherche des financements auprès du Gouvernement et des partenaires pour favoriser une gestion moderne et efficace de l'administration publique. Les besoins d'assistance technique répertoriés pour 2015 porteront notamment sur (i) la modernisation de l'administration douanière, en particulier des régimes économiques et de l'analyse des risques, (ii) l'appui à la mise en place des comptes trimestriels, (iii) le renforcement de l'administration de l'impôt, en particulier de l'assiette et de la TVA, (iv) l'élaboration de balances de paiement prévisionnelles et (v) les prévisions de recettes fiscales, (v) l'appui pour la production du tableau des opérations financières de l'Etat selon le manuel des statistiques des finances publiques 2001, et (vi) l'appui à la confection des indicateurs conjoncturels sur le secteur réel.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Critères de performance et Repères indicatifs, FEC 2013-15^{1/}

(Milliards de francs CFA)^{2/}

	2013			2014						2015							
	Dec			Mars			Juin			Sept.			Mars		Sept.		Dec
	CP	Réal.	Statut	RI	Réal.	Statut	CP	Réal.	Statut	RI.	RI	CP	RI	CP	RI	RI	
A. Critères de performance																	
Plancher pour le solde primaire de base	-44.0	-11.6	Rempli	7.3	7.0	Rempli	-135.4	2.7	Rempli	-80.1	-26.8	-81.6	-10.5	-14.4	-108.0	-41.6	
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEQA) ^{3/}	300.6	169.4	Rempli	43.6	113.1	Non Rempli	315.3	286.6	Rempli	360.2	391.2	107.6	-56.4	96.5	87.9	36.3	
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (\$ millions) ^{3/ 4/ 5/}	800.0	711.9	Rempli	900.0	717.3	Rempli	900.0	738.4	Non Rempli ^{3/}	900.0	900.0	1650.0	3050.0	3050.0	3050.0	3050.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
B. Repères indicatifs																	
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-453.4	-346.1	Rempli	-76.1	-81.7	Rempli ^{6/}	-310.6	-143.4	Rempli	-364.5	-379.9	-394.8	-179.3	-331.0	-533.2	-672.1	
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances	114.3	106.1	Rempli	19.8	25.8	Rempli	55.6	54.6	Rempli	81.5	119.7	124.5	29.4	63.4	107.7	146.1	
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	1309.1	1337.1	Rempli	259.4	300.4	Rempli	676.7	717.8	Rempli	1022.3	1521.8	1521.8	292.6	763.3	1153.1	1716.4	
Plancher pour la réduction nette des exigibles	-50.0	39.7	Non Rempli	-5.0	-85.8	Rempli	-50.0	-129.7	Rempli	-70.0	-100.0	-110.0	-20.0	-50.0	-70.0	-100.0	
Plancher pour les recettes budgétaire de l'Etat	2,764.5	2838.0	Rempli	621.8	659.9	Rempli	1392.1	1462.3	Rempli	2167.9	3110.1	3064.6	749.5	1642.2	2486.4	3474.8	
Pour mémoire																	
Position nette du gouvernement	108.8	134.2		11.3	61.5		129.1	122.9		17.4	137.5	9.1	-41.0	-11.9	-35.1	-24.6	
Dons programme	105.2	105.2		0.0	9.0		82.8	82.8		82.8	156.6	156.6	0.0	73.8	73.8	147.6	
Prêts programme	88.7	61.2		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	56.6	50.5	0.0	0.0	0.0	58.4	
Dons projet	122.3	96.2		44.3	54.4		123.3	113.7		166.0	221.3	168.8	57.2	114.3	137.2	228.6	
Prêts projet	313.4	219.9		61.3	73.5		170.7	134.1		229.9	306.5	259.6	115.5	230.9	277.1	461.8	

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note: Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions détaillées.

^{1/} Changement cumulatif à compter du 31 décembre 2013 pour les critères et repères de 2014 et du 31 décembre 2014 pour les critères et repères de 2015.

^{2/} A l'exception du critère sur les dettes extérieures non concessionnelles.

^{3/} Critère de performance continu. Il n'a pas été rempli à la suite de l'émission de l'Eurobond de 750 millions de dollars US.

^{4/} La fenêtre pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels est destinée aux financements de projets dans les secteurs d'infrastructure, d'énergie et de transport.

^{5/} Si les termes des emprunts pour les projets d'extension du port d'Abidjan (US\$800) et la réhabilitation et l'expansion du réseau d'électricité (US\$820) devaient s'avérer non concessionnels, le plafond sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent.

^{6/} Voir définition de l'ajustement dans le PAT.

Tableau 2a. Côte d'Ivoire : Repères structurels, 2014–15, FEC

Sixième revue du programme			
Mesures	Rationalité macroéconomique	Calendrier	Statut
Gestion des dépenses publiques			
Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors du plan de restructuration approuvé par les Autorités	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu	Respecté
Finaliser et adopter en Conseil des Ministres les quatre projets de décrets relatifs à la transposition des directives de l'UEMOA sur les finances publiques	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin juin 2014 (reprogrammé de fin mars 2014)	Non respecté (mis en œuvre le 9 juillet 2014)
Adoption par le Ministre des Finances de la stratégie de mise en œuvre d'un compte unique du Trésor, choix du modèle d'implémentation et adoption du chronogramme de mise en œuvre	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin juin 2014	Non respecté (mis en œuvre le 9 juillet 2014)
Evaluer avec l'assistance technique du FMI la chaîne de la dépense et les procédures de clôture de l'exercice budgétaire	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin juin 2014	Respecté
Amélioration du climat des affaires			
Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser au plus à 10 milliards de FCFA	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu	Respecté

Tableau 2b. Côte d'Ivoire : Repères structurels, 2014–15, FEC

Septième revue du programme		
Mesures	Rationalité macroéconomique	Calendrier
Gestion des dépenses publiques		
Payer les subventions au titre du soutien au secteur de l'électricité (HVO) pour un montant de 40 milliards de FCFA.	Réduire les risques budgétaires	RS fin décembre 2014
Adopter un plan d'actions pour l'apurement des dettes croisées du secteur de l'énergie	Réduire les risques budgétaires	RS fin juin 2015
Adopter un chronogramme détaillé de fermeture des comptes publics dans les banques commerciales	Améliorer la gestion de la trésorerie	RS fin décembre 2014
Assainissement du secteur bancaire		
Restructurer une banque publique	Réduire les vulnérabilités du secteur bancaire et les risques budgétaires	RS fin décembre 2014
Amélioration du climat des affaires		
Limitier les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser au plus à 10 milliards de FCFA	Améliorer le climat des affaires	RS continu
Mettre en œuvre le plan d'apurement de l'ensemble des arriérés intérieurs sur la dette audité, la dette titrisée et conventionnée	Améliorer le climat des affaires	RS fin décembre 2014

Pièce jointe II. Côte d'Ivoire : Protocole d'Accord Technique Accord sous la Facilité Élargie de Crédit 2011–15

Le 18 novembre 2014

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

2. Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 31 mars 2015 et le 30 septembre 2015.

Les CP comprennent :

- (a) un plancher pour le solde primaire de base ;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres en francs de la Communauté Financière Africaine CFA) ;
- (c) un plafond pour les nouvelles dettes extérieures à des conditions non concessionnelles ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie ;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles » ; et
- (e) un plancher pour les recettes budgétaires de l'État.

3. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 31 décembre 2013 pour les objectifs de 2014, et du 31 décembre 2014 pour les objectifs de 2015, sauf le plafond pour les nouvelles dettes extérieures à des conditions non concessionnelles où la variation cumulée est à partir du 31 décembre 2012 (Tableau 1 du Mémorandum de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A Recettes budgétaires de l'État (RI)

4 Les recettes totales sont définies comme la somme des recettes perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE, et des autres recettes non fiscales définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B Dépenses pro-pauvres (RI)

5 Les dépenses pro-pauvres sont dérivées de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIGFIP (voir Tableau 1).

C. Avances de trésorerie (RI)

6 Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables. Elles excluent les « régies d'avances » prévues par le décret n° 2013-762, ainsi que les procédures dérogatoires pour les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette définies par le décret n° 1998-716. Le montant cumulatif des dépenses par avances de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (CP)

7 Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, et dépenses liées à l'épidémie d'Ebola (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses):

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) – {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures - Dépenses liées à l'épidémie d'Ebola (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

8 Au cas où le montant de l'aide budgétaire (dons et prêts-programmes) est supérieur (inférieur) au montant programmé, le plancher sur le solde primaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse).

E. Solde budgétaire global (y compris dons) (RI)

9 Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement):

{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons – dons AB Banque Mondiale – dons AB BAD)}
– {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

31. Au cas où le montant des prêts-projets est supérieur (inférieur) au montant programmé, le plancher sur le solde budgétaire global sera ajusté à la baisse (à la hausse).

F. Financement intérieur net (CP)

10 Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme (i) des créances nettes du système bancaire sur l'État (y compris les dépôts C2D); (ii) du financement non bancaire net (y compris le produit de privatisation et des ventes d'actifs et des comptes des correspondants du Trésor et hors variation nette des exigibles); et (iii) de tout financement libellé et devant être remboursé en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le plafond du programme inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net = Variation des créances nettes du système bancaire sur l'État (TOFE) + financement intérieur non bancaire net (hors variation nette des exigibles) + Emprunts libellés et remboursés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) + marge de financement de 10 milliards.

Ce plafond ne s'applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projets de la BIDC. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 50 milliards de FCFA durant l'année 2014, l'État s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

G. Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (CP)

11 La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée par décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91) du 31 août 2009. La dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ; ii) crédits fournisseurs, c'est à dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de cette propriété, le titre étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

12 La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée en une autre monnaie que le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

13 Le critère de performance quantitatif relatif à la dette extérieure s'applique à la dette non concessionnelle, quelle qu'en soit l'échéance, contractée ou garantie par l'État. Il s'applique non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère de performance ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux dettes de la Banque d'Investissement et du Développement de la CEDEAO (BIDC) jusqu'à l'équivalent de 20 milliards de FCFA, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.
- aux tirages sur les ressources du FMI ;

14 Une dette est réputée être à des conditions concessionnelles si elle comporte un élément de don d'au moins 35 pourcent, la Valeur Actualisée Nette (VAN) de la dette étant calculée avec un taux d'escompte de 5 pour cent. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 12–15, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances et des nouvelles dettes contractées ou garanties par le Gouvernement comme spécifié aux paragraphes 14 et 17. À cette fin, le Gouvernement s'engage à consulter préalablement les services du Fonds sur les termes et la concessionnalité des propositions de tout nouvel accord de prêt.

15 Un plafond cumulé pour 2013–15 de 800 millions de dollars US jusqu'au 31 décembre 2013, de 1 650 millions de dollars US jusqu'au 31 décembre 2014, et de 3 050 millions de dollars US jusqu'au 31 décembre 2015 est appliqué aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés au paragraphe 14 (critère de performance). Ce plafond est destiné aux projets financés par emprunts dans les secteurs énergie, infrastructure et transport et à l'émission en 2015 d'un emprunt Eurobond pour un montant maximum équivalent à 1000 millions de dollars US. Le plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels sera ajusté à la hausse pour les prêts relatifs aux projets de l'extension du port d'Abidjan d'un montant maximal équivalent à 800 millions de dollars US et pour la réhabilitation et l'expansion du réseau de distribution de l'électricité d'un montant maximal équivalent à 820 millions de dollars US, si les termes de ces prêts devaient s'avérer non concessionnels. Le Gouvernement informera préalablement les services du FMI avant de contracter tout emprunt de ce type et fournira les informations sur les termes de cet emprunt et un résumé des projets à financer et leur rentabilité, y compris une évaluation indépendante. Le Gouvernement communiquera sur l'utilisation des ressources et la mise en œuvre des projets (dans le Mémoire ou aux services du FMI). La valeur en dollars des Etats-Unis des prêts éligibles sous ce plafond sera calculée en utilisant les taux de changes à fin août 2013 figurant dans la base de données SFI (Statistique financières internationales) du FMI. Le montant de l'Eurobond qui sera considéré comme contracté est celui de la fin de la période de souscription/achat comme spécifié dans les termes de l'échange. Les montants souscrits/achetés de l'Eurobond avant la fin de la période de souscription/achat n'auront pas d'impact sur le critère de performance sur la dette extérieure (paragraphe 14).

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

16 Les arriérés extérieurs correspondent au non-paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers, conformément aux définitions du paragraphe 15. Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

17 Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme, ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières ; et (ii) le service de la dette financière intérieure (hors BCEAO).

18 Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs, et ceux sur le service de la dette financière intérieure (hors BCEAO). Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'État auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours suivant la date d'échéance.

19 La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière).

32. Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

33. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à : (i) réduire le stock des « exigibles » pour au moins 110 milliards de FCFA en 2014 et 100 milliards de FCFA en 2015 ; et (ii) ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs au cours des exercices budgétaires 2014 et 2015.

POUR MÉMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

20 Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales (y compris les dépôts C2D). Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement, y compris les dépôts C2D (PNG).

B. Financement extérieur (définitions)

21 Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

C. Suivi du programme et données à communiquer

34. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

35. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2 dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf pour les informations suivantes qui seront fournies dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre. Les tableaux F.3.1, F.3.2 et F.3.3 sont actualisés pour tenir compte du champ plus élargi des arriérés.

36. Le Gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

37. Le Gouvernement communiquera un état détaillé des ordonnancements et paiements au titre des financements du FMI liés aux dépenses d'Ebola, dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Ces dépenses sont inscrites au budget de l'Etat. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

38. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

**Tableau 1. Côte d'Ivoire : Évolution des dépenses pro-pauvres
(dépenses sociales incl.), 2009–15**

	2009	2010	2011	2012		2013		2014	2015
				Budget	Real.	LDR ^{1/}	Real.		
01 Agriculture et développement rural	49.2	39.1	35.2	41.4	68.2	72.1	81.7	81.9	88.6
01.0 Administration générale	8.5	9.2	7.0	7.7	10.0	16.3	21.4	28.0	33.9
01.1 Programme de développement et de promotion de l'agriculture	10.6	10.8	10.8	12.0	18.7	15.1	15.9	17.8	23.4
01.2 Formation et encadrement	8.4	8.3	10.3	8.4	13.5	15.7	18.4	16.9	21.5
01.3 Aménagement hydro-agricole	1.5	4.0	3.0	3.4	26.0	16.6	18.3	19.3	9.7
01.4 Autres investissements en milieu rural (FRAR,FIMR) (*)	20.2	6.8	4.1	10.0	0.0	8.4	7.7	0.0	0.0
02 Ressources halieutiques et production animale	6.7	5.9	4.0	4.7	7.2	5.9	7.5	8.0	9.0
02.0 Administration générale / formation et encadrement	3.5	3.9	2.7	2.7	4.0	3.8	4.4	4.5	4.6
02.1 Appui à l'élevage et à la production laitière	2.3	1.8	1.2	1.5	2.9	0.9	1.7	1.7	2.0
02.2 Pêche et aquaculture	1.0	0.2	0.1	0.5	0.4	1.2	1.4	1.9	2.4
03 Education	533.1	590.1	529.2	628.6	651.2	754.6	756.3	836.3	960.9
03.0 Administration générale	19.6	24.9	24.7	23.6	19.8	19.5	19.5	20.6	25.2
03.1 Education préscolaire et enseignement primaire	336.7	366.7	301.1	398.2	379.2	454.4	449.2	316.6	403.8
03.2 Alphabétisation	0.2	0.2	0.5	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
03.3 Secondaire général, technique et professionnel	83.0	83.8	74.2	80.3	74.8	83.7	87.7	296.8	306.9
03.4 Enseignement supérieur et recherche scientifique	93.7	114.5	117.0	113.0	140.0	153.0	156.1	155.4	178.1
03.5 Programme présidentiel d'urgence/Volet éducation	0.0	0.0	11.7	12.8	36.9	43.5	43.5	46.5	46.5
04 Santé	118.4	113.6	120.2	138.0	169.2	205.1	197.9	267.4	310.1
04.0 Administration générale santé	45.8	47.7	49.2	55.4	63.9	89.5	71.4	123.0	150.7
04.1 Système de santé primaire	30.7	30.0	25.2	34.8	47.5	53.9	70.5	38.7	63.3
04.2 Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1.9	1.4	0.4	0.8	2.3	2.6	1.6	2.9	1.5
04.3 Programme de lutte contre les pathologies et les endémies+B66	1.7	1.5	1.1	1.4	4.0	1.2	1.7	24.8	5.6
04.4 santé infantile, maternelle et nutrition	0.8	0.4	0.4	0.6	1.4	0.6	0.8	18.1	10.9
04.5 VIH/SIDA	10.8	5.9	6.9	8.0	6.4	5.4	1.6	5.6	16.7
04.6 CHU et Institutions médico-spécialisées	26.6	26.6	25.7	25.1	31.8	33.9	32.3	34.2	41.4
04.7 Programme présidentiel d'urgence/Volet santé	0.0	0.0	11.3	12.0	12.0	18.0	18.0	20.0	20.0
									U.U
05 Eau et Assainissement	20.4	19.8	36.4	39.9	49.5	73.5	118.4	82.1	83.3
05.1 Accès à l'eau potable et assainissement	4.9	6.0	10.2	10.7	10.8	25.4	69.9	37.0	38.7
05.2 Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	15.5	13.8	13.1	13.0	22.4	23.6	24.0	18.1	17.6
05.4 Programme présidentiel d'urgence/Volet salubrité et assainissement	0.0	0.0	13.1	16.2	8.0	11.5	11.5	13.5	13.5
05.5 Programme présidentiel d'urgence/Volet eau potable	0.0	0.0	0.0	0.0	8.2	13.0	13.0	13.5	13.5
									U.U
06 Energie	16.5	9.7	8.9	17.0	18.8	26.7	25.5	30.1	34.9
06.1 Accès à l'électricité	16.5	9.7	8.9	9.0	10.8	13.7	12.5	16.6	21.4
06.2 Programme présidentiel d'urgence/Volet électricité	0.0	0.0	0.0	8.0	8.0	13.0	13.0	13.5	13.5
									U.U
07 Routes et ouvrages d'art	39.1	45.4	33.4	47.1	51.4	101.7	80.2	112.7	118.7
07.1 Entretien pistes rurales	0.5	2.4	2.1	5.1	2.3	11.4	8.7	6.0	6.2
07.2 Construction d'ouvrage d'art	3.0	2.5	1.1	7.5	4.0	22.2	5.6	23.3	20.4
07.3 Autres travaux routiers	35.6	40.6	22.2	23.5	34.1	52.2	49.9	65.5	67.0
07.4 Programme présidentiel d'urgence/Volet entretien et aménagement	0.0	0.0	8.0	11.0	11.0	16.0	16.0	18.0	25.0
									U.U
08 Affaires Sociales	13.6	15.0	24.7	14.1	20.0	18.1	24.3	22.4	23.6
08.0 Administration générale	8.6	9.8	8.9	9.0	15.1	13.4	19.1	16.1	17.1
08.1 Formations destinées aux femmes	0.6	0.7	0.5	0.7	0.7	0.5	0.6	0.9	0.8
08.2 Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	1.5	2.0	1.9	2.5	2.2	2.1	2.3	3.1	3.1
08.3 Formation au personnel d'appui	1.7	1.9	1.6	1.3	1.6	1.8	1.9	2.0	2.1
08.4 Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	1.2	0.5	11.8	0.7	0.5	0.4	0.4	0.4	0.5
									U.U
09 Décentralisation (hors éducation, santé, et agriculture)	35.1	32.0	29.0	32.1	31.7	31.8	34.5	60.0	56.1
09.1 Décentralisation	35.1	32.0	29.0	32.1	31.7	31.8	34.5	60.0	56.1
									U.U
10 Reconstructions	1.4	2.6	5.6	1.2	0.3	13.0	2.9	10.4	20.4
10.1 Reconstruction et réhabilitation	1.4	2.6	4.6	1.2	0.3	0.1	0.1	0.0	0.4
10.2 Programme présidentiel d'urgence	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	12.9	2.9	10.4	20.0
									U.U
9 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	9.6	11.9	16.1	15.9	13.0	6.7	7.9	10.5	10.8
11.1 Promotion et insertion des jeunes	8.4	8.9	13.7	13.4	7.6	5.1	5.4	8.1	8.2
11.2 Appui et suivi DSRP	0.3	0.2	0.4	0.4	0.5	0.0	0.2	0.6	0.6
11.3 Développement du tourisme et de l'artisanat	0.9	2.8	2.0	2.1	4.9	1.6	2.3	1.8	2.0
									U.U
TOTAL	843.0	885.2	842.8	980.0	1,080.5	1,309.1	1,337.1	1,521.8	1716.4

Source: Autorité ivoiriennes.
1/ Loi de Finances Rectificative.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Transmission de documents

Détail des tableaux devant être communiqués aux services du FMI mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Des exemples de chacun de ces tableaux ont été fournis pour illustration. Les documents attendus mensuellement sont marqués d'un « M », ceux attendus trimestriellement sont marqués d'un « T » et ceux attendus une fois par an sont marqués d'un « AN ». Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive.

Secteur Réel (R)

Général:

- Tableau R.1: Indicateurs de Conjoncture (M)
- Tableau R.2.1: Cadrage Macro-économique (AN)
- Tableau R.2.2 : Comptes ressources-emplois, francs courants (AN)
- Tableau R.2.3 : PIB en francs (n-1) : variation annuelle en volume (AN)
- Tableau R.2.4 : Déflateurs du PIB année (n-1) (AN)
- Tableau R.2.5 : Cadrage Macro-économique, hypothèses sous-jacentes (AN)
- Tableau R.3 : Indice des Prix (M)

Énergie :

- Tableau R.4.1 : Synthèse production pétrole brut et Gaz (M)
- Tableau R.4.2 : Production pétrole brut et Gaz – CI11 (M)
- Tableau R.4.3 : Production pétrole brut et Gaz – CI26 (M)
- Tableau R.4.4 : Production pétrole brut et Gaz – CI27 (M)
- Tableau R.4.5 : Production pétrole brut et Gaz – CI40 (M)
- Tableau R.4.6 : Pétrole brut et Gaz – Volume, prix et flux financiers (M)
- Tableau R.4.7 : Activités de la SIR (M)
- Tableau R.4.8 : SIR : transferts vers entrepôts et exportations (M)
- Tableau R.4.9 : Activité des marketeurs (M)
- Tableau R.4.10 : Mise à la consommation par type de taxation (M)
- Tableau R.4.11 : Flux financiers en trésorerie SOGEPE – mensuel (M)
- Tableau R.4.12 : Flux financiers en exploitation SOGEPE – trimestriel (T)
- Tableau R.4.13 : Pétrole Brut : rapport d'enlèvements (T)
- Tableau R.4.14 : Produits Pétroliers : Structure des prix maximums de cession (M).

Café / cacao :

- Tableau R.5.1 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – fonctionnement (T)
- Tableau R.5.2 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – investissement (T)
- Tableau R.5.3 : Investissements réalisés sur les fonds gérés par le Comité Café / Cacao (T)

Tableau R.5.4 : Comptes bancaires (T)

Secteur Balance des Paiements (B)

Tableau B.1.1 : Tableau synthétique du commerce extérieur (AN)

Tableau B.1.2 : Importations (source DGD - mensuel) (M)

Tableau B.1.3 : Exportations (source DGD - mensuel) (M)

Tableau B2.1 : Balance des paiements détaillés (y.c compte de capital)-Francs CFA (AN)

Tableau B.2.1.a : Exportations – quantités. (T)

Tableau B.2.1.b : Exportations – prix unitaires. (T)

Tableau B.2.2.a : Importations – quantités. (T)

Tableau B.2.2.b : Importations – prix unitaires. (T)

Tableau B.3 : Balance des Paiements : présentation synthétique (AN)

Secteur Monétaire (M)

Tableau M.1 : Situation des Banques (M)

Tableau M.2 : Situation résumée de la BCEAO (M)

Tableau M.3 : Position Nette du Gouvernement (M)

Tableau M.4 : Évolution des avoirs extérieurs nets (AEN) (M)

Tableau M.5 : Situation Monétaire Intégrée (M)

Tableau M.6: Engagements de l'État auprès des Banques (M)

Secteur Fiscal (F)

Tableau F.1 : Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) (M)

Tableau F.2 : Estimation des recettes fiscales de l'État (M)

Arriérés domestiques :

Tableau F.3.1 : Arriérés Intérieurs (M)

Tableau F.3.2 : Situation consolidée des restes à payer du Trésor (M)

Tableau F.3.3 : Situation des restes à payer du Trésor - objectifs / réalisations (M)

Tableau F.3.4 : Compensations et titrisations (M)

Dettes intérieure et extérieure :

Tableau F.4.1 : Situation de la dette intérieure (M)

Tableau F.4.2 : Situation globale de la dette intérieure (M)

Tableau F.4.3 : Valeurs mobilières (M)

Tableau F.4.4 : Explication des variations du service de la dette intérieure (M)

Tableau F.5.1 : Situation de la dette extérieure (M)

Tableau F.5.2 : Situation détaillée de la dette extérieure (M)

Tableau F.5.3 : Analyse des écarts sur service prévisionnel de la dette extérieure (M)

Tableau F.5.4 : Prévisions pour le service de la dette (T)

Avances du Trésor :

Tableau F.7.1 : Avances consenties par le Trésor (M)

Tableau F.7.2 : Reclassement des avances consenties par le Trésor (M)

Investissement :

Tableau F.8 : Dépenses d'Investissement (M)

Dépenses sociales / pro-pauvres :

Tableau F.9.1 : Dépenses Éducation et Santé – autres (M)

Tableau F.9.2 : Dépenses Éducation et Santé – Personnel / Fonctionnement / Transferts / Investissements (M)

Tableau F.9.3 : Subventions et Transferts : Dépenses sociales ciblées. (M)

Tableau F.9.4 : Situation d'exécution des dépenses sociales (M)

Tableau F.9.5 : Situation d'exécution des dépenses pro-pauvres. (M)

Tableau F.9.6 : Situation d'exécution budgétaire (SIGFIP) détail/titre (T)

Autres dépenses et recettes :

Tableau F.10 : Autres dépenses de fonctionnement (M)

Tableau F.11 : Cotisations et Prestations sociales CNPS et CGRAE (M)

Tableau F.12 : Tableau récapitulatif des dépenses. (M)

Tableau F.13 : Tableau récapitulatif des recettes non fiscales et des dons. (M)

Crédits de TVA :

Tableau F.14.1 : État statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA (mensuel) (M)

Financement :

Tableau F.15.1 : Situation des émissions / remboursements emprunts publics (M)

Tableau F.15.2 : Situation des crédits relais et autres avances de Trésorerie (M)

Masse salariale :

Tableau F.16.1 : Projection masse salariale (T)

Tableau F.16.2 : Evolution masse salariale (T)

Tableau F.16.3 : Cadrage masse salariale (AN)

Tableau F.16.4 : Préviation recrutements nouveaux (AN)

Comptes spéciaux :

Tableau F.17.1 : Situation du PCC / CEDEAO (AN)

Tableau F.17.2 : Situation du PCS / UEMOA (AN)

Tableau F.18 : Produit de privatisations et de cessions d'actifs. (AN)

Plan de Trésorerie :

Tableau F.20.1 : Plan annuel de trésorerie, ressources/dépenses (AN)

Tableau F20.2 : Exécution du plan de trésorerie (M)

Tableau F20.3 : Balance Générale des Comptes du Trésor (T)



CÔTE D'IVOIRE

20 Novembre 2014

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACIITE
ÉLARGIE DE CREDIT ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR
NON OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION,
D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES ET DE
PROLONGATION DE 12 MOIS DE L'ACCORD EN
VIGUEUR — ANNEXE D'INFORMATION

Préparée par

Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2014–15	7
OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE	10
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	14

RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 octobre 2014)

Statut : date d'admission : 11 mars 1963

Article VIII

Comptes des ressources générales :	Millions de DTS	% quote-part
Quote-part	325,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	324,20	99,69
Position de réserve au FMI	1,00	0,31
Département des DTS :	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	310,90	100,00
Avoirs	272,76	87,73
Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% quote-part
Prêts au titre de la FCR	81,30	25,00
Accords au titre de la FEC	572,68	176,10

Derniers accords financiers en date :

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions DTS)</u>
FEC	4 nov. 2011	31 déc. 2014	390,24	357,72
FEC ^{1/}	27 mars 2009	23 juin 2011	373,98	230,89
FEC ^{1/}	29 mars 2002	28 mars 2005	292,68	58,54

Projections des obligations financières envers le FMI 2/ (millions de DTS; basées sur niveau actuel d'utilisation des ressources et d'avoirs en DTS) :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Principal		39,02	46,18	85,20	109,59
Commissions/Intérêts	<u>0,00</u>	<u>1,61</u>	<u>1,50</u>	<u>1,34</u>	<u>1,11</u>
Total	<u>0,00</u>	<u>40,64</u>	<u>47,68</u>	<u>86,54</u>	<u>110,70</u>

Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	<u>Cadre initial</u>	<u>Cadre renforcé</u>	<u>Total</u>
Date du point de décision	mars 1998	avril 2009	
Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars) ^{3/}	345,00	3.109,58	
dont : aide du FMI (millions de dollars)	22,50	38,66	
(équivalent en millions de DTS)	16,70	25,85	
Date du point d'achèvement	--	juin 2012	

II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	<u>Cadre</u>	<u>Cadre</u>	<u>Total</u>
Montant décaissé au pays membre	...	25,85	25,85
Aide intérimaire	...	15,13	15,13
Solde au point d'achèvement	...	10,72	10,72
Décaissement additionnel intérêts courus ^{4/}	...	0,57	0,57
Total décaissements	...	26,42	26,42

¹ Anciennement FRPC.

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

³ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. C'est pourquoi les deux montants ne s'additionnent pas.

⁴ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet.

Mise en œuvre de l'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Point de décision — point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire — montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement — point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 4 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). La dernière évaluation des sauvegardes s'est achevée le 13 décembre 2013. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. Elle a notamment mis en place un comité d'audit pour superviser le processus d'information financière et d'audit, accru sa transparence en publiant plus rapidement ses états financiers audités et s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. L'évaluation a en outre signalé certaines limitations liées au processus d'audit externe et a recommandé de prendre des mesures pour veiller au bon fonctionnement du mécanisme, en sélectionnant un deuxième cabinet d'audit expérimenté pouvant prendre part à des audits conjoints. À la suite de cette recommandation, la BCEAO a sélectionné un deuxième cabinet d'audit pour réaliser les audits.

Régime de change :

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes. La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655,957 FCFA.

Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle de 24 mois applicables aux pays menant un programme. Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire en décembre 2013. Les prochaines consultations au titre de l'article IV sont prévues pour décembre 2015.

Assistance technique :

	Domaine	Sujet
2011		
	Plusieurs sujets (juillet)	Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes qui interviennent dans l'établissement et la production du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE); lancer la collecte de données sources aux fins des SFP et élaborer une stratégie pour mettre en œuvre la directive commune relative aux SFP de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (Directive no 10/2009/CM/UEMOA, portant TOFE).
	Gestion de la dette (juillet)	Conseils sur le traitement de la dette intérieure, notamment les titres d'État.
	Administration des douanes (août)	Suivi.
	Suivi du PESF (août)	Avis sur la reprise de la formulation de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire.
	Gestion des finances publiques (octobre)	Mission de diagnostic
	Statistiques de finances publiques (octobre/novembre)	Suivi du TOFE
	Gestion des finances publiques	Informatisation
	Suivi du PESF (novembre)	Conseils sur la reprise de l'élaboration de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire.
	Comptabilité nationale (décembre)	Examen de la possibilité d'élaborer des comptes nationaux trimestriels

2012	Statistiques de finances publiques (janvier/février, novembre/décembre)	Suivi du TOFE
	Administration des impôts (janvier, septembre)	Atelier
	Douanes (février)	Atelier
	Administration des impôts (février; décembre)	Modernisation de l'administration des impôts en Côte d'Ivoire
	Gestion de la masse salariale publique (décembre)	
	Douanes (mars/avril)	Suivi
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Tarifcation des carburants (juin)	Atelier
	Comptes nationaux (juillet, oct./nov.)	Création comptes nationaux trimestriels
	Gestion de la dette (mai, septembre)	Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)
	Politique fiscale (juillet/août)	Revue et diagnostic
2013	Gestion des dépenses publiques	Stratégie de budgétisation
	Gestion de la dette publique (janvier/octobre)	Atelier sur l'analyse de viabilité de la dette
	Administration douanière/fiscale (janvier)	Atelier
	Statistiques du secteur réel (janvier/mars/novembre)	Comptes nationaux trimestriels
	Stratégie et feuille de route pour budget programme (janvier)	Atelier
	Gestion de trésorerie (février)	Compte unique du Trésor
	Gestion de la dette (février)	Réorganisation de la Direction de la dette
	Statistiques de finances publiques (mars)	Migration vers le MSFP 2001
	Administration douanière (mars/septembre/décembre)	Modernisation de l'administration douanière
	Gestion de la masse salariale publique (avril)	Atelier régional (AFRITAC)
	Stratégie de gestion de la masse salariale (mai)	Stratégie de budgétisation
	Cadre de dépenses à moyen terme (juin)	Stratégie de budgétisation
	Comptabilité (juillet)	Comptabilité droits et obligations
	Politique fiscale (août)	Réforme de la TVA
	Administration douanière (mars/septembre/décembre)	Modernisation de l'administration douanière
	Gestion de la masse salariale publique (avril)	Atelier régional (AFRITAC)
	Stratégie de gestion de la masse salariale (mai)	Stratégie de budgétisation
	Cadre de dépenses à moyen terme (juin)	Stratégie de budgétisation
	Comptabilité (juillet)	Comptabilité droits et obligations
	Politique fiscale (août)	Réforme de la TVA

	Domaine	Sujet
	Secteur bancaire (août)	Restructuration des banques publiques
	Administration fiscale (septembre)	Modernisation de l'administration fiscale
	Politique fiscale	Suivi de la réforme de la politique fiscale
	Gestion de la dette (septembre)	Mise à jour de l'AVD
	Gestion des finances publiques (septembre)	Cadre de dépenses à moyen terme
	Comptes nationaux-AFRITAC (septembre)	PIB trimestriel
	Administration douanière-AFRITAC (octobre)	Analyses douanières basées sur les risques
	Administration des recettes (novembre)	Renforcement de l'administration fiscale
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (novembre)	Réforme du système d'information financière
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (novembre)	Production du TOFE à partir de la balance générale et application des directives de l'UEMOA
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (décembre)	Aide à la formulation d'une stratégie pour améliorer les procédures comptables, conformément aux directives de l'UEMOA
2014	Gestion des finances publiques (janvier)	Exécution du budget et procédures de dépenses
	Administration douanière-AFRITAC (mars)	Modernisation des douanes
	Gestion de trésorerie (avril)	Compte unique du Trésor
	Comptes nationaux-AFRITAC (avril)	PIB trimestriel
	Administration des impôts-AFRITAC (mai)	Gestion de la TVA
	Douanes – AFRITAC (juin)	Gestion du risque aux fins de contrôle
	Secteur bancaire – AFRITAC (juin)	Mise en place du compte unique du Trésor
	Gestion budgétaire – AFRITAC (juillet)	Modernisation du système informatique de gestion budgétaire
	Comptabilité et communication financière – AFRITAC (juillet)	Amélioration de la balance générale – AFRITAC (juillet)
	Gestion budgétaire – AFRITAC (juillet)	Classification budgétaire
	Administration douanière-AFRITAC (septembre)	Gestion basée sur les risques et service de renseignements
	Comptabilité– AFRITAC (octobre)	Administration des recettes et comptabilité
	Comptes nationaux-AFRITAC (octobre)	Renforcement de la statistique économique

Représentant résident :

Un Représentant résident du FMI a été affecté à Abidjan pour la première fois en 1984. Il y a eu des interruptions en 2005–06 et en 2010–11 pour des raisons de sécurité, mais un Représentant résident est en poste de façon continue depuis mai 2011.

PROGRAMME CONJOINT DE TRAVAIL BANQUE MONDIALE-FMI, 2014–15

(Septembre 2014)

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	Opérations		
	Deuxième crédit d'appui à la réduction de la pauvreté	Janvier à juin 2014	Présentation au Conseil le 4 décembre 2014
	DPO régional pour la compétitivité et la facilitation des échanges		Présentation au Conseil juin 2015
	Projet de renforcement des structures de santé et de préparation à la gestion d'Ébola	Octobre 2014	Présentation au Conseil 25 novembre 2014
	Projet d'aide d'urgence après conflit	mi-décembre 2014	31 décembre 2015
	Gouvernance et développement institutionnel		30 novembre 2016
	Projet de rénovation d'urgence du réseau électrique		22 décembre 2014
	Redynamisation d'urgence des PME		31 octobre 2014
	Projet d'appui au secteur agricole		30 octobre 2017
	Projet pour l'emploi des jeunes et le développement des compétences		30 juin 2015
	Renouvellement d'urgence des infrastructures		31 décembre 2016
	Projet des aires protégées en Côte d'Ivoire		31 décembre 2014
	Projet d'appui d'urgence à l'éducation de base		30 septembre 2015
	Projet renforcement capacités parlementaires		9 juillet 2016
	Projet pour l'emploi des jeunes et la création de moyens de subsistance		17 octobre 2017
	Projet de gestion des pesticides POP		20 mars 2015
	Filet de protection sociale productif		28 mai 2015
	Plan de préparation à la REDD en CI		
	Emploi des jeunes et développement des compétences		30 mars 2015
	Projet de mise en valeur du champ gazier « Gazelle »		30 avril 2015
	Travail économique et sectoriel		
	Revue de l'urbanisation en Côte d'Ivoire		30 juin 2015
	Document de synthèse statistique sur la Côte d'Ivoire		18 décembre 2014
	SPF : Identification		30 novembre 2014
	Croissance et compétitivité en Côte d'Ivoire	Atelier de diffusion 26 septembre 2014	28 novembre 2014

	Bilan économique de la Côte d'Ivoire (rapport sur la croissance)		28 novembre 2014
	Évaluation de l'impact des crises sur le DH		15 décembre 2015
	Assistance technique/autre travail analytique		
	AT au secteur minier		16 mars 2015
	Stratégie de développement du secteur financier en Côte d'Ivoire #10217		28 novembre 2014
	Appui au renforcement de l'environnement de la réforme de GFP		30 avril 2015
	Appui au régime foncier en Côte d'Ivoire		26 juin 2015
	Appui à la mise en œuvre de la réforme de GFP		30 juin 2015
	Appui au projet BOOST		15 juin 2015
	AT au secteur financier		8 juin 2015
	La gouvernance électronique dans les marchés publics		29 mai 2015
	Évaluation de la pauvreté		10 juin 2015
	Étude sur la gouvernance et la lutte contre la corruption		29 juin 2015
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	Programme		
	7 ^e revue FEC (mars 2015)		
	Visite des services (juin 2015)		
	8 ^e revue FEC (septembre 2015)		
	Assistance technique		
	Système d'information de gestion budgétaire - AFRITAC	Décembre 2014	
	Réorganisation de la Direction générale des impôts	Novembre 2014 et 1 ^{er} trimestre 2015	
	Contrôles fiscaux	Juillet et décembre 2014	
	Gestion douanière basée sur les risques - AFRITAC	Décembre 2014	
	Statistiques de finances publiques - AFRITAC	Novembre 2014 et mars 2015,	
	Gestion de la dette publique	Décembre 2014	
	Stratégie de réforme des douanes	Décembre 2014	
	Modernisation de l'administration fiscale	Décembre 2014	
	Analyse des écarts de TVA	1 ^{er} trimestre 2015	
	Préparation du budget et contrôles des dépenses	Janvier 2015	
	Comptes nationaux	Avril 2014/2015	2015

B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Mises à jour périodiques des répercussions budgétaires des réformes de la fonction publique, de la filière café/cacao, du secteur de l'électricité et du secteur financier, ainsi que du schéma directeur des infrastructures.		En cours
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires		En cours

OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAFD) EN CÔTE D'IVOIRE

Portefeuille du Groupe de la Banque

Sur un total de 71 opérations approuvées depuis le début de l'intervention de la BAD en Côte d'Ivoire en 1971 jusqu'à ce jour, 41 opérations ont été totalement réalisées et 14 annulées, 9 sont en cours (3 venant d'être approuvées). Le total de ces opérations représente un engagement net de 1.399 millions d'UC (1.053 milliards de FCFA). Les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement l'ont essentiellement été sous forme de prêts et ont été affectées, par ordre d'importance, aux activités multisectorielles (24 %), au secteur social (20,68 %), au développement rural et au secteur agricole (20,40 %), aux transports (17,32 %), à l'énergie et aux télécommunications (13,67 %), à l'eau et à l'assainissement (3,8 %) et à la finance (0,2 %). Les opérations ont été financées essentiellement par les ressources du guichet BAD (plus de 70 %) qui ont été orientées en majeure partie (92,36 %) vers le secteur public. Il convient de noter que les financements pour le secteur privé visent les secteurs de l'électricité, des télécommunications, des transports et de l'industrie.

Compte tenu de la longue période d'inactivité du portefeuille (six ans) due à la suspension des décaissements en faveur de ce pays, en 2009 la Banque a : i) rationalisé le portefeuille en annulant l'encours de huit opérations anciennes et ii) en juin 2011, restructuré deux autres opérations (PADER-Moyen-Comoé et PVRH). Le portefeuille va s'améliorer compte tenu des perspectives de reprise de l'activité économique depuis la fin de la crise postélectorale, notamment le rétablissement des services gouvernementaux.

Depuis la fin de la crise postélectorale, la banque a approuvé, conformément aux piliers de la fiche descriptive de 2012, cinq opérations d'environ 242,2 millions d'UC (182,8 milliards de FCFA) au total. Ces opérations sont : (i) le Programme d'urgence de restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB) ; (ii) le projet de soutien aux infrastructures rurales dans la région d'Indénié-Djuan (PAIA-D) ; (iii) le projet de construction du pont à péage Henri Konan Bédié ; (iv) le projet d'expansion de la centrale d'Azito (secteur privé) et (v) le projet d'expansion de la centrale de Ciprel (secteur privé). En 2013 et 2014, trois (3) nouveaux projets, d'un total de 72 millions d'UC, ont été approuvés par le Conseil de la BAfD dans le cadre du nouveau document de stratégie-pays (DSP) 2013–14, concrètement : i) Programme d'appui à l'emploi et à l'insertion des jeunes, ii) Projet d'interconnexion de la Côte d'Ivoire, du Liberia, de la Sierra Leone et de la Guinée (CLSG) comme signalé plus haut, et appui à la cohésion sociale (appui budgétaire en cours de préparation).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation actuelle du portefeuille actif de la BAD en Côte d'Ivoire.

Situation du portefeuille à octobre 2014, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS)		
Opérations	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Projets en cours (guichet public)		
Appui ciblé au renforcement des capacités	2	Approuvé en décembre 2009 au titre de la Facilité pour les États fragiles, ce projet a pour objectifs de : i) renforcer le cadre de coordination des interventions gouvernementales; ii) accompagner la mise en œuvre du DSRP; iii) améliorer l'efficacité de la gestion des finances publiques ; iv) renforcer la bonne gouvernance.
Projet de gestion intégrée du bassin du Gourou (assainissement du carrefour de l'Indénié et de la lagune)	23	Le Conseil d'administration du FAD a approuvé le 24 novembre 2010, un don de 23 millions d'UC pour financer ce projet. Ce don a été mis en place en juin 2011.
Programme d'urgence pour rétablir les services sociaux et administratifs de base (PURSSAB) et appui ciblé pour renforcer les capacités de l'administration	5,5	Approuvé le 3 juin 2011, ce programme a pour principal objectif de contribuer, dans le budget de l'État, à rétablir les services sociaux et administratifs de base, la cohésion sociale et la réconciliation comme formulé dans la demande du gouvernement. Le programme vise à répondre aux besoins urgents du pays en rétablissant les services de base de santé, d'éducation et de bien-être, les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement, les services d'administration publique, de même que les mécanismes de dialogue, de cohésion sociale et de réconciliation.
Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région d'Indénié-Djuablin (PAIA-ID)	21,6	Le projet contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté dans les zones rurales. En particulier, il vise à accroître durablement la production et la productivité des principales cultures ainsi qu'à améliorer les conditions de commercialisation.
Programme d'appui à l'emploi et à l'insertion des jeunes	18,8	Le projet vise à appuyer les emplois et formations professionnels les plus prometteurs afin de créer des emplois directs pour les femmes et les jeunes. L'objectif est d'aider à adapter le futur profil de l'emploi au moyen de réformes (changement graduel pour que le système éducatif réponde aux exigences économiques et agisse rapidement sur les flux grandissants du marché du travail)
Programme d'appui au renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociales	30	Ce projet, approuvé en juin 2014, vise essentiellement à contribuer aux efforts de la Côte d'Ivoire pour rétablir la cohésion et améliorer l'inclusion sociales, de façon à remédier aux ravages psychologiques et sociaux provoqués par le dernier conflit, et à empêcher l'apparition de tout nouveau conflit, dans l'objectif de garantir une meilleure stabilité politique et une croissance économique plus équitable. Les principaux résultats escomptés sont : i) la réintégration socio-

Situation du portefeuille à octobre 2014, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS)		
Opérations	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
		économique des anciens combattants, et ii) l'appui nécessaire pour résoudre les conflits intercommunautaires et prendre en charge les victimes.
Renforcement des structures pour protéger les économies contre les chocs sanitaires (opération régionale, approuvée en octobre 2014)	6	Ce programme est à la fois une riposte à la situation d'urgence créée par l'épidémie d'Ebola et une réponse au besoin d'assurer à plus long terme les conditions d'une économie résiliente dans les pays concernés et de prévenir tout nouveau choc sur la santé publique à l'avenir.
Projet d'interconnexion Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone et Guinée (CLSG)–Multinational	33,00	Le projet appuie le secteur énergétique dans le cadre d'une opération régionale visant à interconnecter les réseaux électriques de la Côte d'Ivoire et des autres pays membres de l'Union du fleuve Mano (Liberia, Sierra Leone et Guinée).
Secteur privé		
Projet de construction du pont à péage Henri Konan BÉDIÉ	50	Le pont Henri Konan BÉDIÉ est un partenariat public-privé (PPP) basé sur une concession de construction–exploitation-transfert (BOT) de 30 ans. Il s'agit de construire un pont à péage sur la lagune Ébrié reliant les rives sud et nord d'Abidjan.
Projet d'expansion de la centrale électrique d'Azito	26	Expansion de la centrale électrique d'Azito, en convertissant les installations existante monocycle de 2 turbines à gaz de 144 MW en une centrale à cycle combiné, en augmentant ainsi la capacité à environ 430 MW.
Projet d'expansion de la centrale de Ciprel	44	Expansion de la centrale de Ciprel pour mettre en place une installation à cycle combiné, en deux phases : la phase A prévoyant la mise en place d'une turbine à gaz d'une puissance de 111 MW et la phase 2 le déploiement d'une installation à cycle combiné produisant 111 MW de plus. Ce projet augmentera de 222 MW la capacité de la centrale.
Microcrédit Côte d'Ivoire (prise de participation et assistance technique)	1,5	Projet de microfinance comprenant deux volets. Le volet prise de participation a été signé en juin 2013 et le volet assistance technique sera signé en novembre 2013.

Stratégie de reprise des activités de la BAD en Côte d'Ivoire

Pour aider la Côte d'Ivoire à répondre à ses besoins considérables, la BAfD est déterminée à procéder rapidement à une reprise opérationnelle. Conformément à la Facilité de la BAfD pour les États fragiles, une fiche descriptive définit le cadre de reprise rapide du travail de la BAfD en Côte d'Ivoire pour la période 2011–12. Un document de stratégie pays (DSP) complet a été approuvé par le Conseil d'administration de la BAfD début décembre 2013. La stratégie s'appuie sur deux piliers : i) renforcement de la gouvernance et de la responsabilisation; et ii) développement des infrastructures à l'appui du redressement économique. Le premier pilier vise à créer un environnement propice à l'inclusion socio-économique et capable de répondre aux exigences d'une meilleure gouvernance et prestation de services publics de base. Le deuxième pilier vise à promouvoir l'utilisation optimale des ressources naturelles grâce au développement d'infrastructures de qualité élevée dans l'agriculture, les transports et l'énergie, afin de doper la reprise économique.

Programme de travail indicatif pour 2014 et 2015		
Description	Montant (millions d'UC)	Année
- Projet routier régional Côte d'Ivoire-Guinée-Libéria- (appui budgétaire en cours de préparation)	103	2014
- Projet routier régional Côte d'Ivoire-Mali (en cours de préparation)	7	2014
- Projet d'appui à l'infrastructure agro-industrielle dans la région centre	30	2015
- Mise en œuvre du plan de réformes des finances publiques et projet d'appui aux PME	10	2015
- Projet d'expansion des installations portuaires régionales de San Pedro (secteur privé)	50	2015/2016

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(Octobre 2014)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance
<p>Généralités : Les données communiquées présentent des lacunes, mais sont dans l'ensemble adéquates aux fins de la surveillance. Il existe des insuffisances dans les domaines des comptes nationaux, de la balance des paiements et des finances publiques, ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En général, la Côte d'Ivoire a fourni au FMI les indicateurs statistiques requis en temps voulu (voir tableau joint). En février 2013, la Côte d'Ivoire a approuvé la Charte africaine de la statistique adoptée en février 2009 à Addis-Abeba, de manière à assurer la fiabilité des données aux fins de la gouvernance interne et à positionner le pays dans le commerce international et régional. La nouvelle loi régissant la statistique nationale a été adoptée en juillet 2013. Un recensement s'est déroulé en 2014.</p>
<p>Comptes nationaux : Les autorités ont produit des données exhaustives sur les comptes nationaux à partir de 1996 sur la base du Système de comptabilité nationale 1993, avec 1996 comme année de référence. L'année de référence étant lointaine, les autorités ont entrepris d'élaborer un plan pour établir une nouvelle année de référence et mettre à jour les déflateurs implicites. Les méthodes de recueil des données pour les comptes provisoires doivent aussi être révisées. Les comptes nationaux jusqu'à 2011 (définitifs) et 2012/2013 (provisoires) sont disponibles. Un travail a été engagé sur les comptes nationaux trimestriels avec le concours du FMI par le biais de l'AFRITAC Ouest, les premières données trimestrielles devant être disponibles d'ici fin 2015.</p>
<p>Statistiques de prix : Tous les pays membres de l'UEMOA ont adopté un indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé. Une nouvelle année de référence (2008) a été adoptée en 2010. L'IPC actuel ne porte que sur la plus grande ville (Abidjan), mais sera dans un avenir proche étendu à d'autres centres urbains, avec l'appui de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et d'AFRISTAT.</p>
<p>Statistiques du marché du travail : Ce type de statistiques n'est pas produit régulièrement.</p> <p>Statistiques de finances publiques : Les autorités établissent des données annuelles sur le budget de l'administration centrale. Aucune donnée budgétaire mensuelle ou trimestrielle n'est communiquée pour publication, mais ces données sont mises à la disposition du Département Afrique du FMI, quoique sans les métadonnées. Les autorités travaillent actuellement sur la transposition de la Directive de l'UEMOA de 2009 relative au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) sur la base du <i>Manuel de statistiques des finances publiques de 2001 (MSFP 2001)</i>. Les lois et décrets ont été approuvés par le Conseil des ministres et sont en attente de ratification par le Parlement. En outre, les autorités reçoivent l'aide d'AFRITAC pour utiliser les données comptables, essentiellement la Balance générale des comptes du Trésor (BGCT) aux fins de la communication des opérations budgétaires de l'administration centrale et mettent progressivement en application le MSFP 2001. Le travail est maintenant bien avancé en ce qui concerne l'établissement d'un TOFE sur la base de la balance générale en parallèle à l'établissement du TOFE actuel. Il reste encore à faire pour étendre la couverture du TOFE à tous les sous-secteurs de l'administration centrale.</p>
<p>Statistiques monétaires : Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont établies par l'agence nationale de la BCEAO et publiées officiellement par le siège de la BCEAO. Malgré de récentes améliorations, les statistiques monétaires continuent de présenter des lacunes. Il s'agit notamment d'incohérences dans les données sources et du manque de sectorisation appropriée de l'économie nationale pour assurer que la BCEAO adhère pleinement à la méthodologie du <i>Manuel de statistiques monétaires et financières</i>. Les missions du Département des statistiques en 2011, 2013 et 2014 au siège de la BCEAO à Dakar, Sénégal, ont émis un certain nombre de recommandations pour combler ces lacunes. Les missions ont également aidé les services de la BCEAO à élaborer les formulaires types de communication des données relatives aux comptes de la Banque centrale et ont commencé à travailler sur les formulaires types de communication des données relatives aux autres institutions de dépôts.</p>
<p>Surveillance du secteur financier : La BCEAO a accepté l'invitation du Département des statistiques à commencer à communiquer régulièrement les indicateurs de solidité financière (ISF) de ses pays membres pour assurer leur diffusion sur le site internet du FMI.</p>

Statistiques du secteur extérieur : L'agence nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de la production et de la diffusion des statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Le siège de la BCEAO définit la méthodologie et calcule les réserves de change gérées pour les pays membres de l'UEMOA. S'agissant du commerce de marchandises, le système informatisé des douanes permet de suivre de manière satisfaisante les données, mais la couverture des services et des transferts est déficiente. Pour ce qui est des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur non bancaire privé ne sont pas bien traités, tandis que la communication des données sur les flux de capitaux privés, notamment les investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Les informations sont également insuffisantes en ce qui concerne l'encours de la dette privée et les flux du service de la dette. Les dernières statistiques du secteur extérieur disponibles se rapportent à 2010.

II. Normes et qualité des données

La Côte d'Ivoire participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000 et affiche ses métadonnées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données.	Aucun RONC données n'est disponible.
--	--------------------------------------

III. Communication des données au Département des statistiques

La Côte d'Ivoire communique régulièrement des données au Département des statistiques aux fins de leur diffusion dans les publications statistiques du FMI.

Côte d'Ivoire : Tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance
(Novembre 2014)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de la communication ⁶	Fréquence de la publication ⁶
Taux de change	Courant	Courant	M	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	08/14	10/14	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	08/14	10/14	M	M	M
Monnaie au sens large	08/14	10/14	M	M	M
Bilan de la banque centrale	08/14	10/14	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	08/14	10/14	M	M	M
Taux d'intérêt ²	08/14	10/14	I	M	M
Indice des prix à la consommation	08/14	10/14	M	M	M
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement ³ – Administrations publiques ⁴	08/14	10/14	M	M	M
Stocks de la dette contractée et garantie par l'administration centrale ⁵	08/14	10/14	M	M	M
Solde du compte courant extérieur	08/14	10/14	M	M	M
Exportations et importations de biens et de services	08/14	10/14	M	M	M
PIB/PNB	2014	10/14	A	A	A
Dette extérieure brute	08/14	10/14	M	M	M

¹Inclut les actifs de réserve engagés ou autrement grevés ainsi que les positions dérivées nettes.

²À la fois basés sur le marché et officiellement déterminés, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du trésor, les effets et obligations.

³Financement étranger, bancaire intérieur et non bancaire intérieur.

⁴Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds hors budget et fonds de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

⁵Y compris la composition en monnaies et en échéances.

⁶Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).



CÔTE D'IVOIRE

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION, D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES DU FMI ET PROLONGATION DE 12 MOIS DE L'ACCORD EN VIGUEUR — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

20 Novembre 2014

Approuvée par
Abebe Selassie et Peter Allum (FMI) et John Panzer (IDA)

Préparée par le Fonds monétaire international et l'Association internationale de développement

- *Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré.*
- *Par rapport à la dernière AVD, la présente AVD inclut (i) de émissions supplémentaires d'euro-obligations pour un montant de 250 millions de dollars et de 1 milliard de dollars en 2014 et 2015, respectivement, (ii) une légère révision des échéanciers de décaissement, des conditions d'emprunt et des montants de quatre grands prêts projets, (iii) un accroissement de la fenêtre pour les emprunts extérieurs non concessionnels du programme appuyé par la FEC et (iv) exclut les créances françaises qui ont été annulées en 2012 dans le cadre du contrat de désendettement et de développement (C2D).*
- *L'exclusion de la dette au titre du C2D et du service de la dette afférent ne modifie pas la notation modérée de surendettement de la Côte d'Ivoire. Plus précisément, dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette sont inférieurs à leurs seuils qui dépendent de la politique. Pour autant, les tests de résistance indiquent qu'il existe des vulnérabilités aux chocs macroéconomiques, notamment à des chocs négatifs sur la croissance, les exportations, les IDE et les résultats budgétaires.*
- *Entre 2013 et 2017, les emprunts extérieurs sont guidés par la Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) de la Côte d'Ivoire et ils sont axés sur la diversification des sources de financement et l'allongement de l'échéance moyenne de la dette. Les prêts projets de grande échelle devraient présenter des avantages considérables pour l'économie et contribuer à étayer les perspectives d'une croissance forte et soutenue.*

- *L'accumulation de la dette extérieure à court terme, notamment de la dette non concessionnelle, doit être suivie de près et tout nouvel emprunt devrait être guidé par une gestion prudente de la dette. Il serait important d'éviter une concentration excessive des échéances au milieu des années 2020 et de prendre dûment en compte les risques de refinancement et de change.*
- *De solides politiques macroéconomiques et une gestion prudente de la dette seront indispensables pour maintenir une position extérieure soutenable. Pour cela, il sera essentiel de procéder à une sélection soigneuse des projets et à de nouvelles réformes afin d'éliminer les goulets d'étranglement de la croissance et d'accroître la contribution du secteur privé ; il sera notamment important d'améliorer le climat des affaires. Les mesures en cours de renforcement de la gestion de la dette seront aussi utiles.*

INTRODUCTION

1. La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) actualise l'AVD conjointe de la Banque mondiale et du FMI des pays à faible revenu (PFR) examinée par le Conseil d'administration en novembre 2013 lors des consultations de 2013 au titre de l'article IV et de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC¹. Pour la première fois, l'AVD exclut les créances françaises qui ont été annulées en 2012 dans le cadre d'échanges de créances contre des programmes de développement («contrats de désendettement et de développement» — C2D). La Côte d'Ivoire se classe toujours parmi les pays les moins performants (CPIA) et son risque de surendettement est toujours modéré. L'émission envisagée d'euro-obligations équivalant à 1 milliard ajoutée à 2 milliards d'emprunts extérieurs non concessionnels (sur une base contractuelle) en 2015, se traduirait par une certaine détérioration des indicateurs de la dette extérieure, mais permettrait de diversifier les sources de financement (ce qui permettrait de surmonter les difficultés de mobilisation de ressources suffisantes sur le marché financier régional). Elle déboucherait aussi sur un allongement de l'échéance moyenne de la dette conformément à la Stratégie de la dette à moyen terme de la Côte d'Ivoire. Toutefois, elle accroîtrait les risques de change et de refinancement, notamment car les nouveaux emprunts donneraient lieu à une concentration accrue des échéances du service de la dette au milieu des années 2020.

CONTEXTE

2. Une part importante de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire (36,4 %, soit 3 milliards de dollars) à la fin de 2013 représente les créances officielles françaises dans le cadre de contrats de désendettement et de développement (C2D). La France, souhaitant offrir un allègement de la dette au-delà de l'initiative PPTE, a annulé l'encours de ses créances au titre de l'APD sur la Côte d'Ivoire, ce qui devait être réalisé dans le cadre du processus C2D. Le mécanisme des C2D fait intervenir la transformation du service de la dette exigible au titre de ces créances en dons à utiliser par l'État pour des projets de développement, par le biais de deux accords : le premier prévoit l'annulation des créances et l'autre couvre les montants à verser chaque année au titre du service de la dette qui sont transformés en dons pour des projets de développement². À des fins comptables, ces créances/dettes restent inscrites au bilan du créancier/débiteur au poste de l'encours de la dette et sont réduites du montant des versements annuels à effectuer au titre du service de la dette prévus dans le cadre de l'accord C2D. C'est pourquoi, les services du FMI avaient inclus le stock de la dette C2D dans les AVD précédentes. Mais, après clarification par les autorités compétentes que ces créances sont effectivement annulées, cette dette ainsi que les services associés sont exclus de la présente AVD³.

¹ L'AVD a été préparée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités de Côte d'Ivoire. On trouvera l'AVD de 2103 dans le document qui porte la cote EBS/13/144 Supp. 2 en date du 22 novembre 2013.

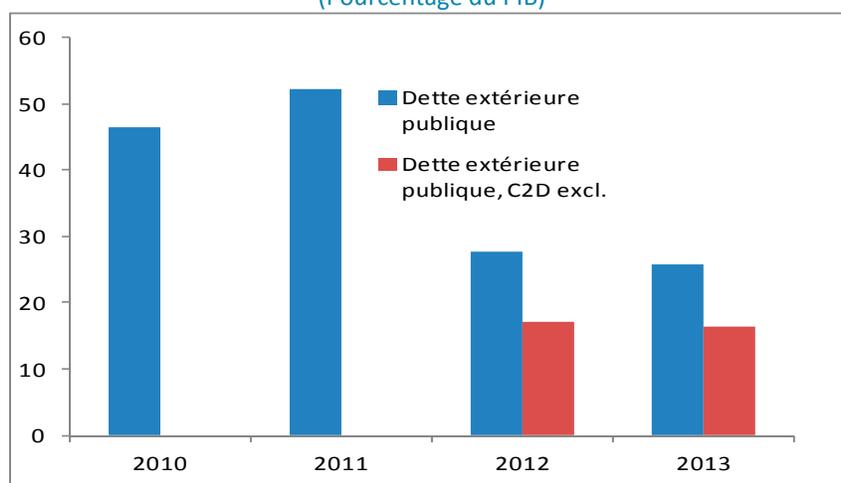
² Dans la pratique, ce mécanisme fait intervenir des accords successifs de 5 ans qui précisent les montants exigibles auprès de la Côte d'Ivoire au titre de ces créances de même que l'utilisation des montants aux fins de dépenses de projet. La Côte d'Ivoire assure le service de la dette envers la France qui le transforme en dons à utiliser comme le précise l'accord C2D.

³ Toutefois, dans le rapport des services du FMI, le service de la dette associé aux contrats C2D est enregistré dans les tableaux budgétaire et extérieur pour tenir compte des flux de trésorerie bruts (service de la dette et dons) associés

(continued)

3. Lorsque la Côte d'Ivoire a bénéficié en 2012 de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, la viabilité de la dette extérieure et la vulnérabilité aux chocs se sont améliorées, ce qui a donné à l'État une marge de manœuvre pour accroître ses emprunts extérieurs en vue de financer son ambitieux plan d'investissement. En 2012, suite à l'allègement de la dette grâce à l'initiative renforcée en faveur des PPTE et à l'IADM, l'encours de la dette extérieure publique et garantie par l'État (PGE) (à l'exclusion du C2D), a brutalement baissé de 63 % en 2012 puis a légèrement progressé de 12 % en 2013 ; à la fin de 2013, l'encours de la dette s'établissait à 5,25 milliards de dollars (C2D exclus) (Tableau 1).⁴ Toutefois, en termes de PIB, le ratio de la dette extérieure PGE a reculé à la fois en 2012 et en 2013 : de 52,1 % en 2011 à 17 % (2012) et 16,4 % (2013). À la fin de 2013, les créanciers bilatéraux officiels représentaient environ 23 % de la dette extérieure PGE, les créanciers commerciaux 50,2 % et les créanciers multilatéraux 26,8 %.

Graphique 1. Côte d'Ivoire: Encours de la dette extérieure publique, 2010–13
(Pourcentage du PIB)



au C2D et à la réduction correspondante annuelle de la dette extérieure. À la fin de 2013, les obligations au titre du C2D représentaient 36 % de l'encours de la dette extérieure. En 2014-25, les projections des flux du service de la dette liés au C2D représentent en moyenne légèrement moins de 60 % du total du service de la dette sur l'encours des prêts à la fin de 2013.

⁴ Aux fins de l'AVD, on entend par dette extérieure les montants empruntés ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA). Si elle est définie sur la base de la résidence, l'encours de la dette extérieure PGE (C2D exclus) représenterait 5,06 milliards de dollars, soit 15,8 % du PIB.

Tableau du texte 1. Côte d'Ivoire : Composition de la dette extérieure par groupe de créanciers¹
(À la fin de 2013, nominal)

	Millions de dollars	Pourcentage du total	Po
	3.0		
Total (C2D excl.)	5,250	100.0	
<i>C2D inclus</i>	8,258		
Créanciers multilatéraux	1,407	26.8	
FMI	955	18.2	
Banque mondiale	169	3.2	
Groupe BAfD	41	0.8	
Autres multilatéraux	242	4.6	
Créanciers bilatéraux officiels	1,205	23.0	
Club de Paris	670	12.8	
Non Club de Paris	535	10.2	
Créanciers commerciaux	2,638	50.2	
Club de Londres	2,570	49.0	
Autres commerciaux	68	1.3	

Sources : Autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.
^{1/} Définition de la dette extérieure par monnaie.

4. À la fin de 2013, la dette publique intérieure (administration centrale uniquement) était équivalente à 17,3 % du PIB. Le gros de ce montant était composé de titres d'État émis sur le marché obligataire régional (74,2 %) et de la dette exigible par la BCEAO (15,6 %). Conformément à la stratégie de la dette à moyen terme, le gouvernement a décidé d'allonger la structure des échéances relativement courtes de la dette publique intérieure.

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

5. La synthèse des hypothèses macroéconomiques de référence qui sous-tendent la présente AVD figure à l'Encadré 1 et au Tableau du texte 2. Dans les projections de référence des services du FMI, la croissance serait tirée par les investissements publics, de même que par les investissements privés dans l'agriculture, l'industrie minière, le logement et les services. La croissance de la production contribuerait à une expansion des exportations, notamment de la production et de la transformation agricoles et de l'extraction minière, secteurs dans lesquels le gouvernement continue de mettre en œuvre d'importantes réformes structurelles. La progression des exportations serait néanmoins dépassée par celle des importations à long terme, en partie en raison des niveaux élevés d'investissement. Ces hypothèses sont similaires à celles de l'AVD précédente.

6. Les hypothèses d'emprunts correspondent à la stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) du gouvernement pour 2014–17. Cette stratégie envisage de diversifier les sources de financement, notamment de passer des emprunts intérieurs aux emprunts extérieurs et d'allonger les échéances. Ces changements dans les sources de financement s'expliquent en partie par le financement limité disponible sur le marché financier régional en raison de son peu de profondeur. A ce jour, les emprunts extérieurs en

2013 et ceux qui sont réalisés/supposés en 2014, ont été légèrement plus élevés que dans la SDMT en raison de l'émission plus importante d'euro-obligations suite à la réception favorable de la première émission en 2014⁵. En outre, les autorités ont rencontré des difficultés pour identifier des financements extérieurs pour des grands projets à des conditions concessionnelles et ont davantage compté sur des prêts semi-concessionnels en 2013-14 que ne le prévoyait la SDMT.

7. Quatre importants prêts projets et deux émissions d'euro-obligations constituent la plus grande partie des nouveaux emprunts extérieurs en 2014–15. Les quatre importants prêts projets (pour le barrage hydroélectrique de Soubre, le projet d'eau potable d'Abidjan, l'agrandissement du port d'Abidjan et l'élargissement et la modernisation du réseau d'électricité)⁶ devraient avoir un impact considérable sur les perspectives de croissance, aider à surmonter les sérieux goulets d'étranglement et améliorer la compétitivité. Le port existant est en surcapacité, ce qui donne lieu à des coûts élevés pour les importateurs. Les prêts ont été, ou devraient être, contractés à des conditions semi-concessionnelles avec un élément don de l'ordre de 27 à 34 %. Le taux de croissance économique fort et soutenu du scénario de référence prennent en compte l'impact des projets. S'agissant des euro-obligations, le produit des euro-obligations de 2014 a été utilisé pour financer le budget, mais aussi pour gérer les actifs et les passifs (remboursement de la dette intérieure, apurement des arriérés envers les fournisseurs et remboursement de la dette intérieure titrisée). Les euro-obligations de 2015 aideront l'État à relever ses défis de financement sur un marché régional peu profond. Les deux émissions d'euro-obligations contribueront à diversifier les sources de financement et à allonger l'échéance de la dette.

⁵ La SDMT supposait deux émissions euro-obligataires de 500 millions de dollars chacune, au lieu des 1,75 milliard de dollars à présent envisagés. L'émission de 2014 a été précédée d'une notation souveraine de la première émission («B1 avec perspective positive» de Moody's et de «B avec perspective positive» de Fitch) et l'émission d'euro-obligations de juillet 2014 a été plus de six fois sursouscrite. Ces facteurs ont contribué à un rendement favorable à l'émission de 5,625%, un niveau inférieur au coût de l'emprunt sur le marché régional et inférieur à celui de toute autre émission en 2014 par un pays africain sur le marché obligataire international.

⁶ Sur les quatre prêts projets, seul le barrage hydroélectrique de Soubre a fait à ce jour l'objet d'un contrat (au début de 2013).

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Principales hypothèses macroéconomiques du scénario de référence

Le scénario macroéconomique qui sous-tend la présente AVD repose sur la stabilité socio-politique, des niveaux élevés d'investissement public et un effort soutenu de réformes structurelles, notamment l'élimination des principaux obstacles à la croissance et l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance qui se traduiraient par un renforcement des investissements privés.

- Les services du FMI estiment, d'après leurs projections, que le PIB réel progresserait de 7-8% à moyen terme, tiré par les investissements publics dans les infrastructures de base et les secteurs sociaux et de solides investissements dans l'agriculture, l'industrie minière, le logement et les services. La croissance marquerait le pas à environ 5,1 % à long terme. Sur la période de projection, la croissance devrait être diversifiée avec une contribution croissante des secteurs secondaire et tertiaire.
- L'inflation resterait inférieure à l'objectif de 3 % de l'UEMOA.
- Le déficit budgétaire primaire se maintiendrait à un niveau modéré : 1,6 % du PIB en 2014–19 et 1,1 % du PIB en 2020–34. Le total des recettes et des dons augmenterait progressivement de 20,5% en 2014–19 à 24 % du PIB en moyenne en 2020–34, au fur et à mesure que les réformes budgétaires porteraient leurs fruits. Les dépenses primaires (hors intérêts) augmenteraient de 22,1 % du PIB en 2014–19 et à 25 % du PIB en moyenne en 2020–34, la réduction progressive de la masse salariale et des dépenses d'investissement étant compensée par une progression des dépenses de biens et de services.
- L'excédent de la balance commerciale baisserait dans le temps, grâce à la solidité continue des importations de biens et de services, tandis que la croissance des exportations ralentirait légèrement. La réduction de l'excédent commercial et un accroissement des sorties de transferts creuseraient le déficit du compte courant hors intérêts de 1,8 % du PIB en 2014–19 à 5 % du PIB en moyenne en 2020–34. Il serait partiellement financé par une hausse des entrées d'IDE (3,5 % du PIB en 2014–19 et 2,2 % du PIB à long terme).
- Les nouveaux emprunts extérieurs devraient, d'après les projections, baisser dans le temps à 2,6 % du PIB en 2020–34 au lieu de 4,1 % du PIB en 2014-19. Plus précisément, le scénario de référence inclut les euro-obligations pour un montant de 750 millions de dollars émises en juillet 2014 et suppose une nouvelle émission d'euro-obligations de 1 milliard de dollars en 2015, qui serait toutes deux refinancées en 2024–25. Il inclut également les décaissements projetés de quatre importants prêts semi-concessionnels en 2014–17 (100 millions de dollars au total en 2014, 620,5 millions de dollars en 2015, 615 millions de dollars en 2016 et 513,5 millions de dollars en 2017) pour des projets d'infrastructures et d'énergie (expansion de l'accès à l'eau potable, agrandissement du port d'Abidjan, barrage hydroélectrique de Soubré, modernisation et expansion du réseau de transmission d'électricité). Enfin, il intègre une nouvelle fenêtre non concessionnelle de 400 millions de dollars. Bien que la principale source des nouveaux emprunts, autres que les deux émissions d'euro-obligations, soit les créanciers multilatéraux et bilatéraux officiels en 2014–19, cette source baissera dans le temps à environ 18 % du total des nouveaux emprunts en 2030–34 tandis que la part des créanciers commerciaux atteindra 82 %.

Tableau du texte 2. Hypothèses macroéconomiques de l'AVD des PFR, Côte d'Ivoire : comparaison avec l'AVD des PFR au titre de l'article IV
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	AVD PFR précédente			Actualisation AVD PFR courante		
	2014	2015	2019-33	2014	2015	2019-34
PIB nominal (milliards \$) 1/	32.1	35.9	99.4	35.8	40.3	115.2
PIB réel (variation en pourcentage)	8.2	8.1	5.2	8.0	8.0	5.2
Budgétaire (administration centrale)						
Recettes et dons	22.0	21.5	24.1	19.6	19.6	23.8
<i>dont</i> : dons	2.4	2.2	1.0	1.9	1.9	0.7
Dépenses primaires	23.0	23.1	25.7	20.9	21.9	24.9
Déficit budgétaire primaire	1.0	1.6	1.6	1.4	2.3	1.1
Balance des paiements						
Exportations de biens et de services	50.7	50.2	66.8	44.5	45.2	55.4
Importations de biens et de services	49.6	50.0	71.4	42.7	42.4	55.3
Déficit compte courant hors intérêts	1.7	2.4	6.1	1.9	0.8	4.9
Emprunts extérieurs nets 2/	3.5	2.7	2.8	4.1	5.5	2.7
Investissements directs extérieurs nets	3.0	3.0	2.2	2.7	2.9	2.2

Sources: Autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

1/ Les changements par rapport à l'AVD des PFR au titre de l'article IV reflètent la série historique actualisée du PIB nominal et les hypothèses révisées du taux de change FCFA/dollar.

2/ Inclut les emprunts extérieurs garantis par l'État.

8. Les principales modifications des hypothèses macroéconomiques de base par rapport à l'AVD des PFR au titre de l'article IV sont les suivantes :

- Les autorités ont révisé à la hausse la série historique du PIB nominal et des exportations, ce qui s'est traduit par un PIB et des exportations supérieurs dans les projections en raison de l'effet de base ; toutefois, le ratio des exportations au PIB est inférieur.
- Les projections de recettes et de dépenses ont été révisées à la baisse en raison des résultats de 2013, des estimations de 2014 et des projections budgétaires de 2015. Le déficit budgétaire primaire devrait, d'après les projections, être légèrement supérieur à ce qui a été envisagé auparavant, notamment à moyen terme.
- Les emprunts extérieurs ont été actualisés pour tenir compte : (i) des échéanciers de décaissements révisés pour quatre prêts importants (barrage hydro-électrique de Soubré, projet hydraulique d'Abidjan, agrandissement du Port d'Abidjan, réseau d'électricité), ce qui inclut des conditions légèrement révisées (plus strictes) pour les trois derniers prêts et des prêts légèrement moins importants pour le Port et le réseau d'électricité; (ii) une émission d'euro-obligations en 2014 supérieure aux prévisions (750 millions de dollars au lieu de 500) et une nouvelle émission d'euro-obligations en 2015 (1 milliard de dollars) ; (iii) d'une hypothèse de refinancement en 2020–25 des deux émissions d'euro-obligations et (iv) une proposition d'accroissement du nouveau guichet d'emprunt extérieur non concessionnel du programme (400 millions de dollars) pour 2015.
- Le déficit du compte extérieur courant devrait maintenant être inférieur aux projections précédentes du fait d'une hypothèse de moindre élasticité des importations.

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

9. Les résultats de l'AVD extérieure confirment que la dynamique de la dette de la Côte d'Ivoire est soutenable (Graphique 2 ; Tableaux 3a et 3b)⁷. Ils confirment également que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire n'a pas changé et se maintient à un niveau modéré, malgré l'hypothèse d'un niveau d'emprunts extérieurs plus élevé. L'exclusion de la dette au titre du C2D et du service de la dette lié se traduit par une amélioration des indicateurs de la dette. Pour permettre une base de comparaison appropriée, notamment pour évaluer si des emprunts additionnels se traduiraient par une modification du risque de surendettement de la Côte d'Ivoire, l'AVD précédente a été à nouveau réalisée sans inclure le C2D (Graphique 4). Une comparaison des indicateurs de la dette dans les AVD courante et précédente (hors C2D) illustre l'impact des changements dans les hypothèses macroéconomiques et d'emprunt.

⁷ Dans le cadre de l'AVD des PFR, la Côte d'Ivoire se classe parmi les «pays à résultats médiocres» avec une notation moyenne de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (Country Policy and Institutional Assessment — CPIA) de 3,04 pour 2011–13.

10. Les indicateurs de la dette de référence et du test de résistance se sont pour la plupart légèrement améliorés par rapport à la précédente AVD. Comparés à l'AVD précédente, les principaux changements des hypothèses d'emprunt et macroéconomiques incluent des projections d'emprunts non concessionnels plus élevées, essentiellement en raison des deux émissions d'euro-obligations en 2014 et 2015, ainsi que des projections plus élevées des niveaux d'exportations et du PIB, ce qui reflète principalement l'effet de base des révisions à la hausse des données historiques plutôt que des changements significatifs des projections de taux de croissance. C'est pourquoi, nonobstant des emprunts supérieurs, les indicateurs de l'encours de la dette s'améliorent par rapport à la dernière AVD, à l'exception du scénario historique : les indicateurs du service de la dette aux exportations sont globalement similaires et les indicateurs du service de la dette aux recettes présentent une amélioration. Dans le scénario historique, tous les indicateurs du service de la dette montrent une détérioration parce que l'utilisation des valeurs moyennes historiques pour le déficit primaire extérieur et la croissance du PIB nominal élimine l'impact positif sur les indicateurs de la révision à la hausse des projections du PIB et des exportations. S'agissant des indicateurs de la dette par rapport aux recettes et du service de la dette par rapport aux recettes, la détérioration est liée à un déficit budgétaire primaire plus élevé⁸. Toutefois, les tests de résistance indiquent que la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs économiques, en particulier aux chocs négatifs sur la croissance, les exportations, les IDE et les résultats budgétaires.

ANALYSE DE LA VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE⁹

11. Lorsque la dette publique intérieure est incluse dans l'analyse, la situation d'endettement de la Côte d'Ivoire se détériore modérément (Graphique 3 ; Tableau 2a). Les indicateurs de la dette publique s'améliorent progressivement à long terme conformément aux projections des perspectives macroéconomiques positives. Dans le scénario de référence, la valeur actuelle de la dette publique totale baisserait à 17,6 % du PIB à la fin de la période de projection, au lieu de 30,1 % du PIB en 2014, tandis que les indicateurs du service de la dette progresseraient à moyen terme avant de ralentir à la fin de la période de projection.

12. Une analyse des tests de résistance de la dette publique totale ne permet pas d'identifier de nouvelles vulnérabilités de la dette (Tableau 2b). D'après les services du FMI, le dépassement du seuil indicatif de la valeur actuelle de la dette publique qui dépend de la politique ne signifie pas que des vulnérabilités s'ajoutent à celles qui découlent de la dette extérieure de l'administration centrale. De fait, une comparaison de la trajectoire du ratio de la dette publique totale et du ratio de la dette extérieure PGE dans le test de résistance montre que la trajectoire de la dette dépend principalement de la dette extérieure PGE plutôt que d'une vulnérabilité propre à la dette intérieure ou à la dette extérieure privée. Qui plus est, le dépassement du seuil indicatif de la valeur actuelle de la dette publique qui dépend de la politique est également le produit d'un test de résistance irréaliste, dans ce cas un test paramétré d'une croissance faible¹⁰.

⁸ Le déficit primaire plus important est imputable au fait que la période couverte par la moyenne de 10 ans utilisée dans le test de résistance a été modifiée d'une année.

⁹ En l'absence actuelle d'informations statistiques sur les administrations publiques et sur le secteur public, l'AVD couvre uniquement les opérations de l'administration centrale.

¹⁰ C'est irréaliste car la série historique couvre une période exceptionnelle (une décennie de crise politique et de faible croissance conjuguée à une volatilité accrue des taux de croissance en raison de la contraction brutale de la

(continued)

CONCLUSIONS

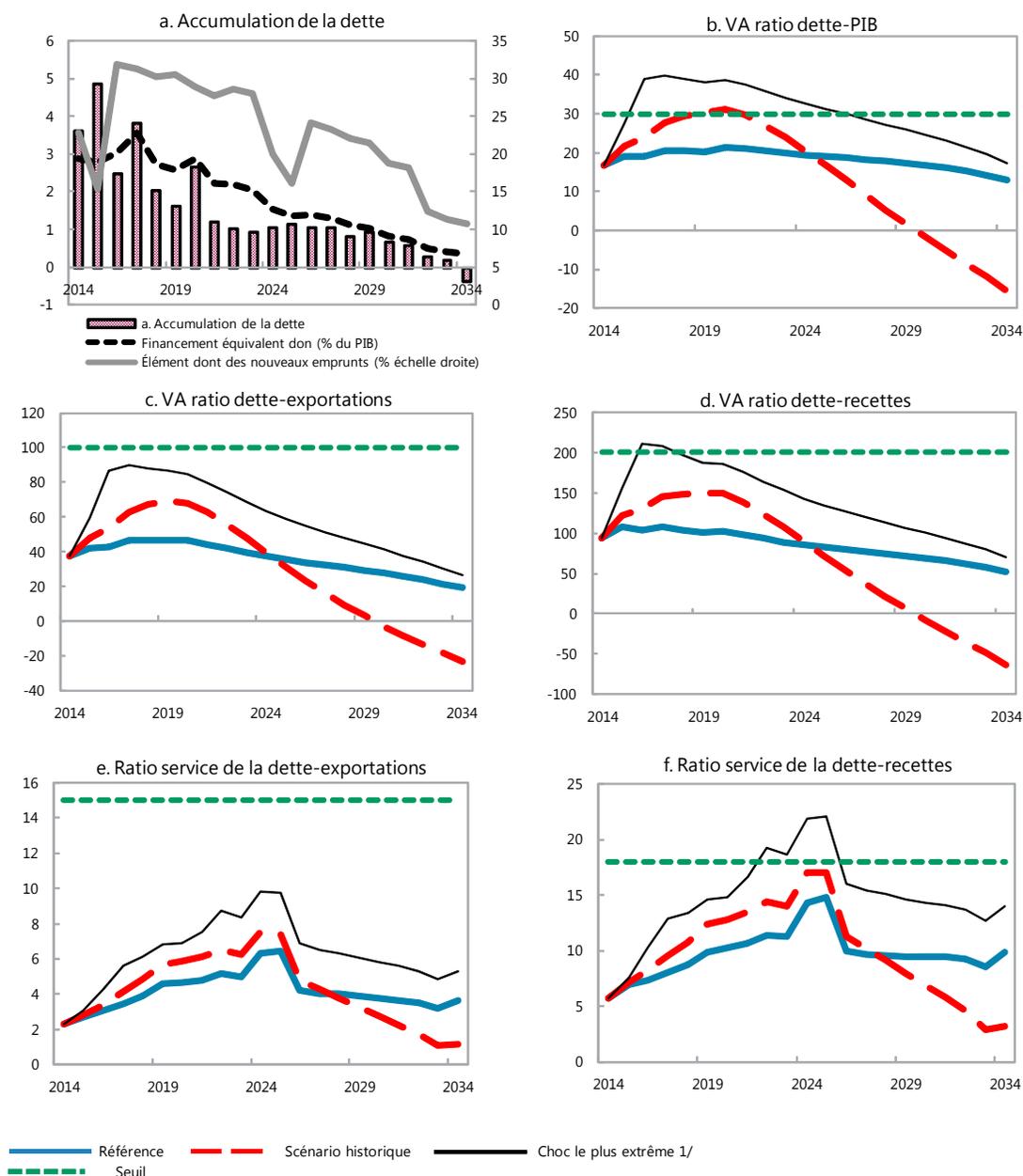
13. Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré. Il n'y a donc pas de changement par rapport à la dernière AVD de novembre 2013 (ajustée pour exclure les créances au titre du C2D); si l'on inclut les obligations au titre du C2D dans le scénario actuel, le classement resterait inchangé (Graphique 5). Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette restent inférieurs à leurs seuils respectifs qui dépendent de la politique. Toutefois, les tests de résistance montrent que les perspectives de la dette extérieure continuent d'être vulnérables à des chocs macroéconomiques négatifs, en particulier sur les exportations et la croissance économique, de même que sur les résultats budgétaires. En outre, l'accumulation de la dette extérieure à court terme a un impact à la hausse sur les indicateurs de la dette. Toutefois, les nouveaux emprunts devraient permettre d'améliorer la situation et les perspectives économiques, mais de diversifier les sources de financement de la Côte d'Ivoire, d'allonger l'échéance moyenne de la dette ; ils ont été en partie utilisés pour rembourser la dette, titriser d'autres dettes intérieures et rembourser les arriérés envers les fournisseurs. Ils ont aussi contribué à réduire la concentration des échéances en raison de la restructuration des arriérés dus à la crise postélectorale.

14. De saines politiques macroéconomiques et une gestion prudente de la dette seront importantes pour maintenir une position extérieure soutenable. Pour cela, il sera indispensable de soutenir l'effort des réformes structurelles pour surmonter les goulets d'étranglement qui entravent une forte croissance et d'accroître la contribution du secteur privé, notamment par une amélioration du climat des affaires. S'agissant de la gestion de la dette publique, le gouvernement entend mettre en œuvre de nouvelles améliorations. Premièrement, une stratégie de la dette à moyen terme actualisée pour 2015–19 devrait être finalisée d'ici à la fin de 2014 et couvrirait le second Plan national de développement (2016–20). Deuxièmement, pour accroître le suivi de la dette publique, une base de données centralisée couvrant les entreprises publiques, y compris les données relatives à la dette, sera créée en 2015. Troisièmement, la réorganisation des front, middle et back offices de la direction de la dette, qui a été retardée en partie car une nouvelle assistance technique était requise, devrait à présent être réalisée avant le milieu de 2015. Toutefois, une concentration excessive des échéances, notamment au milieu des années 2020, devrait être évitée. En particulier, pour les euro-obligations de 2014 et celles envisagées pour 2015 qui prévoient des remboursements in fine, la gestion de la dette devrait tenir dûment compte des risques de refinancement et de change. De même, le projet de mobilisation des ressources sur les marchés financiers internationaux, tel que l'émission d'euro-obligations en 2015, devrait prendre en compte la volatilité éventuelle de ces marchés et éviter l'émission dans la mesure du possible lorsque les conditions du marché sont défavorables. En outre un marché régional plus profond contribuerait à élargir le potentiel de sources de financement. En ce sens, il est nécessaire de prendre des mesures pour y parvenir, y compris la mise en place de spécialistes en valeurs du trésor (SVT) et la création d'un marché secondaire pour le financement souverain.

croissance lors de la crise qui a suivi les élections, suivie d'une forte reprise), ce qui se traduit par un taux de croissance moyen faible et un écart type élevé. En outre, on observe depuis 2011 une claire rupture structurelle dans les politiques économiques.

15. Les autorités de la Côte d'Ivoire conviennent avec les conclusions de l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) du FMI. Cependant, elles considèrent que les hypothèses macroéconomiques de base présentées dans ce rapport sont trop prudentes et ne reflètent pas suffisamment les retombées attendues des progrès réalisés. En particulier, les taux de croissance projetés à long terme nous paraissent trop bas. À cet effet, les autorités auraient apprécié l'utilisation d'un autre scénario fondé sur une croissance économique plus forte, entraînée par un fort niveau d'investissements privés et publics plus conforme à leur objectif de transformer la Côte d'Ivoire en un pays émergent à l'horizon 2020 et de réduire significativement la pauvreté. Le Gouvernement estime qu'il a entrepris la mise en œuvre des mesures appropriées, en vue d'améliorer le climat des affaires, la capacité d'absorption de l'investissement et la mobilisation des ressources intérieures et extérieures, notamment l'élargissement de l'assiette fiscale tout en adoptant une attitude prudente vis-à-vis des dépenses courantes. Elles soulignent que pour la deuxième année consécutive, la Côte d'Ivoire a été classée au rang des dix premiers pays réformateurs dans le rapport « Doing business » 2015 de la Banque Mondiale. Les autorités remercient les services du FMI des suggestions et des recommandations de politique économique formulées dans le présent exercice d'AVD. Elles sont résolues à poursuivre la mise en œuvre d'une politique soutenable de gestion de la dette publique, la mise en œuvre de politiques structurelles ambitieuses et à maintenir un environnement macroéconomique solide.

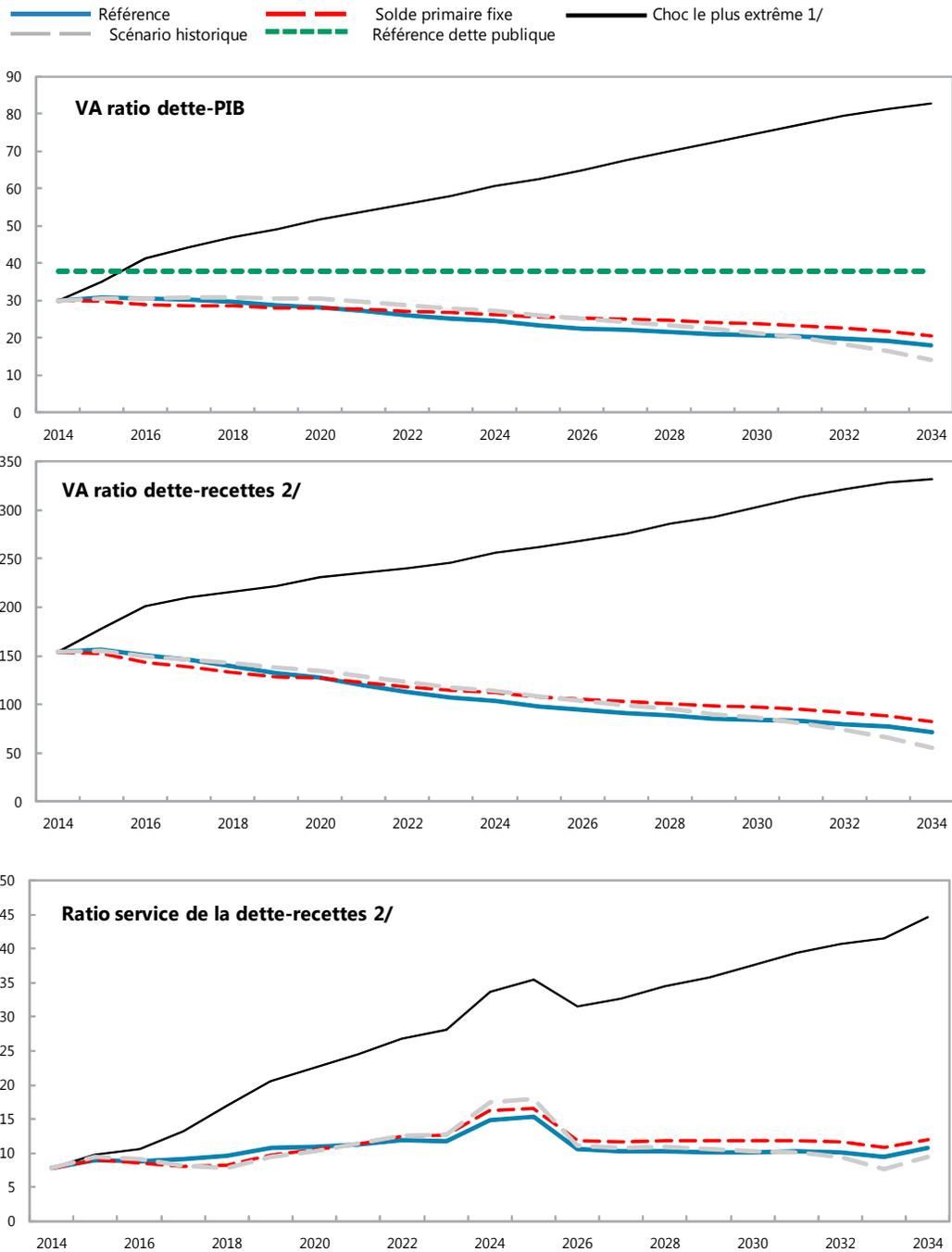
Graphique 2. Côte d'Ivoire: Indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État dans différents scénarios, 2014–34 ^{1/}



Sources: Autorités du pays; et estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2024 ou avant. Dans le graphique b, il correspond à une combinaison de chocs; dans c., à un choc des importations, dans e., à un choc des exportations, et dans le graphique f., à un choc combiné.

Graphique 3. Côte d'Ivoire: Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2014-34^{1/}



Sources: Autorités du pays; et estimations et projections des services du FMI.
 1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2024 ou avant.
 2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, 2014–34
(Pourcentage)

	Projections							2034
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	
VA ratio dette-PIB								
Référence	17	19	19	21	21	20	19	13
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2014-2034 1/	17	22	24	28	29	30	20	-16
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2014-2034 2/	17	20	22	25	26	27	31	30
Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16	17	21	22	24	24	24	23	15
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16 3/	17	24	31	32	31	31	27	15
B3. Déflateur du PIB en dollars à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16	17	20	22	23	23	23	22	15
B4. Flux nets non créateurs de dette à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16 4/	17	22	26	27	27	26	23	14
B5. Combinaison de B1 et B4 à l'aide des chocs de un demi écart type	17	27	39	40	39	38	33	17
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à la référence en 2015 5/	17	27	27	29	29	29	27	18
VA du ratio de la dette aux exportations								
Référence	38	42	43	47	47	46	38	19
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2014-2034 1/	38	48	54	63	67	69	39	-23
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2014-2034 2/	38	45	48	56	59	61	60	45
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16	38	42	43	47	47	47	38	19
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16 3/	38	59	87	90	88	86	64	27
B3. Déflateur du PIB en dollars à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16	38	42	43	47	47	47	38	19
B4. Flux nets non créateurs de dette à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16 4/	38	49	58	61	61	60	45	21
B5. Combinaison de B1 et B4 à l'aide des chocs de un demi écart type	38	61	85	88	86	84	61	25
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à la référence en 2015 5/	38	42	43	47	47	47	38	19
Ratio de la VA de la dette aux recettes								
Référence	95	107	104	108	104	100	85	52
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2014-2034 1/	95	122	130	146	149	150	89	-63
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2014-2034 2/	95	115	117	130	131	132	137	121
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16	95	116	122	127	122	117	100	61
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16 3/	95	134	170	168	159	152	117	59
B3. Déflateur du PIB en dollars à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16	95	114	117	122	117	113	96	59
B4. Flux nets non créateurs de dette à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16 4/	95	127	141	142	135	129	103	56
B5. Combinaison de B1 et B4 à l'aide des chocs de un demi écart type	95	155	211	208	197	187	143	70
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à la référence en 2015 5/	95	151	146	152	147	141	120	73

Tableau 3b. Côte d'Ivoire: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, 2014–34 (suite)

(Pourcentage)

Ratio du service de la dette aux exportations

Référence	2	3	3	3	4	5	6	4
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2014-2034 1/	2	3	3	4	5	6	8	1
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2014-2034 2/	2	3	3	3	4	4	5	5
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16	2	3	3	3	4	5	6	4
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16 3/	2	3	4	6	6	7	10	5
B3. Déflateur du PIB en dollars à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16	2	3	3	3	4	5	6	4
B4. Flux nets non créateurs de dette à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16 4/	2	3	3	4	5	5	7	4
B5. Combinaison de B1 et B4 à l'aide des chocs de un demi écart type	2	3	4	5	6	7	9	5
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à la référence en 2015 5/	2	3	3	3	4	5	6	4

Ratio du service de la dette aux recettes

Baseline	6	7	7	8	9	10	14	10
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2014-2034 1/	6	7	8	10	11	12	17	3
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2014-2034 2/	6	7	7	8	9	9	11	14
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16	6	7	9	9	10	12	17	12
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16 3/	6	7	8	11	11	12	18	12
B3. Déflateur du PIB en dollars à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16	6	7	8	9	10	11	16	11
B4. Flux nets non créateurs de dette à la moyenne historique moins 1 écart type en 2015-16 4/	6	7	8	9	10	11	16	11
B5. Combinaison de B1 et B4 à l'aide des chocs de un demi écart type	6	8	10	13	13	15	22	14
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport à la référence en 2015 5/	6	10	10	11	12	14	20	14

Pour mémoire:

On suppose un élément don sur le financement résiduel (c'est-à-dire, le financement requis au-delà de la référence) 6/

8	8	8	8	8	8	8	8	8
---	---	---	---	---	---	---	----------	---

Sources: Autorités du pays et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en termes de dollars), le compte courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non créateurs de dette.

2/ Suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui de la référence, tandis que les périodes de différé d'amortissement sont les mêmes que dans la référence.

3/ On suppose que les valeurs d'exportation restent en permanence au niveau inférieur, mais que le compte courant en part du PIB revient à son niveau de référence après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire des niveaux d'importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés et les IDE.

5/ On entend par dépréciation la baisse en pourcentage du taux de change dollar/monnaie locale, qui ne dépasse jamais 100 %.

6/ S'applique à tous les scénarios de résistance à l'exception de A2 (financement moins favorable) dans lesquels les conditions de tout nouveau financement est tel que spécifié dans la note en bas de la page 2.

Tableau 4a. Côte d'Ivoire: Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2011–34
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réal			Moyenne ^{5/}	Ecart type ^{5/}	Estimation					Projections				
	2011	2012	2013			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014-19 Moyenne	2024	2034	2020-34 Moyenne
Dette du secteur public 1/	69.9	33.7	34.2			32.2	33.4	34.0	35.2	35.2	34.8			32.7	24.2
<i>Dont : libellée en monnaie étrangère</i>	52.3	17.2	16.4			18.9	21.6	22.7	25.6	26.1	26.4			27.6	19.2
Variation de la dette du secteur public	6.9	-36.2	0.4			-2.0	1.2	0.6	1.3	0.0	-0.4			-0.5	-1.6
Flux créateurs de dette identifiés	-27.7	-6.1	-1.8			-1.5	-0.6	-0.4	-0.8	-1.0	-0.9			-0.4	0.1
Déficit primaire	2.9	2.4	1.2	0.7	1.3	1.4	2.3	2.0	1.6	1.1	0.9	1.6	1.1	1.3	1.1
Recettes et dons	14.4	18.9	19.8			19.6	19.6	20.2	20.8	21.4	21.7	20.5	23.5	24.9	24.0
<i>Dont: dons</i>	0.3	0.6	1.3			1.9	1.9	1.8	1.7	1.6	1.5			0.7	0.2
Dépenses primaires (hors intérêts)	17.3	21.3	21.0			20.9	21.9	22.2	22.4	22.5	22.6	22.1	24.6	26.2	25.0
Dynamique automatique de la dette	3.2	-8.4	-3.0			-2.7	-2.8	-2.4	-2.4	-2.1	-1.8			-1.4	-1.2
Contribution du différentiel taux d'intérêt/croissance	2.8	-7.5	-2.2			-2.6	-2.2	-2.0	-2.0	-1.9	-1.6			-1.3	-1.1
<i>Dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.0	-0.8	0.5			-0.1	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4			0.3	0.1
<i>Dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	2.9	-6.7	-2.7			-2.5	-2.4	-2.4	-2.4	-2.3	-2.0			-1.6	-1.3
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.4	-0.9	-0.8			-0.1	-0.7	-0.4	-0.3	-0.2	-0.2		
Autres flux créateurs de dette identifiés	-33.7	0.0	0.0			-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Recettes de privatisation (négatif)	0.0	0.0	0.0			-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Allègement de la dette (PPTÉ et autres)	-33.7	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Autres (précisez, par exemple, recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	34.6	-30.1	2.2			-0.5	1.8	1.0	2.0	1.0	0.5			-0.1	-1.7
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	32.7			30.1	30.7	30.4	30.3	29.7	28.7			24.5	17.9
<i>Dont : libellée en devises</i>	14.9			16.7	18.9	19.2	20.6	20.6	20.3			19.4	12.9
<i>Dont : extérieure</i>	14.9			16.7	18.9	19.2	20.6	20.6	20.3			19.4	12.9
VA passifs conditionnels (non inclus dans dette secteur public)
Financement brut 2/	6.0	3.7	2.7			2.9	4.1	3.8	3.5	3.2	3.2			4.6	4.0
Ratio VA de la dette du secteur pub. aux recettes et dons (en %)	165.3			153.7	157.0	150.7	145.8	138.9	132.1			104.0	72.0
Ratio VA de la dette du secteur public aux recettes (en %)	177.0			170.0	174.0	165.1	158.8	150.1	141.7			107.3	72.5
<i>dont: extérieure 3/</i>	80.8			94.7	107.3	103.9	108.1	104.1	100.3			85.0	52.0
Ratio du service de la dette aux recettes et dons (en %) 4/	22.1	6.9	7.3			7.8	9.0	8.8	9.1	9.7	10.7			14.9	10.8
Ratio du service de la dette aux recettes (en %) 4/	22.5	7.1	7.8			8.7	10.0	9.6	9.9	10.4	11.5			15.4	10.9
Déficit primaire qui stabilise le ratio dette-PIB	-4.0	38.6	0.8			3.4	1.1	1.5	0.3	1.1	1.3			1.6	2.9
Principales hypothèses macro-économiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en %)	-4.4	10.7	8.7	2.9	4.2	8.0	8.0	7.7	7.5	7.0	6.0	7.4	5.1	5.1	5.1
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en %)	1.8	1.0	4.3	1.9	1.0	3.8	4.1	3.8	3.9	3.6	3.6	3.8	3.1	2.7	3.0
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	0.5	-2.3	0.4	-0.5	2.7	-2.4	-1.3	-0.2	-0.2	0.5	0.3	-0.6	0.4	0.3	0.3
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique dépréciation)	0.7	-2.0	-4.8	-1.4	7.7	-0.4
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	1.6	4.4	2.0	2.7	3.0	4.6	5.1	3.1	2.8	2.2	2.4	3.4	2.5	2.5	2.5
Croissance dépenses primaires réelles (déflateur PIB, en %)	-16.0	36.7	7.2	2.8	13.2	7.5	12.8	9.5	8.1	7.5	6.8	8.7	6.5	5.2	6.2
Élément dons des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	22.7	15.4	31.8	31.3	30.2	30.5	27.0	20.0	10.8	...

Sources: Autorités du pays; et estimations et projections des services du FMI.

1/ [Indique la couverture du secteur public, par exemple, les administrations publiques ou le secteur public non financier. Également si l'on utilise la dette nette ou brute.]

2/ On entend par besoin brut de financement le déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes, dons exclus.

4/ On entend par service de la dette, la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ En général, les moyennes historiques et les écarts type sont calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 4b. Côte d'Ivoire: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2014–34

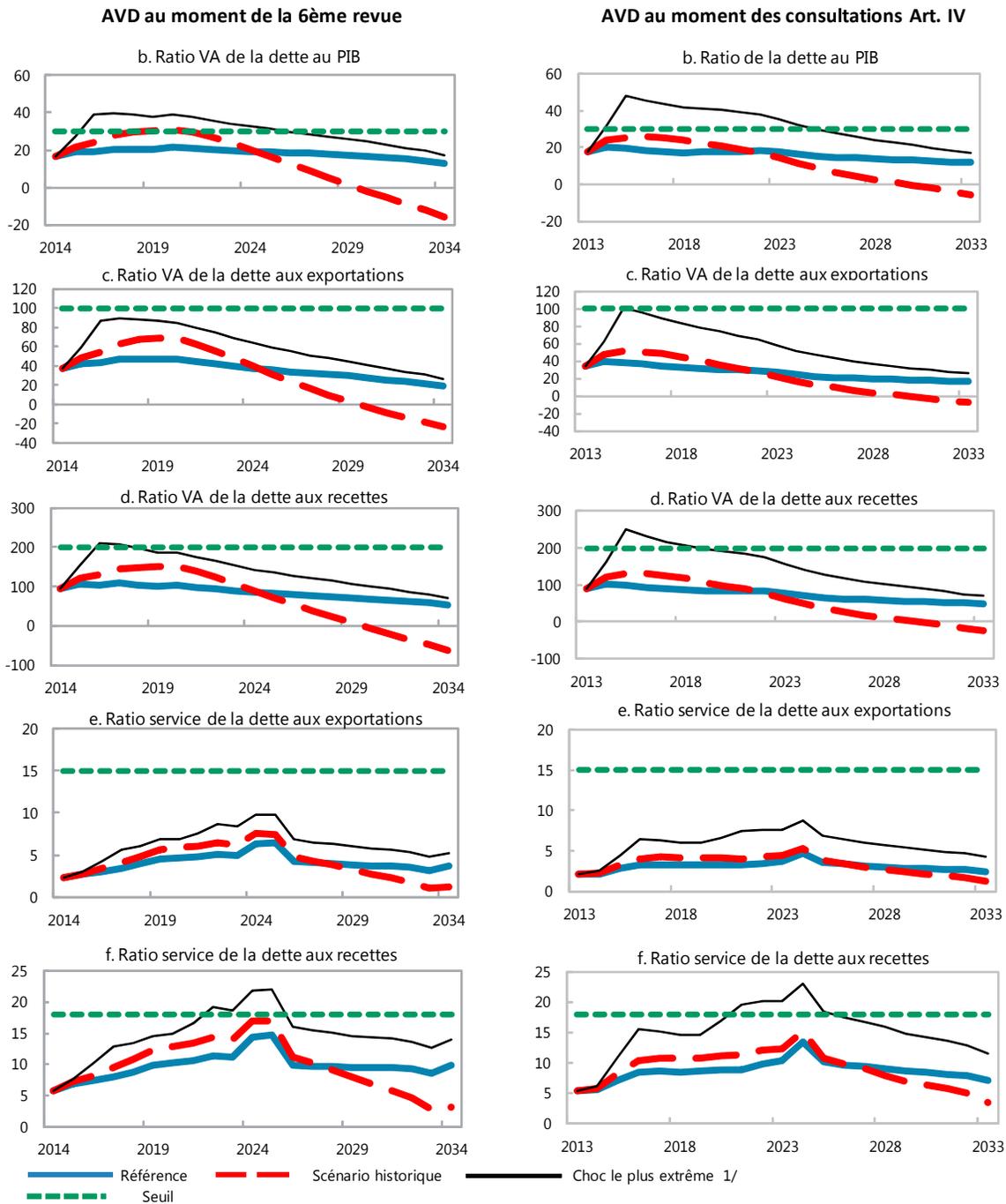
	Projections							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2034
Ratio VA de la dette au PIB								
Référence	30	31	30	30	30	29	24	18
A. Différents scénarios								
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire sont à des moyennes historiques.	30	31	30	31	31	30	27	14
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2014.	30	30	29	29	28	28	26	21
A3. La croissance du PIB est inférieure en permanence. 1/	30	31	31	32	32	32	36	59
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel est à sa moyenne historique moins un écart type en 2015	30	35	41	44	47	49	61	83
B2. Le solde primaire est à sa moyenne historique moins un écart type en 2015-16	30	30	30	30	29	28	24	18
B3. Combinaison de B1-B2 à l'aide de chocs d'un demi écart type.	30	32	33	35	37	39	47	63
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2015.	30	37	36	35	34	32	27	23
B5. Augmentation de 10 % du PIB dans d'autre flux créateurs de dette en 2015.	30	40	39	39	38	36	31	23
Ratio de la VA de la dette au PIB 2/								
Référence	154	157	151	146	139	132	104	72
A. Différents scénarios								
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire sont à des moyennes historiques.	154	156	149	146	142	138	114	56
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2014.	154	152	144	138	133	129	112	83
A3. La croissance du PIB est inférieure en permanence. 1/	154	159	155	153	150	148	152	235
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel est à sa moyenne historique moins un écart type en 2015	154	178	201	210	216	222	256	332
B2. Le solde primaire est à sa moyenne historique moins un écart type en 2015-16	154	155	149	144	138	131	103	71
B3. Combinaison de B1-B2 à l'aide de chocs d'un demi écart type.	154	162	161	168	173	177	200	254
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2015.	154	189	178	167	157	148	116	93
B5. Augmentation de 10 % du PIB dans d'autre flux créateurs de dette en 2015.	154	205	195	186	176	167	132	91
Ratio service de la dette aux recettes 2/								
Référence	8	9	9	9	10	11	15	11
A. Différents scénarios								
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire sont à des moyennes historiques.	8	9	9	8	8	10	17	9
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2014.	8	9	9	8	8	10	16	12
A3. La croissance du PIB est inférieure en permanence. 1/	8	9	9	10	11	12	21	31
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel est à sa moyenne historique moins un écart type en 2015	8	10	11	13	17	21	34	45
B2. Le solde primaire est à sa moyenne historique moins un écart type en 2015-16	8	9	9	9	9	11	15	11
B3. Combinaison de B1-B2 à l'aide de chocs d'un demi écart type.	8	10	10	9	9	14	27	34
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2015.	8	10	12	13	14	16	24	22
B5. Augmentation de 10 % du PIB dans d'autre flux créateurs de dette en 2015.	8	9	11	19	19	14	18	14

Sources: Autorités du pays; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à la référence moins un écart type divisé par la racine carrée de la longueur de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

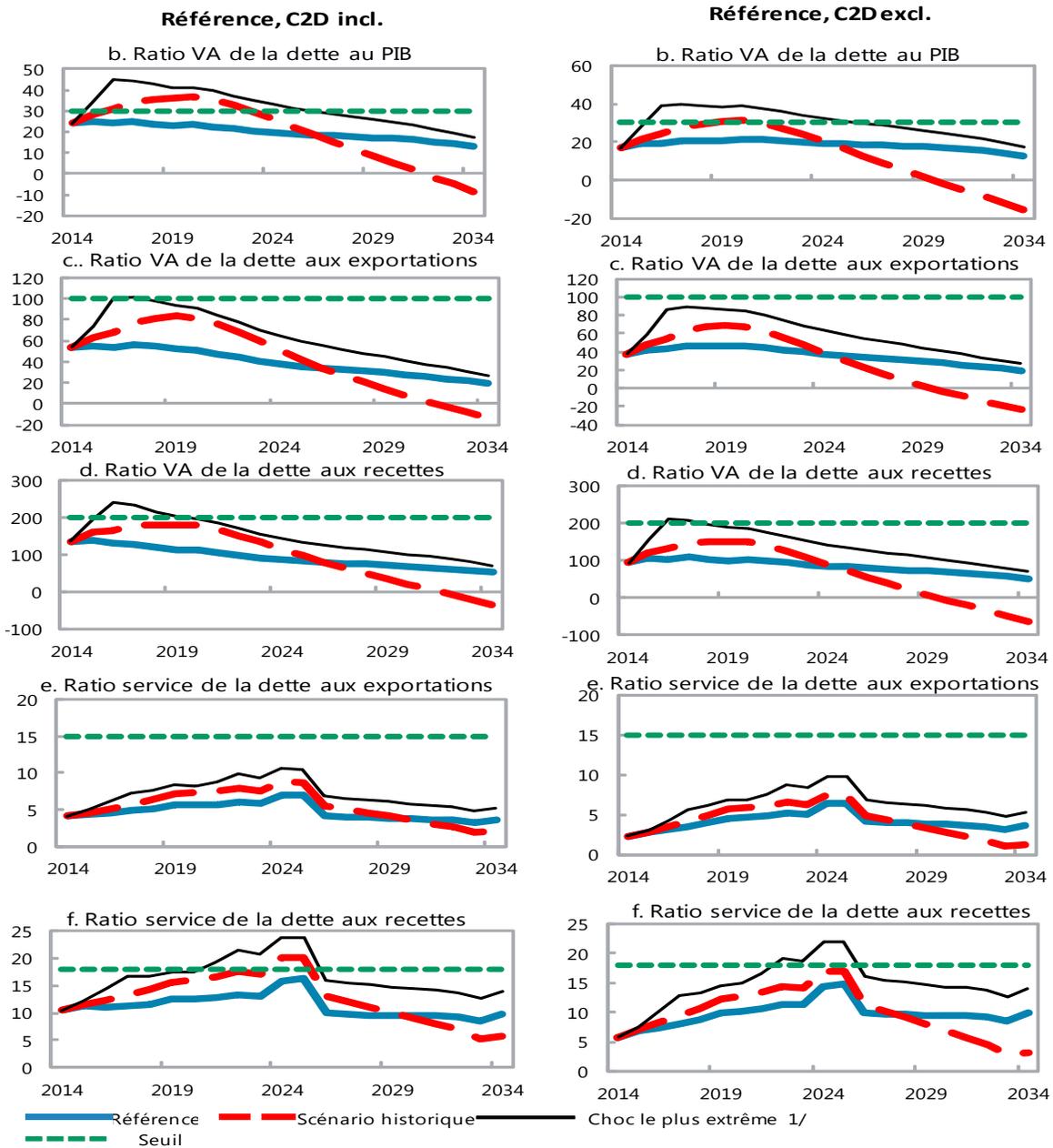
Graphique 4. Côte d'Ivoire: Comparaison de l'AVD courante et des consultations article IV



Sources: Autorités du pays et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2024 ou avant. Dans le graphique b., il correspond à une combinaison de chocs; dans le c., à un choc des exportations; dans le d., à une combinaison de chocs; dans le e., à un choc des exportations et dans le f., à une combinaison de chocs.

Graphique 5. Côte d'Ivoire: Indicateurs de la dette publique et garantie par l'État dans différents scénarios, 2014–34^{1/}



Sources: Autorités du pays et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2024 ou avant. Dans le graphique b., il correspond à une combinaison de chocs; dans le c., à un choc des exportations; dans le d., à une combinaison de chocs; dans le e., à un choc des exportations et dans le graphique f., à une combinaison de chocs.



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse N° 14/554
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
5 décembre 2014

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la sixième revue de l'accord FEC en faveur de la Côte d'Ivoire, approuve un décaissement de 94.7 millions de dollars, augmente l'accès aux ressources et prolonge l'accord

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la sixième revue des résultats obtenus par la Côte d'Ivoire dans le cadre d'un programme économique appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). La décision du Conseil permet le décaissement immédiat de 65,04 millions de DTS (environ 94.7 millions de dollars, 20 % de la quote-part), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 422,76 millions de DTS (environ 615.9 millions de dollars, 130 % de la quote-part). En achevant la revue, le Conseil d'administration a accordé une dérogation pour inobservation du critère de réalisation continu relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis.

En outre, le Conseil d'administration a approuvé une prolongation de l'accord de 12 mois et une augmentation de l'accès aux ressources du FMI au titre de l'accord de 130,08 millions de DTS (environ 189.5 millions de dollars, 40 % de la quote-part), y compris 32,52 millions de DTS (environ 47.4 millions de dollars, 10 % de la quote-part) pour satisfaire des besoins de financement supplémentaires de la balance des paiements relatifs au plan de prévention de la maladie à virus Ébola.

Le Conseil d'administration a approuvé l'accord au titre de la FEC en faveur de la Côte d'Ivoire le 4 novembre 2011 ([communiqué de presse No 11/399](#)).

À la suite des débats du Conseil d'administration sur la Côte d'Ivoire, M. Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« La Côte d'Ivoire a obtenu récemment de bons résultats macroéconomiques. La croissance enregistrée depuis 2012 figure parmi les plus élevées d'Afrique subsaharienne et le revenu par habitant a augmenté de près de 20 %. Un investissement public élevé a soutenu la croissance et a permis d'améliorer l'accès aux services publics. L'inflation reste modérée. Les résultats du programme appuyé par la FEC sont bons, comme en témoignent l'amélioration du classement de la Côte d'Ivoire dans le rapport *Doing Business* 2015, les

notations favorables de la première émission souveraine en 2014 et le faible rendement de l'Eurobond de juillet 2014. Il sera nécessaire de rester déterminé à mener une politique économique prudente et à opérer des réformes structurelles pour accroître l'activité du secteur privé et pérenniser une croissance élevée afin d'atteindre les objectifs ambitieux qui sont énoncés dans le Plan national de développement. Il sera essentiel de faire preuve de prudence en ce qui concerne l'accumulation de dettes non concessionnelles et de continuer de renforcer la gestion de la dette afin de préserver la stabilité macroéconomique.

« Les perspectives macroéconomiques à court terme restent favorables, grâce à la persistance d'un investissement public élevé et à l'augmentation de l'investissement privé. Le projet de loi de finances pour 2015, qui inclut en particulier une provision pour la prévention de la maladie à virus Ébola, se caractérise judicieusement par une expansion limitée du déficit budgétaire global pour intégrer des investissements propices à la croissance dans des projets d'infrastructures économiquement viables. Il sera important de mettre en place un compte unique du Trésor. Afin de créer l'espace budgétaire nécessaire pour engager des dépenses dans les infrastructures et les secteurs sociaux, il doit être prioritaire de dégager des recettes fiscales et douanières, ainsi que d'éliminer les exemptions.

« Les autorités prennent des mesures pour régulariser les arriérés intérieurs et payer les subventions au secteur de l'électricité dont le versement a été retardé, tout en adoptant aussi des mesures supplémentaires pour améliorer la situation financière du secteur de l'énergie à moyen terme. Des réformes structurelles supplémentaires sont nécessaires pour améliorer le climat des affaires et la gouvernance afin d'encourager l'investissement du secteur privé et de réduire la dépendance de la stratégie de croissance à l'égard du secteur public. »

**Déclaration de Ngueto Tiraina Yambaye, Administrateur pour la Côte d'Ivoire
et de Marcellin Koffi Allé, Conseiller principal auprès de l'administrateur**

Le 5 décembre 2014

Le programme appuyé par la FEC a soutenu avec efficacité les mesures prises par la Côte d'Ivoire pour atteindre les objectifs ambitieux fixés dans son Plan national de développement 2012–15. Les autorités ivoiriennes que nous représentons tiennent à remercier le Conseil d'administration, la Direction et les services du FMI de leur soutien qui a été déterminant dans l'évolution radicale de notre pays ces dernières années. Les fructueux entretiens que nous avons eus récemment avec les services du FMI à Abidjan témoignent encore une fois de l'excellente coopération entre la Côte d'Ivoire et le FMI, et nos autorités partagent globalement la teneur du rapport présenté.

La fin de l'année 2014 constituant une étape importante, il convient de souligner un certain nombre de grandes réussites enregistrées depuis la fin du programme en 2011. La forte volonté des autorités et leur élaboration de politiques judicieuses ont entraîné une croissance économique forte dès 2012, qui devrait atteindre, d'après les projections, 8% en 2014. Le cadre macro-économique a été considérablement amélioré. La politique budgétaire a favorisé les investissements publics propices à la croissance, l'apurement des arriérés pour renforcer les bilans du secteur privé, et l'amélioration de la prestation des services de base essentiels à nos populations. Les autorités ont aussi mis en œuvre de grandes réformes structurelles dans les principaux secteurs de l'économie, notamment la filière cacao-café, l'énergie, le secteur financier et l'environnement des affaires. Tous ces efforts de réformes sont allés de pair avec une amélioration considérable de la paix et de la sécurité intérieures ainsi que de notre paysage politique en général. Les perspectives favorables ont incité la Côte d'Ivoire à se tourner avec succès vers les marchés obligataires internationaux, en émettant en juillet 2014 une Euro-obligation à 10 ans de 750 millions de dollars américains, qui a été sursouscrite plus de six fois et s'est assurée un rendement sans précédent de 5,625 % lors de l'émission.

Toutefois, les autorités ivoiriennes sont conscientes des défis que doivent encore surmonter l'économie et le pays dans son ensemble. Pour le reste de 2014 et 2015, elles s'engagent à vaincre les grands obstacles à la croissance et à continuer de jeter les bases de l'essor du secteur privé, pour qu'il soit source d'importantes opportunités d'emplois. Le budget 2015 du gouvernement a été conçu en ce sens, tout en tenant compte de la nécessité de maintenir le cap budgétaire dans un contexte d'élections présidentielles et de sauvegarder la viabilité de la dette à long terme. Les autorités entendent aussi poursuivre leurs efforts réussis de cantonnement du pays dans sa lutte contre le virus Ebola. L'accord au titre de la FEC continue d'apporter une contribution bénéfique à notre pays à ce stade. Un relèvement du plafond d'accès permettra en particulier de renforcer encore les efforts consentis par les autorités, qui ont permis de protéger la Côte d'Ivoire contre le virus Ebola à ce jour. Les autorités ivoiriennes ont donc sollicité la prolongation du programme en cours au titre de la FEC compte tenu de leurs résultats récents. Il constituerait un solide appui aux politiques prévues en 2015 et au-delà, et nous serions reconnaissants au Conseil d'administration de nous apporter son soutien à cet égard.

Évolution récente et résultats du programme

Les autorités ivoiriennes ont maintenu la dynamique et ont continué à progresser dans la mise en œuvre des réformes. En conséquence, **les résultats du programme** continuent à être bons, comme en attestent le respect de tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs à fin juin, ainsi que l'observation de tous les repères structurels, malgré quelques légers retards. Les autorités sollicitent une dérogation pour la non-observation du critère de réalisation continu relatif au plafond de la dette extérieure non concessionnelle, qui a été dépassé en juillet avec l'émission de l'Euro-obligation de 750 millions de dollars américains. Cette obligation qui a légèrement dépassé le plafond du programme fixé à 500 millions de dollars, a été souscrite à hauteur de 4,8 milliards de dollars. Devant un tel succès, les autorités ont jugé bon de mobiliser plus de fonds que prévu. En consultation et en accord avec les services du FMI, elles ont décidé d'utiliser l'excédent pour apurer les arriérés intérieurs. En outre, comme l'ont évalué les services du FMI, les excédents n'ont pas d'impact sur le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire et contribuent plutôt à améliorer la structure d'échéance de la dette intérieure.

Selon les principaux indicateurs macroéconomiques, l'économie a fait preuve de dynamisme au cours de la période étudiée, même s'il apparaît un léger écart entre les projections de croissance des services du FMI et celles des autorités. Les services du FMI tablent sur une croissance du PIB réel de 8% aussi bien en 2014 qu'en 2015, contre une croissance de 9 et de 10% respectivement du côté des autorités. L'harmonisation des méthodes convenues ensemble devrait contribuer à résoudre cette question. La croissance sera entraînée en 2014–15 par le dynamisme de tous les secteurs, en particulier de la filière cacao, des secteurs de l'énergie et des travaux publics, des services et des échanges commerciaux. L'inflation est restée modeste sous l'effet des faibles prix alimentaires. Le niveau élevé de recettes a permis une orientation budgétaire forte à fin juin, meilleure que prévue au titre du programme, avec un solde primaire de base dégageant un excédent par rapport au déficit prévu dans le programme. Les dépenses pro-pauvres ont aussi donné de bons résultats, en dépassant l'objectif fixé dans le programme. Les autorités avancent rapidement dans la résolution des problèmes rencontrés par l'administration des douanes afin de renforcer encore la mobilisation des recettes et améliorer en conséquence le solde budgétaire. La position extérieure a bénéficié de la baisse des cours du pétrole et de la hausse des prix du cacao.

S'agissant des réformes structurelles, les autorités ont bien avancé dans de nombreux domaines et s'engagent à poursuivre leurs efforts en 2015 et au-delà. Dans le domaine des finances publiques, la transposition en lois nationales des directives budgétaires entamée par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a atteint sa phase finale. Une stratégie claire et un plan d'action ont été adoptés en vue de mettre en place un compte unique du Trésor. De même, de nettes améliorations ont été apportées au secteur des marchés publics, ramenant la valeur des marchés publics passés sans mise en concurrence à 5,8% de la valeur totale des contrats, contre 65% au premier semestre 2013. La restructuration des banques publiques a franchi une étape importante avec la fermeture le 30 septembre de la *Banque de Financement de l'Agriculture* (BFA), et la mise en place par les autres banques des solutions

adoptées par le gouvernement. Les autorités ont également apporté de nettes améliorations au climat des affaires, parmi lesquelles la simplification des procédures d'établissement des entreprises, la rationalisation des réglementations, le règlement des contentieux commerciaux devant un tribunal de commerce, et la diminution des frais d'enregistrement des entreprises. En conséquence, le nombre de nouvelles entreprises et les investissements privés ont continué d'augmenter, classant la Côte d'Ivoire pour la deuxième année consécutive parmi les dix pays au monde qui ont le plus sensiblement amélioré leurs résultats au regard des indicateurs «Doing Business», comme l'indique le rapport «Doing Business» 2015.

Politiques pour 2015 et à moyen terme

Les politiques à moyen terme des autorités ont pour but de contribuer à atteindre l'objectif ultime de transformation économique de la Côte d'Ivoire, envisagée dans le Plan national de développement (PND). Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PND 2012–2015, qui fait l'objet de cet examen, doivent servir de base à la préparation de l'édition suivante, le PND 2016–20. Les politiques prévues pour 2015 vont dans ce sens et reposeront sur une intensification des efforts pour améliorer encore la stabilité macroéconomique et accélérer les réformes. Il s'agira de maintenir une politique budgétaire axée sur la croissance tout en sauvegardant la viabilité de la dette, de poursuivre la restructuration des banques publiques, de progresser encore dans la réforme générale du secteur financier et d'éliminer les obstacles persistants au niveau du climat des affaires.

Maintenir une politique budgétaire axée sur la croissance tout en sauvegardant la viabilité de la dette publique. L'orientation budgétaire des autorités en 2015 se caractérisera par un creusement du déficit global à 3,4% du PIB, contre 2,3% en 2014, sous l'effet du financement de grands investissements publics favorables à la croissance. Tout en ayant recours à l'endettement, les autorités sont parfaitement conscientes du potentiel budgétaire qui existe encore. C'est dans cet esprit que le gouvernement a créé une commission d'étude des réformes de la politique fiscale dans le but d'augmenter la part des recettes dans le PIB pour accompagner l'ambitieux programme d'infrastructures du pays et entraîner une croissance forte et soutenue pour les années à venir. Dans l'immédiat, les mesures de 2015 portent sur la création de centres de recouvrement des impôts pour les moyennes entreprises, l'élargissement des assiettes fiscales pour les taxes d'accise sur le tabac et les boissons, la modernisation de la gestion fiscale avec la dématérialisation des déclarations d'impôts, et la simplification des régimes fiscaux des entreprises.

Les autorités estiment que leurs efforts de financement des investissements publics doivent être complétés par des ressources extérieures suffisantes pour pouvoir maintenir la dynamique de croissance, attirer les investissements du secteur privé et contribuer à la création d'emplois, notamment pour les jeunes. C'est dans cet esprit et compte tenu de la rareté des ressources concessionnelles, qu'elles sollicitent un relèvement du plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle au titre du programme en 2015. Ce nouveau dispositif permettrait de répondre à l'Euro-obligation 2015 et aux projets prévus dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures et des transports. Ces éléments ont fait l'objet

d'analyses détaillées avec les services du FMI qui sont en faveur de ces demandes, estimant que le nouveau plafond n'aggraverait pas le risque de surendettement extérieur de la Côte d'Ivoire et que les projets seraient extrêmement bénéfiques à son économie.

À terme, les autorités que nous représentons tiennent à réaffirmer leur volonté de sauvegarder les résultats durement obtenus en termes de viabilité de la dette. Dans cet esprit, elles prennent bonne note du fait que la nouvelle AVD, tout en tenant compte des nouveaux emprunts non concessionnels prévus par le gouvernement, conclut que la Côte d'Ivoire demeure dans une situation de risque modéré de surendettement. Les autorités assureront un suivi rapproché de l'évolution de la dette conformément à leur Stratégie d'endettement à moyen terme (SEMT). Elles poursuivront en outre leurs efforts d'amélioration de la capacité de gestion de la dette et de son cadre institutionnel.

Intensification des réformes du secteur financier. La fermeture de la BFA a été une étape importante de la stratégie gouvernementale de désengagement du secteur bancaire. Ce processus sera accéléré dans les années qui viennent. La commission de privatisation a considérablement avancé dans ses négociations avec les entités intéressées par l'acquisition des parts de l'État dans les banques publiques et les autorités prévoient de conclure les transactions en 2015. Dans le même esprit, les solutions de restructuration choisies pour un petit nombre de ces banques devraient commencer à être mises en œuvre. S'agissant de la réforme plus vaste du secteur financier, les autorités, après avoir réalisé les études nécessaires dans le cadre d'un processus de longue haleine, ont adopté la stratégie de développement du secteur financier. Elles mettent actuellement en place la structure opérationnelle regroupant toutes les parties concernées en vue de mettre en œuvre la stratégie avec l'appui de partenaires tels que la Banque mondiale et le FMI. Dans le cadre de ce processus, le pays tirera aussi parti des bienfaits des réformes entreprises par la BCEAO pour l'ensemble du secteur financier de l'UEMOA.

Tirer parti de l'amélioration du climat des affaires pour créer des emplois. Faire du secteur privé le principal moteur de croissance reste une priorité du programme des autorités ivoiriennes. À cette fin, elles poursuivent leurs réformes pour améliorer encore le climat des affaires dans le but de voir la Côte d'Ivoire se classer parmi les premiers pays d'Afrique dans ce domaine. De nouvelles mesures ont été définies dans ce sens pour 2015, qui vont de l'instauration de procédures de constitution des entreprises par internet à la réduction de la paperasserie administrative pour les importations et exportations. En outre, le gouvernement complète ces mesures par d'autres visant à faciliter l'installation physique des entreprises de façon à favoriser la création d'emplois. Dans cet esprit, il a lancé un vaste programme de réhabilitation des zones industrielles et de création de nouvelles zones pour un coût total de 75 milliards de FCFA, qui va de pair avec le développement d'infrastructures, notamment de télécommunications, énergétiques, routières et portuaires. L'objectif ultime est de diversifier les industries pour créer des emplois, notamment en favorisant les PME.

Conclusion

Ces dernières années, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès considérables dans l'amélioration de la stabilité macroéconomique et la mise en œuvre de réformes structurelles pour favoriser une croissance soutenue et diversifiée. Dans un contexte sécuritaire amélioré, les autorités ont continué à enregistrer de très bons résultats dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Ces dernières années ont vu cette dynamique de forte croissance se maintenir, avec l'aide de vigoureux investissements publics et d'importantes réformes structurelles qui attirent de plus en plus l'investissement privé, notamment l'IDE.

Pour les années à venir, les autorités ivoiriennes sont parfaitement conscientes des défis qui restent à relever dans le cadre de leur programme de développement. Les plus importants sont toujours de promouvoir la mobilisation des recettes intérieures pour exploiter au maximum le potentiel budgétaire, de garantir le bon financement des grands projets d'infrastructures propices à la croissance sans mettre en péril la viabilité de la dette durement acquise, et d'assurer une croissance plus solidaire en créant des emplois. Les autorités sont déterminées à relever ces défis, avec l'appui du FMI et des partenaires du développement.